52e Vol. Québec, Novembre 1930 N° 3

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉDUCATION — INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

LISONS BIEN (1)

Au chapitre de la lecture, les instructions pédagogiques du programme des écoles primaires élémentaires disent quels soins il convient d'apporter à l'enseignement de cette matière. On y conseille "d'initier graduellement à la lecture courante en amenant l'élève qui a syllabé une phrase, à la rendre sans hésitation et sur le ton qui montre l'intelligence qu'il a du texte." Et ici, nous ne sommes qu'au cours inférieur (1ère et 2e années). Constatons cependant que les élèves de ce cours doivent pouvoir montrer qu'en lisant ils comprennent le caractère du texte, donc éprouvent un plaisir intellectuel ou moral. Le cours moyen (3e et 4e années) "perfectionnera cette lecture courante dont *le but* est de faire rendre sans hésitation et d'une manière intelligente, la pensée exprimée dans le texte."

Le cours moyen doit aussi initier à la lecture expressive "qui est le perfectionnement de la lecture courante".

J'attire la bienveillante attention du personnel enseignant sur ce désir opportun du programme, savoir que les élèves du cours moyen, au moins ceux de quatrième année, doivent être initiés à la lecture expressive. En passant, notons que toute lecture courante doit être expliquée quant au sens général et particulier des mots et des phrases. Il est évident que, le sens d'un morceau étant compris, l'élève sera plus en mesure de rendre le texte d'une façon intelligente. Il ne faut pas négliger non plus la diction proprement dite. A ce sujet le programme formule la direction suivante: "Il faudra obtenir la netteté de la prononciation, l'énergie de l'articulation, les pauses voulues, les liaisons opportunes et le ton naturel de quelqu'un qui parle de choses connues."

C'est là ce que l'on appelle *bien lire*, et je ne connais pas d'exercice plus fécond que celui-là. Aussi les directions pédagogiques du programme insistent sur l'importance de la lecture expressive et expliquée du cours supérieur de l'école primaire élémentaire, ainsi que sur la diction et la récitation qui s'y rattachent. Ces directions s'appliquent également au cours complémentaire:

"Au cours complémentaire, la lecture expressive et expliquée mène à l'étude des textes empruntés aux maîtres de la littérature, prose et vers. Le maître lit ces textes, les fait lire aux élèves, puis les fait apprendre par cœur après explications et commentaires. Ces textes ainsi lus, étudiés, puis appris par cœur, rendent double service: "ils développent la mémoire des mots que l'étude des manuels tend à négliger au bénéfice de la mémoire des choses, et ils ornent l'esprit de l'élève de modèles qui lui serviront toujours."

En résumé, tenant compte du milieu où vit l'enfant et de l'orientation du cours, le maître tendra davantage à perfectionner ce qui a été étudié à l'école primaire élémentaire, s'arrêtant de préférence, quant à la lecture, aux fautes de prononciation, d'articulation et de diction les plus tenaces.

Donc à l'école primaire élémentaire on doit d'abord amener l'élève à bien lire couramment, puis l'initier à la lecture expressive naturelle, simple et vraie. A l'école complémentaire de perfectionner cette lecture et de la faire servir aux études de littérature élémentaire et à la culture générale.

(1) Voir l'article *Parlons bien* dans l'*Enseignement primaire* de septembre 1930.

Mgr Ross, citant cette phrase de Legouvé: "La bonne lecture est la base de l'art de la parole", ajoute: "La lecture expressive est la seule qui donne le "savoir-lire", parce que seule elle fait saisir à l'auditeur les vrais sentiments de l'auteur."

Si savoir bien lire est nécessaire à tous ceux qui ont un rôle public à jouer ou une tâche familiale à remplir, combien cet art n'est-il pas encore plus nécessaire aux instituteurs et aux institutrices?

Aussi l'évêque de Gaspé a bien raison de dire: "Il est spécialement important pour l'institutrice de savoir bien lire, afin de faire *goûter à ses élèves* les bonnes lectures qui rendront sa tâche intéressante et développeront chez eux le goût des lectures saines."

On voit par là le rôle que la *lecture en classe* par l'institutrice d'abord, puis par les élèves, peut jouer à l'école comme élément d'intérêt et moyen de culture générale. Mais à une condition: l'institutrice doit bien lire, observer les règles d'une bonne lecture courante relativement à la *netteté* de la prononciation, la *pureté* des sons, les *pauses* et le ton, et mettre en action les règles concernant la *voix*, règles que je résume: noter les *mots de valeur* pour en faire saisir l'importance et s'exercer à donner à sa voix les tonalités que réclament les sentiments et impressions du morceau à lire.

En apprenant à bien lire conformément aux données pédagogiques des programmes de nos écoles catholiques, l'élève apprend à réfléchir, à ordonner ses idées, à parler, à écrire dans le sens élevé du mot. Je ne connais pas d'exercice plus fécond que la lecture en classe comme moyen de culture générale. "Que de notions instructives, que d'idées morales, dit Rousselot, sont éveillées ainsi chez les enfants, même chez les plus jeunes, dans ces esprits neufs, accessibles à toutes les impressions, ignorants de toutes choses et portant en eux ce désir de connaître inné au cœur de l'homme! Il n'est pas non plus de meilleur moyen de leur donner pour la lecture un goût qu'ils ne perdent plus. En vain vous leur direz: Lisez, mes enfants, rien n'est plus agréable;—prouvez-leur, sans dissertations, que c'est agréable en effet, par la manière dont vous lisez et dont vous les faites lire. Quand les enfants, après leur sortie de l'école, désapprennent l'usage du livre, c'est qu'ils n'ont appris à l'école que la lecture machinale et non la lecture intelligente. Et c'est un grand malheur".

C.-J. MAGNAN.

LA RÉPONSE DE M. L'ABBÉ LA PALME

Nous avons reçu trop tard pour être insérée dans la livraison d'octobre, la lettre qui suit de M. l'abbé La Palme. Nous nous faisons un agréable devoir de la publier aujourd'hui, mais nous regrettons que notre revue soit privée d'une collaboration aussi précieuse que celle de l'auteur d'"Un Pèlerinage à l'École de Rang". Quand le nouveau volume de M. l'abbé LaPalme paraîtra, nous serons heureux de l'annoncer.

(*Lettre de M. l'abbé La Palme*)

A Monsieur C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général des Écoles normales, Québec,

Monsieur,

Mon travail, en réponse aux trente-cinq critiques de la Revue de *l'Enseignement primoire*, prend du volume. Je crains d'être indiscret en exigeant une si longue hospitalité. Au surplus, la publication en votre Revue, par tranches mensuelles, diminuerait grandement l'intérêt de cette réponse et ne me rendrait pas justice. Après mûres réflexions je vous remercie de votre offre aimable de publication. Je publierai moi-même le "Dialogue des Vivants et des Morts" aux environs de décembre prochain, autant que, dès aujourd'hui, il m'est possible de prévoir.

Je sollicite simplement de votre courtoisie l'insertion de cette note en votre numéro d'octobre prochain. Recevez-en mes remerciements anticipés.

Veuillez me croire, Monsieur, votre dévoué serviteur en N.-S.,

L'abbé AUGUSTE LA PALME,
Curé de Sainte-Clotilde.

Montréal, le 20 septembre 1930.

INSTITUT PÉDAGOGIQUE SAINT-GEORGES

Le 30 mai 1930, en séance solennelle de collation des grades de l'Université de Montréal, l'Institut pédagogique Saint-Georges, de cette université, a décerné le baccalauréat en Pédagogie, avec distinction, aux frères Maximien-Luc et Pacifique-Denis, tous deux des Écoles chrétiennes

PARESSE ET TRAVAIL

(Souvenirs de classe dédiés à mes anciennes élèves)

Il semble que, de tout temps, l'amour du travail ait été considéré comme la pierre de touche de la vertu, comme l'idéal de la perfection chez les personnes de notre sexe. Que de gracieux et poétiques tableaux,la sainte et vénérable antiquité ne nous offre-t-elle pas à ce sujet! Nous voyons Rébecca et Rachel, filles des princes du peuple, aller puiser de l'eau à la rivière, et revenir, les épaules chargées de grandes urnes remplies. Dans les familles patriarcales toutes les nobles dames travaillaient. Abraham, entrant dans le tabernacle de sa femme, Sara, *la princesse*, lui disait: *Pétrissez vite trois mesures de farine, et faires cuire des pains sous la cendre.* Dans le livre de la Sagesse, l'Esprit-Saint nous montre *la femme forte*, très sérieusement occupée toute la journée et bien avant dans la nuit. Vous avez lu dans quelque page d'histoire profane, non sans un sourire de douce satisfaction, que la belle princesse Nausicaé, fille d'Alcinous, roi des Phéaciens, allait avec ses compagnes laver le linge à la rivière; et la sage Antiope vous est apparue comme un modèle ravissant. Je crois vous entendre balbutier le langage harmonieux de Fénelon: "Antiope est douce, simple et sage; ses mains ne méprisent point le travail; elle prévoit de loin; elle pourvoit à tout; elle sait se taire, et agir de suite, sans empressement; elle est occupée, à toute heure; elle ne s'embarrasse jamais, parce qu'elle fait chaque chose à propos. Le bon ordre de la maison de son père est sa gloire; elle en est plus ornée que de sa beauté." Ce qui me touche en elle, c'est son silence, sa modestie, sa retraite, son travail assidu, son industrie pour les ouvrages de laine et de broderie, son application à conduire toute la maison de son père depuis que sa mère est morte, son mépris des vaines parures. Heureux l'homme qu'un doux hymen unira avec elle! il n'aura à craindre que de la perdre et de lui survivre!

Je n'ai pas oublié vos aimables objections, et nous convenions ensemble que, sous le beau ciel de l'Orient, l'existence des bergères, des reines et des princesses de l'antiquité était plus douce, plus poétique que la vôtre, et que la tâche, imposée aux jeunes filles de nos jours, est bien autrement dure et austère. L'une de vous, connue par son antipathie pour les études historiques, nous disait: "Oh! que j'eusse voulu vivre sous les tentes d'Abraham! là je n'aurais fait aucune faute dans mon résumé: l'histoire était si courte!"

Mais bientôt, recueillies devant un modèle suave et céleste, nous étions profondément subjugées. A genoux devant la sainte image, nous nous efforcions de la copier, d'en retracer quelque trait dans notre âme. Ce modèle, c'était la vierge Marie, occupée dans sa maison de Nazareth, à tisser la robe sans couture de son divin Fils.

Nous regardions plus loin dans l'histoire de ces jours, et nous suivions les pas du Sauveur, parcourant les villes et les villages, fatigué, et ne trouvant pas où reposer sa tête.

Nous regardions plus haut, et nous voyions Dieu lui-même essentiellement actif, toujours occupé, ne retirant jamais sa main divine de l'œuvre de la création, attentif aux nécessités de toutes ses créatures, et il nous semblait entendre s'élever vers lui ce cri universel: *Père, les yeux de tous espèrent en vous, et vous donnerez la nourriture au temps convenable.*

En parcourant le cercle des âmes d'élite qui ont honoré l'humanité, nous les voyons toutes éminemment actives, car la sainteté n'est pas sans le travail.

Les âmes imparfaites, mais actives, très-actives, rachètent bien des fautes par leur courageux travail. Quelle consolation pour vous et pour moi, mes très-chères?

SOEUR M. V. B.

RÉFLEXIONS D'UN VIEUX MAÎTRE

Que faut-il entendre par l'enseignement ?

Par l'enseignement, il faut ici entendre la transmission méthodique des connaissances au moyen de la parole. Le langage est le trait d'union lumineux qui relie l'âme du maître à celle de l'élève, et fait, pour ainsi dire, passer tout entière la première dans la seconde, en y déposant des idées justes, de nobles sentiments et de généreuses résolutions.

Enfin, la parole du maître est le véhicule nécessaire de l'instruction et le moyen par excellence pour former le langage des élèves; mais, pour atteindre sûrement ce résultat, elle doit réunir les qualités voulues de fond et de forme.

Il importe, au plus haut point, que l'instituteur soit parfaitement éclairé sur les matières qu'il veut communiquer. On ne peut enseigner ce qu'on ne sait pas, ni exposer clairement ce qu'on ne connaît que confusément; qu'il possède suffisamment la langue de façon à la manier avec clarté, aisance, vivacité et expression; que son enseignement soit approprié au degré d'intelligence et d'instruction de la majorité de ses auditeurs; que l'emploi des procédés, particulièrement de l'intuitif, élucide, simplifie les points différents à comprendre et captive l'attention; que l'usage bien dirigé de la forme socratique excite et stimule toutes les facultés des élèves et provoque l'expression de leurs pensées par de fréquentes réponses aux questions posées. L'enseignement est en général mauvais s'il laisse les élèves passifs. L'habitude du bon langage ne s'acquiert que par l'exercice; et le mutisme est la conséquence trop commune de cette passivité intellectuelle dans laquelle bon nombre d'instituteurs laissent croupir leurs élèves.

Par la combinaison de l'exemple et de l'enseignement verbal, l'instituteur a une double voie ouverte sur l'âme des enfants: le sens de la vue et le sens de l'ouïe; il doit toujours les utiliser simultanément, ne séparant jamais, dans les leçons, l'enseignement oral de l'enseignement expérimental, l'intuition de la parole, la théorie de l'application faite sous les yeux des élèves.

Du matin au soir, l'instituteur emploie l'enseignement religieux, moral, comme stimulant des intelligences, comme moyen nécessaire d'éducation et comme véhicule de l'instruction.

Sans le secours extérieur de la parole qui éveille leurs facultés, la plupart des enfants resteraient dans une espèce d'assoupissement, car chez tous ne se trouve pas cette force intérieure qui peut agir seule et d'elle-même. Les facultés de l'âme ne commencent guère à entrer en exercice que sous l'influence d'une excitation externe; et la plus ordinaire, ce n'est pas la vue des objets sollicitant l'instinct de curiosité, mais bien l'action, par la parole, d'un esprit déjà formé sur celui qui ne l'est pas ou qui l'est moins. La précocité d'intelligence et la facilité du langage du jeune citadin, comparé au petit campagnard, nous en fournissent une preuve incontestable.

L'enseignement verbal est aussi l'instrument obligé de tout développement intellectuel et moral. Après avoir éveillé les facultés, il les excite, les dirige et leur donne le goût de l'activité par le sentiment expérimental des jouissances que cette activité procure, et par la vue des progrès réalisés. L'esprit d'initiative et de spontanéité qui en découle, prépare ainsi de loin les élèves à s'avancer plus tard, en proportion de leurs capacités, dans la carrière qu'ils auront choisie.

Non moins nécessaire est-il pour la formation du cœur, car la voie sur la volonté de l'enfant n'est pas directement ouverte à l'instituteur, qui doit passer par l'intelligence pour y arriver. Cette dernière faculté fournit à la première la plupart de ses éléments d'activité; elle lui découvre le chemin du vrai et du bien, ainsi que les motifs de s'y engager; elle enseigne à y marcher et éclaire de sa lumière les pas de celui qui veut y avancer.

UN VIEUX MAITRE.

L'ART D'INTERROGER EN CLASSE

Cette question, comme presque toutes celles qui touchent à la manière d'enseigner dans les classes inférieures, est dominée par un grand principe: le professeur, en enseignant, fait une *classe*, non un *cours*. Comme ce principe est capital, il y faut insister quelque peu.

Quelle est donc la différence entre une classe et un cours? Elle est profonde.

Pour un cours, le professeur arrive tout préparé: tout est dans ses notes ou dans sa mémoire; il ne lui reste qu'à débiter, et il débite. Pendant ce temps, les auditeurs s'intéressent ou s'ennuient, écoutent ou se distraient, se préoccupent de ce qu'on dit, ou de la pose, du ton, de la voix, quelques-uns prennent des notes, soucieux de ne pas perdre une idée utile, ou intéressante, un texte qui leur plaît; d'autres dorment peut-être, ou se chauffent près du bon poêle installé fort à propos dans la salle. En somme, c'est le professeur qui agit; encore son principal travail est-il fait à l'avance. L'auditeur agit ou n'agit pas, comprend ou ne comprend pas, selon qu'il est plus ou moins attentif, plus ou moins préparé, selon aussi que la rédaction ou la parole du professeur est plus ou moins savante, claire, ordonnée.

Dans un cours, le professeur parle seul; il propose des notions et des idées; l'auditeur les reçoit ou les repousse: rien qui le force à l'action personnelle.

Dans un cours, le professeur a en vue l'auditoire en gros, dans l'ensemble; à chaque auditeur de profiter s'il veut! Aussi ,le nombre d'auditeurs n'y est-il limité que par l'étendue de la salle, ou par la portée de voix de celui qui parle.

Tout autre est une classe. Ici, le but principal est de faire travailler l'auditeur, d'éveiller son esprit, de lui donner un exercice normal. La classe est vraiment un *gymnase*, non un amphithéâtre; l'élève y vient, non pour voir des tours de passe intellectuelle, ni pour entendre une dissertation, ni même pour recueillir les trésors que le professeur lui jette et dont il fera plus tard l'inventaire et la classification: il vient pour apprendre *hic et nunc*, il vient pour s'exercer lui-même: il est de la pièce.

Aussi, le professeur, en préparant sa classe, n'a-t-il fait que la moindre partie de sa besogne. Il faut maintenant, et c'est proprement son rôle de professeur, qu'il fasse savoir aux autres, qu'il fasse travailler les autres, qu'il obtienne d'eux l'exercice de leurs facultés intellectuelles.

Pour profiter d'un cours, il faut une préparation préalable; un professeur doit rendre sa classe profitable en préparant lui-même le sol où il doit semer.

Dans un cours, c'est l'élève qui doit aller au professeur, dans une classe, c'est le professeur qui doit aller à l'élève.

Ce principe—qui ne le voit? est gros de conséquences pratiques. L'une des principales est le grand rôle que doit jouer dans une classe bien faite la méthode d'interrogation.

R.-P. Bainvel, S. J.

LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OFFICIEL EN FRANCE

Le personnel enseignant de la Province de Québec aimerait sans doute à connaître quels sont les traitements accordés en France aux fonctionnaires de l'enseignement primaire officiel de ce pays.

Le *Journal Officiel* de l'État, du 2 août 1929 et du 29 mai 1930, publiait un tableau des nouveaux salaires annuels (rétributions ayant pris pour quelques-uns un effet rétroactif du 1er janvier 1929 et les autres devant toucher l'augmentation à partir du 1er octobre 1930) du personnel de l'enseignement primaire officiel de notre ancienne mère-patrie. Nous extrairons de cette publication officielle, quelques renseignements sur les traitements dont jouiront dorénavant ces éducateurs d'outre-mer.

Ci-après, traitements minima et maxima, suivant les catégories ci-dessous mentionnées.

TABLEAU GÉNÉRAL

Inspecteurs généraux de l'enseignement primaire:
Traitement moyen, classe unique, de 68,000 francs ($2,720). (1)
Inspecteurs de l'enseignement primaire:
Seine: minimum 24,000 frcs ($960)—Maximum 40,000 frcs ($1600). (1)
Autres départements: minimum 20,000 frcs ($800)—Maximum 36,000 frcs ($1440) (1).
Professeurs d'écoles normales primaires:
Seine et Oise: minimum 22,000 frcs ($880)—Maximum 37,000 frcs ($1480) (1).
Autres départements: minimum 15,000 frcs ($600)—Maximum 30,000 frcs ($1200) (1).
Maîtres et maîtresses des Écoles Annexes ou d'Application des Écoles normales primaires:
Minimum 10,500 frcs ($420)—Maximum 28,000 frcs ($1120). (1)
Instituteurs des Écoles primaires supérieures:
Seine: minimum 22,000 frcs ($880)—Maximum 37,000 frcs ($1480). (1).
Autres départements: minimum 16,000 frcs ($640)—Maximum 36,000 $1,440 (2).
Instituteurs et institutrices des Écoles primaires élémentaires:
Minimum 10,500 frcs ($420)—Maximum 19,000 frcs ($760). (2).

Pour transformer l'argent français en argent canadien, nous avons coté le franc français à la valeur relative de quatre centins canadiens.

Il est alloué en plus, au personnel enseignant de l'enseignement primaire officiel, diverses indemnités modestes, telles que les indemnités de résidence, de logement, de déplacement, de direction, de surveillance, pour titres spéciaux, pour charges de famille, etc.

Nous pouvons conclure, des informations données ci-haut, que les instituteurs français reçoivent un salaire inférieur à celui des instituteurs de notre province, et que le traitement des institutrices françaises est identique approximativement à celui des institutrices de chez nous.

En France, dans l'enseignement officiel, les appointements des hommes sont les mêmes que ceux des femmes. La formule "A travail égal, salaire égal", axiome qui a cours en ce pays, est la base de toute rémunération.

PIERRE-PAUL MAGNAN,

Professeur à l'École normale Laval de Québec.

Québec, novembre 1930.

UN CONCOURS ARTISTIQUE

(The Willingdon Arts Competition)

(*Third year*)

Pour la troisième fois Son Excellence le Gouverneur général, Lord Willingdon, offre de nombreux et riches prix dans le but d'encourager l'étude des Beaux-Arts: Musique, Littérature, Peinture, Sculpture.

Son Excellence a nommé à cette fin un Comité d'organisation dont M. James F. Crowdy est le Secrétaire honoraire. Parmi les membres du Comité, on remarque deux noms canadiens-français, MM. Louvigny de Montigny et Arthur Beauchesne, tous deux d'Ottawa. En s'adressant à l'un ou à l'autre de ces messieurs, on pourra recevoir les renseignements concernant les *conditions* du concours.

(1) *Journal Officiel* du 2 août 1929, décret ayant pris un effet rétroactif à partir du 1er janvier 1929.
(2) *Journal Officiel* du 29 mai 1930, nouveaux traitements à partir du 1er octobre 1930.

Voici quelques précisions concernant le concours de Littérature:

LITTÉRATURE :

English:—

(1) A Prize of Seventy-Five Dollars for an Essay of not more than five thousand words on "Tendencies in Modern Fiction".

(2) A Prize of Seventy-Five Dollars for an Ode of not less than twenty-five and not more than seventy-five lines,—the subject and form to be chosen by the competitor.

Français:—

(3) Un Prix de Prose de soixante-quinze dollars:—Narration, étude de la vie ou des mœurs, histoire ou imagination, d'inspiration canadienne, de pas moins de quatre mille mots et de pas plus de sept mille cinq cents.

(4) Un prix de Poésie de soixante-quinze dollars:—Pour l'une des œuvres suivantes:—
(a) Suite de sonnets—pas moins de quatre ou plus de huit.
(b) Ballade—pas moins de deux strophes et pas plus de quatre.
(c) Pas plus de cent alexandrins.

Dans toutes les catégories le sujet est facultatif.

Les exhibits en Peinture et en Sculpture doivent être adressés à James F. Crowdy, c/o The National Gallery of Canada, Ottawa. Les exhibits en Musique et en Littérature doivent être envoyés à M. James F. Crowdy, Governor General's Office, East Block, Ottawa. Chacun des envois doit porter en place visible la mention: "Willingdon Arts Competition."

Les exhibits (compositions littéraires ou musicales, peinture, sculptures) devront être adressés au Secrétaire, M. James F. Crowdy, d'ici au 16 février 1931.

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au Secrétaire, à MM.ou Beauchesne ou de Montigny.

LE CINQUANTENAIRE DE "L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE" (1)

Monsieur le Commandeur C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général des Écoles normales catholiques,
Directeur de l'*Enseignement primaire,*
Québec.

Monsieur l'Inspecteur général,

Je ne veux pas laisser écouler l'année du Jubilé d'Or de l'*Enseignement primaire* sans offrir à son distingué Directeur les sincères félicitations et le témoignage d'estime de l'Institut des Frères de Saint-Gabriel.

Ce n'est sûrement pas une hyperbole d'affirmer que l'excellente revue pédagogique que vous dirigez avec tant de compétence rend d'inappréciables services aux éducateurs de la Province de Québec.

Les Frères de notre Institut la lisent avec un vif intérêt et l'utilisent dans leurs classes au grand profit des élèves.

Nous aimons surtout à y constater toujours la note vraiment religieuse et patriotique. A bon escient, vous savez rappeler à vos lecteurs, dont l'influence sur la formation de la jeunesse canadienne-française est prépondérante, qu'un peuple conserve et accroît sa force en restant fidèle aux traditions qui ont fait sa grandeur dans le passé. Peu de peuples possèdent des traditions nationales aussi belles et aussi imprégnées de foi que le nôtre.

La documentation variée, instructive et intéressante que l'on trouve dans votre publication en fait un modèle du genre: les conseils pédagogiques judicieux et pratiques qu'elle contient la font estimer hautement de tous ceux qui s'occupent d'éducation.

---

(1) C'est par une erreur bien involontaire que cette sympathique lettre n'a pas été publiée plus tôt. Toute notre gratitude à l'éminent auteur.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son dévoué Directeur, de longs jours et un succès toujours grandissant dans l'œuvre noble poursuivie depuis un demi-siècle.

Avec nos félicitations et nos vœux, je vous prie d'agréer,

Monsieur l'Inspecteur général,

l'expression de nos sentiments respectueux.

Fr. Elzéar,
Provincial.

711, Boulevard Gouin Est, Montréal.

QUESTION D'EDUCATION

La sincérité

La sincérité est-elle une disposition naturelle?

Il est difficile de le savoir au juste.

En effet, à l'âge où l'enfant commence à se révéler par certains signes intelligibles, il a été victime de tant de tromperies, de tant de petits mensonges, qu'il connaît déjà la ruse par expérience. Il l'a apprise à ses dépens, et on la lui a enseignée ailleurs.

Les promesses fausses et les menaces vaines se chiffrent par un nombre incalculable, à tel point qu'à deux ans maint enfant sait, à n'en pas douter, que les paroles diffèrent sensiblement des actes.

Hélas! on se croit forcé de l'abuser quelquefois dans son intérêt... Qu'on y prenne bien garde!

L'enfant à qui l'on a fait prendre de l'émétique en lui assurant que c'est excellent, n'oubliera pas la supercherie et ne la pardonnera pas de longtemps.

On a joué sur un coup de dé; mais on peut avoir la certitude que la tricherie ne réussira pas lors d'une seconde épreuve.

Et comme, morale à part, le mensonge est utile à l'enfant pour parvenir à ses fins, tout naturellement, il sera porté à dissimuler à son tour, pour éviter les gronderies et les punitions qu'il redoute.

Rien de plus illogique que de lui prêcher la franchise en lui donnant l'exemple de duplicité.

Il ne dira pas tout haut: Je fais comme mes parents... mais il le pensera.

Cette interpellation fort en usage: "Qui a fait cela? Est-ce toi qui t'es permis telle chose?" est aussi un dangereux encouragement à la dissimulation.

Au lieu de s'informer d'abord de ce qui s'est passé; au lieu d'ouvrir une enquête préalable de façon à être exactement renseigné, on se contente par négligence, de questionner le coupable, supposé, en lui apprenant, par l'interrogation même, que l'on est dans le doute et dans l'ignorance.

En sorte que si l'enfant ment, il a chance de n'être point puni!

Quelle tentation engageante!

Eh bien! attendre de lui qu'il se dénonce, qu'il se trahisse et appelle enfin sur sa tête le châtiment plutôt que de forfaire à la loyauté, c'est demander plus qu'on ne doit exiger, et souvent plus qu'il ne peut donner: un acte d'héroïsme après tout! Qu'au moins, en cas d'aveu, on consente à une énorme réduction de la peine méritée, pour récompenser la bonne foi de l'enfant qui confesse honnêtement ses torts. Si, en effet, on n'établit pas une très grande différence dans la répression, l'enfant retiendra que sa candeur a été cause de son chagrin; et il se permettra de ne plus renouveler une autre fois les confidences.

On a remarqué que la tendance au mensonge est à son maximum vers quatre ou cinq ans.

A cet âge, l'enfant est assez grand pour commettre nombre de petits méfaits qui lui font encourir des réprimandes: et il est encore trop jeune, pour que sa conscience parle un clair langage à son âme.

Son objectif est de s'assurer l'impunité.

En résumé: ne le trompons pas, à peine d'être trompés nous-mêmes; et prenons soin de gagner son entière confiance.

Sa franchise en est le prix.

Aller "en ami" au devant des questions et des aveux c'est faciliter une intimité qui peut être une précieuse sauvegarde: le double rôle de parents qui commandent quelquefois et d'amis qui conseillent toujours étant absolument conciliable.

Surtout! qu'on se garde bien de se moquer de l'ingénuité ou des scrupules de l'enfant! à plus forte raison qu'on ne les publie pas.

Une seule confidence trahie peut dissuader pour jamais de tout épanchement.

Les naïfs secrets de ces jeunes âmes ne sont-ils pas respectables entre tous?

Fernand Nicolay.

CORRIGEONS-NOUS!

A propos de maisons d'habitation (1)

Cap:

Nous nous servons couramment du terme *cap* pour désigner: 1° la pièce de bois ou de tôle dont on recouvre le faîte d'un toit; 2° la pièce de pierre ou de tôle percée à jour dont on revêt le sommet d'une souche de cheminée pour en protéger le mortier ou la brique contre la pluie; 3° la construction dont on surmonte la tête d'une cheminée pour empêcher la pluie de s'y introduire et le vent d'y rabattre la fumée. *Cap* n'a aucune de ces acceptions, dans le bon langage. Il faut dire *faîteau* dans le premier cas, *mitron* ou *couronnement* dans le deuxième, et *chapeau* dans le troisième.

Chapeau:—

Si *chapeau* peut se dire de la construction dont on surmonte la tête d'une cheminée pour empêcher la pluie de s'y introduire et le vent d'y rabattre la fumée, ce terme ne peut s'employer pour désigner la pièce de bois ou de tôle dont on recouvre le faîte d'un toit, ou la pièce de pierre ou de tôle percée à jour dont on revêt le sommet d'une souche de cheminée. Il faut dire *faîteau*, *mitron* ou *couronnement*, selon le cas.

Carré:—

Nous donnons le nom de *carré* à la partie de la maison, généralement de forme rectangulaire, qui est comprise entre la cave et le comble. Ex.: Le *carré* de cette maison a vingt-cinq pieds par quarante, et sa hauteur est de douze pieds. Le *carré* est le corps de la maison.

Trémeau:—

La partie de mur comprise entre deux fenêtres, entre deux portes, s'appelle *trumeau*, non pas *trémeau*, comme on la désigne chez nous.

Rentourage:—

On donne, chez nous, le nom de *rentourage* aux assemblages de planches ou de madriers qui forment les pans de gros murs ou en couvrent l'extérieur. *Rentourage* n'est pas français. Il faut dire *remplissage en bois* ou *revêtement en bois*, selon le cas.

Double de planches, rang de planches:—

Nos gens mettent un ou deux *doubles* ou *rangs* de planches pour couvrir une face ou une surface quelconque, ou pour construire un pan de mur. Ni *double* ni *rang* ne s'emploient avec ce sens

---

(1) Voir l'*Enseignement primaire* de septembre 1930.

en France. On dit: *couche, paroi, couvert* ou *fond* de planches. Ainsi, Hatzfeld et Darmesteter définissent le verbe *planchéier:* "garnir d'un fond de planches assemblées", et Ramée, dans son *Dictionnaire général des termes d'architecture,* dit que *planchéier,* c'est "couvrir de planches, jeter un couvert de planches sur une face ou sur une surface quelconque".

LARMIÈRE:—

Ce mot est français; mais il ne s'emploie que dans le langage des veneurs. Pour désigner les corps formant saillie sur la paroi extérieure des murs, et destinés à faire égoutter la pluie à distance, il faut dire *larmier,* non pas *larmiére.*

ACOYAU:—

Dans un comble, la pièce de bois qui est posée sur la base des chevrons et l'angle du mur, de manière à dépasser la saillie de l'entablement et à former l'avance de l'égoût du toit, doit s'appeler *coyau,* non pas *acoyau* ni *acouyau. Acoyau* est un terme provincial.

EXCÉDAGE, AILE, OREILLE:—

L'*excédage,* dans le parler de nos charpentiers, de nos menuisiers, c'est tout ce qui excède un pan de maison, un mur, l'aplomb d'un mur, etc., c'est la partie excédante d'un toit, d'un plancher de galerie, etc. Ex.: Mets deux pouces d'*excédage* = fais dépasser, fais excéder (la planche, etc.) de deux pouces. L'*excédage* est un avant-toit, un larmier, une avancée, une saillie, un égoût, un dépassement, etc., selon le cas.

Aile et *oreille* se disent aussi, chez nous, de la partie de la toiture qui excède le pignon. On peut dire: bordure latérale du toit.

PLANCHER DE LA COUVERTURE, FAUSSE COUVERTURE:—

Nos gens appellent *plancher de la couverture* le fond de planches assemblées dont on garnit les combles et sur lequel on pose les bardeaux, la tôle, etc. Ce plancher ou couvert de planches porte, en France, le nom de *voligeage,* parce qu'il est généralement fait avec des *voliges;* mais *plancher* n'est pas incorrect: le voligeage est un plancher.

CLABORD, DÉCLIN:—

On donne couramment, chez nous, le nom de *clabord* et de *déclin* aux planches qui ont été spécialement préparées pour servir au revêtement extérieur des pans de maisons, de bâtiments. Ces planches se disposent horizontalement. Les unes, qu'on appelle en France *planches imbriquées,* s'assemblent à recouvrement, comme dans le bordage des embarcations. Les autres, que les techniciens désignent sous le nom de *frises,* s'assemblent à rainures et languettes, la languette en haut; afin d'éviter l'accumulation de l'eau dans les joints, on pratique généralement une gorge sur l'arête extérieure de la planche, près de la languette.

On donne aussi, chez nous, le nom de *clabord* et de *déclin* au revêtement extérieur des murs, des pans de maisons, de bâtiments, fait avec des planches imbriquées ou des frises.

Clabord est la francisation de l'anglo-américain *clapboard; déclin* semble une déformation de *clin,* qui ne s'emploie en français qu'en parlant du bordage des embarcations.

BAY-WINDOW:—

Ce terme, qui est d'usage courant chez nous pour désigner les fenêtres en saillie, est anglais. En France, on se sert du mot *bow-window,* qui est un synonyme anglais de *bay-window:* mais il est préférable d'employer la locution française *fenêtre en saillie.* Ex.: Il y a deux fenêtres en saillie sur la façade principale de cette maison. Et l'on dira: s'asseoir à une fenêtre en saillie de préférence à: s'asseoir dans un *bay-window* ou *bow-window.*

PERRON:—

Ce terme désigne, en français, l'escalier de quelques marches construit devant une des façades d'une maison et terminé par une plate-forme sur laquelle s'ouvre une porte d'entrée. *Perron* peut aussi se dire de cette plate-forme elle-même. Mais il ne faut pas confondre *perron* avec *galerie.* Tandis que le perron est une espèce de palier de l'escalier qui conduit à la porte d'entrée, la galerie est une plate-forme plus vaste qui peut régner sur une ou plusieurs façades de la maison. Les ouvrages de maçonnerie, en forme de galerie ou de balcon, élevés au-dessus du sol environnant, sur le devant d'une maison, sont des terrasses.

PORTE D'EN AVANT, PORTE D'EN ARRIÈRE:—

On entend souvent, chez nous, des phrases comme celle-ci: Si la *porte d'en avant* est *barrée,* vous irez entrer par la *porte d'en arrière.* En bon français, on dit: Si la porte de devant est fermée, vous irez entrer par la porte de derrière.

PORTE DE DEHORS:—
Nous donnons le nom de *porte de dehors* à toute porte par laquelle on peut entrer dans une maison ou en sortir. Ex.: Ferme donc la *porte de dehors*, ça commence à se refroidir. La *porte de dehors* est une entrée, une sortie, une porte d'entrée, une porte de sortie.

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA,

Université Laval, Québec.

MÉTHODOLOGIE

LA LECTURE EXPLIQUÉE A L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE ET A L'ÉCOLE NORMALE

(Pour l'*Enseignement primaire*)

BOSSUET

Sermon sur la mort

1ÈRE PARTIE

Qu'est-ce que cent ans? qu'est-ce que mille ans, puisqu'un seul moment les efface? Multipliez vos jours, comme les cerfs que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles; durez autant que les grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité; entassez, dans cet espace qui paraît immense, honneurs, richesses, plaisirs; que vous profitera cet amas, puisque le dernier souffle de la mort, tout faible, tout languissant abattra tout à coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants? Que vous servira d'avoir tant écrit dans le livre, d'en avoir rempli toutes les pages de beaux caractères puisqu'enfin une seule rature doit tout effacer? Encore une rature laisserait-elle quelques traces du moins d'elle-même; au lieu que le dernier moment qui effacera d'un seul trait toute notre vie, s'ira perdre lui-même avec tout le reste dans ce grand gouffre du néant. Il n'y aura plus sur terre aucuns vestiges de ce que nous sommes; la chair changera de nature; le corps prendra un autre nom; même celui de cadavre ne lui demeurera pas longtemps; il deviendra, dit Tertullien, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue; tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes. Qu'est-ce donc que ma substance, ô grand Dieu? J'entre dans la vie pour sortir bientôt; je viens me montrer comme les autres; après il faudra disparaître. Tout nous appelle à la mort. La nature, presque envieuse du bien qu'elle nous a fait, nous déclare souvent et nous fait signifier qu'elle ne peut pas nous laisser longtemps le peu de matière qu'elle nous prête, qui ne doit pas demeurer dans les mêmes mains, et qui doit être éternellement dans le commerce; elle en a besoin pour d'autres formes, elle la redemande pour d'autres ouvrages. Cette recrue continuelle du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent, à mesure qu'ils croissent et qu'ils s'avancent, semblent nous pousser de l'épaule et nous dire: retirez-vous, c'est maintenant notre tour. Ainsi, comme nous en voyons passer d'autres devant nous; d'autres nous verront passer, qui doivent à leurs successeurs le même spectacle. O Dieu! encore une fois, qu'est-ce que nous? si je jette la vue devant moi, quel espace infini où je ne suis pas! Si je la retourne en arrière, quelle suite effroyable où je ne suis plus, et que j'occupe peu de place dans cet abîme immense du temps! Je ne suis rien; un si petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant. On ne m'a envoyé que pour faire nombre: encore n'avait-on que faire de moi, et la pièce n'en aurait pas été moins jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre.

COMMENTAIRE LITTÉRAL

Un seul moment les efface: les supprime. Mais grâce à cette image expressive, nous avons bien le sentiment d'une disparition subite, comme d'une lettre sur un tableau.

Multipliez vos jours, comme les cerfs: 1° Il ne s'agit pas d'une simple opération intellectuelle. Hardiment, Bossuet suppose que nos jours sont réellement devenus aussi nombreux que ceux des cerfs.—2° Les anciens croyaient à la longévité prodigieuse des cerfs. Sans se prononcer lui-même, Bossuet pressent ici une erreur, puisqu'il écrit: "comme les cerfs, que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre. . .".—La fable, c'est en effet, la légende; et Bossuet dit histoire de la nature où nous dirions "histoire naturelle".

Cet espace qui paraît immense: De fait, à nos yeux d'hommes éphémères, un espace de plusieurs siècles paraît immense; mais devant les millénaires de la géologie ou même de l'histoire, ce n'est bien qu'une apparence.

Que vous profitera: Que, équivalent de *en quoi, de quoi*

Cet amas: Le fait d'avoir tant amassé.

Tout faible, tout languissant: Ces deux attributs équivalent à toute une proposition concessive: si faible, si languissant qu'il soit.—*Languissant,* atteint d'un affaiblissement prolongé.

Cette vaine pompe: 1° pompe: déploiement magnifique, appareil solennel.—2° *Vain:* vide, sans consistance, sans réalité.

Tant écrit dans ce livre: Passant brusquement à un autre ordre d'images, Bossuet rajeunit, en la précisant et en la développant, cette vieille métaphore, *le livre de la vie.*

Caractères: sens premier, traits gravés ou écrits.

Rature: 1° Action d'enlever en grattant. Synonyme, raclure.—2° Action d'effacer ce qui est écrit par une surcharge à l'encre ou au crayon.

Gouffre: Cavité béante où l'on peut s'engloutir.

Aucuns: Pluriel tout à fait classique.

Vestiges: 1° Traces de pas.—2° Traces quelconques.

Termes: Exactement, ce qui borne, ce qui limite, et donc définit (le substantif latin *finis:* borne, limite). Puis, mot qui définit un objet, une idée, etc.

Exprimer: 1° faire sortir en pressant. Par exemple, exprimer le jus d'un citron.—2° Faire sortir de l'esprit une idée, du cœur un sentiment.—3° Représenter, décrire, désigner.

Ses malheureux restes: Ces restes, résultat et signe du malheur qu'est la mort.

Ma substance: Fonds solide, constitutif d'un être, par opposition aux caractères extérieurs qui en sont les accidents.

Me montrer: action toute passagère, et sans grande importance.

Il faudra: Donnez bien à ce mot son sens impérieux de nécessité.

La nature, presque envieuse. . .: Bossuet personnifie la nature, en fait une espèce de maîtresse parcimonieuse, tyrannique.

Nous déclare: nous fait connaître clairement.

Signifier: terme juridique qui, au sens premier (faire entendre en *termes exprès*), ajoute celui-ci: faire, par ministère d'huissier, remettre une décision de justice.

Ce peu de matière: notre corps.

Qu'elle nous prête: puisqu'il faudra le restituer à la terre.

Dans le commerce: il ne s'agit pas, évidemment, de ventes et d'achats, mais de circulation incessante par voie d'échanges. Le cadavre engraisse la terre, d'où sort la plante qui nourrit l'oiseau, lequel sert à l'alimentation de l'homme, et ainsi de suite.

Cette recrue continuelle du genre humain: Recrue, ce qui vient compléter ou renouveler un régiment, un corps de troupes. Ici, comme l'explique Bossuet, les générations nouvelles qui remplacent les disparues.

Ils croissent: Le professeur ne manquera pas, en classe, de rapprocher,—et d'opposer,—les deux verbes croître et croire (sens, conjugaison).

Si je jette la vue devant moi: vers l'avenir.

Espace infini: l'adjectif infini n'a pas ici son sens propre, qui est *illimité dans son être.* Dans ce sens, Dieu seul est infini.—Le sens second, appliqué ici, est: trop grand pour être mesuré.

Quelle suite: d'années, de siècles, de millénaires même.

Effroyable: L'étonnement que nous causent les durées géologiques, les distances stellaires, confine, en effet, à l'effroi.

Abîme immense du temps: 1° abîme, profondeur dont on ne peut mesurer la profondeur, atteindre le fond.—*Immense,* exactement qu'on ne peut mesurer.

Un si petit intervalle: notre vie, dont la durée n'est rien entre ces deux infinis, le passé et l'avenir.

Néant: exactement ce qui n'est pas, le non-être.

On m'a envoyé: Pour accentuer en nous cette sensation du néant, Bossuet raisonne provisoirement comme si nous étions le jouet d'une force anonyme, inconnue, *on.*

Pour faire nombre: comme un figurant anonyme lui aussi, sans personnalité, et donc sans importance.

La pièce: ce drame ou cette comédie qu'est la vie.

AN ALYSE LITTÉRAIRE

On l'a signalé voilà longtemps déjà, Bossuet est le grand prédicateur des lieux communs, c'est-à-dire de ces grandes vérités générales que leur universalité et leur évidence même finissent par rendre banales. De ces lieux communs, il n'en est pas peut-être auquel il soit revenu plus souvent qu'à celui de la mort; il n'en est sûrement pas qu'il ait mieux renouvelé, rajeuni et pour ainsi dire "recréé" par la puissance de son imagination et l'ardeur de sa sensibilité. Ce thème, entre tous rebattu, il l'a développé en poète lyrique.

En effet, que nous rappelle-t-il ici après tant d'autres? 1° Que la vie la plus longue, ne compte guère, au total, puisqu'elle doit finir un jour; 2° que, perdu entre ces deux infinis que semblent le passé et l'avenir, l'homme n'est "rien", et ne peut pas se "distinguer du néant".

Rien de plus banal, donc. Mais pour exprimer ce banal, quelle richesse d'invention! Comparaisons, métaphores se succèdent presque toujours neuves, et d'une singulière diversité.

Presque toujours neuves, disons-nous. Une ou deux à peine ont quelque chose de traditionnel, de classique: "Multipliez vos jours comme les cerfs que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles; durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés. . .". Les autres semblent apparaître pour la première fois, au moins dans la grande éloquence: "Le dernier souffle de la mort. . . abattra tout à coup cette vaine pompe, avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants".—"Que vous servira d'avoir tant écrit dans ce livre. . . puisqu'enfin une seule rature doit tout effacer?"—"La nature. . .nous fait signifier qu'elle ne peut pas nous laisser longtemps ce peu de matière qu'elle nous prête. . .".—"Cette recrue continuelle du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent. . .".—"On ne m'a envoyé que pour faire nombre; encore n'avait-on que faire de moi, et la pièce n'en aurait pas été moins jouée, quand je serais demeuré derrière le rideau".

Neuves, ces images sont d'une hardiesse tour à tour familière et tragique. La vie comparée à un château de cartes qui s'écroule; à un livre où "une seule rature doit tout effacer"; à une pièce de théâtre où se succèdent de pâles et vains figurants, voilà la simplicité, le réalisme de Bossuet. Et, à côté, dans la même phrase, voici la hardiesse tragique: "Encore une rature laisserait-elle quelques traces du moins d'elle-même; au lieu que ce dernier moment qui effacera d'un seul trait toute notre vie, s'ira perdre lui-même avec tout le reste dans ce grand gouffre du néant".—Partis d'une vision familière ("cette rature. . ."), nous sombrons tout à coup dans un abîme.

Puis ayant prononcé ce mot de néant, en quelque sorte incompréhensible puisqu'il est la négation même de l'être, et si je puis dire la négation par excellence, Bossuet accumule les images funèbres qui. du moins, nous communiqueront le frisson de la mort; "Il n'y aura plus sur terre aucuns vestiges de ce que nous sommes; la chair changera de nature; le corps prendra un autre nom; même celui de cadavre ne lui demeurera pas longtemps; il deviendra, dit Tertullien, un je ne sais quoi qui, n'a plus de nom dans aucune langue; tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes".

Éloquence de poète, donc; on pourrait presque dire de *poète dramatique*, tant Bossuet sait *personnifier l'abstrait* et *vivifier l'inanimé*!—Premier exemple, une toute petite phrase où un modeste pronom indéfini prend, grâce au verbe dont il est sujet, une autorité inattendue: "Tout nous appelle à la mort." Puis, le procédé s'élargissant, voici la nature prenant figure humaine, ou plutôt figure d'impérieuse maîtresse; "La nature, *envieuse* du bien qu'elle nous a fait, nous déclare souvent et *nous fait signifier* qu'elle ne peut pas nous laisser longtemps ce peu de matière qu'elle nous prête. . . *elle en a besoin* pour d'autres formes, *elle la redemande* pour d'autres ouvrages".

Enfin, quand aux êtres qu'il anime ainsi Bossuet prête un de ces gestes familiers que nous avons signalés déjà, cette association, ce mélange hardi d'une pensée funèbre avec une expression presque triviale prend quelque chose de tragique: "Cette recrue continuelle du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent, à mesure qu'ils croissent et qu'ils s'avancent, *semblent nous pousser de l'épaule et nous dire:* retirez-vous, c'est maintenant notre tour".

Ce don de transformer des idées abstraites en images dramatiques suffisent à capter l'attention de l'auditoire le plus rebelle. Bossuet achève de se la concilier par l'*émotion* visible de tout son être.

On sent ici qu'il ne développe avec les seules ressources de son talent un thème extérieur, et pour ainsi dire étranger à lui; mais qu'il nous communique l'objet de ses méditations les plus intimes.

Certes, la première partie de ce développement a quelque chose d'impersonnel. S'il apostrophe directement ses auditeurs, l'orateur demeure encore comme au-dessus d'eux. Mais bientôt le ton change. Substituant au *vous* qui sépare, le *nous* qui rapproche et unit, Bossuet confond sa cause avec celle des assistants. "La nature, envieuse du bien qu'elle *nous* fait, *nous* déclare souvent et *nous* fait signifier. . . Les enfants qui naissent semblent *nous* pousser de l'épaule et *nous* dire. . .". D'où cette conclusion mélancolique: "Ainsi, comme *nous* en voyons passer d'autres devant *nous*, d'autres *nous* verront passer, qui doivent à leurs successeurs le même spectacle. O Dieu! encore une fois, qu'est-ce que *nous*?"

Mais Bossuet s'assimile si parfaitement à ses auditeurs; tout le premier, il éprouve si vivement les émotions dont il veut les frapper qu'il ne craint pas de parler en son nom personnel et de les

associer à sa méditation: "Qu'est-ce donc que ma substance, ô grand Dieu? J'entre dans la vie pour sortir bientôt; je viens me montrer comme les autres; après, il faudra disparaître".—La méditation, ce n'est pas assez dire. Devant ce double mystère du temps indéfini et du néant humain, un émoi naît en lui qui va de l'effroi à la plus mélancolique ironie: "O Dieu, encore une fois, qu'est-ce que nous? Si je jette la vue devant moi, quel espace infini où je ne suis pas! Si je la retourne en arrière, quelle suite effroyable où je ne suis plus, et que j'occupe peu de place dans cet abime immense du temps! Je ne suis rien; un si petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant. On ne m'a envoyé que pour faire nombre; encore n'avait-on que faire de moi, et la pièce n'en aurait pas été moins jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre".

On s'explique l'efficacité d'une telle éloquence. Au lieu d'entendre une parole lointaine et comme détachée de lui, l'auditeur sent tout près de lui une âme fraternelle, toute pareille à la sienne. Là où il redoutait peut-être de subir un prédicateur, "il est tout étonné et ravi" ... "de trouver un homme", auquel il s'abandonne.

* * *

Devant l'humanité profonde de pareils discours, on pourrait négliger cette beauté formelle dont Bossuet lui-même faisait si peu de cas. Aussi bien en avons-nous déjà défini un des caractères essentiels, en étudiant l'imagination poétique de Bossuet. Mais, puisque le même texte peut servir tout ensemble à notre édification spirituelle et à notre culture littéraire, ne négligeons aucun de ses bienfaits.

Nous ne reviendrons pas sur la richesse poétique du style, d'autant moins que Bossuet n'ajoute pas des images à une idée d'abord abstraite, mais qu'il pense par figures, et que ce qui est chez d'autres procédé d'écriture est chez lui fonction naturelle, spontanée, de l'esprit.

Mais voici des qualités plus accessibles peut-être. D'abord, la plénitude. Bossuet prend des mots expressifs, dans leur acception totale, ce qui dispense de leur adjoindre le renfort d'un adjectif ou un adverbe. J'ai déjà signalé la vigueur de verbes comme *effacer, exprimer, faire nombre;* la substitution d'un simple attribut à toute une proposition concessive (*tout faible, tout languissant*); mais voici une phrase dont la sobriété puissante mériterait une étude détaillée: "La nature, presque *envieuse* du bien qu'elle nous fait, nous *déclare* souvent et nous *fait signifier* qu'elle ne peut pas nous laisser longtemps *ce peu de matière* qu'elle nous *prête*, qui ne doit pas demeurer dans les mêmes mains, qui doit être éternellement dans le *commerce;* elle en a besoin pour d'autres *formes*, elle la *redemande* pour d'autres *ouvrages*". Rien que des termes simples, d'un modèle et d'un usage courants; mais pas une banalité, pas une faiblesse, pas une redondance; la solidité d'honnêtes matériaux qui, bien mis en place, prennent une mâle beauté.

Ainsi cette prose de poète garde-t-elle la virilité de l'éloquence.

Elle en a aussi le mouvement. Mouvement impérieux de la phrase qui s'impose comme un ordre: "multipliez... durez... entassez..." (1). Mouvement qui s'amplifie, monte, pour ainsi dire comme un défi, et qui brusquement s'affaisse comme un aveu d'impuissance: "Multipliez vos jours, comme les cerfs que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles; durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombrage à notre postérité; entassez, dans cet espace qui paraît immense, honneurs, richesses, plaisirs; que vous profitera cet amas, puisque le dernier souffle de la mort, tout faible, tout languissant, abattra tout à coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un jeu de cartes, vain amusement des enfants?"

Mouvement dramatique enfin d'une phrase où l'âme traduit son étonnement, son inquiétude, son effroi et finalement son découragement: "O Dieu, encore une fois, qu'est-ce que nous? Si je jette la vue devant moi, quel espace infini où je ne suis pas! Si je la retourne en arrière, quelle suite effroyable où je ne suis plus, et que j'occupe peu de place dans cet abîme immense du temps! Je ne suis rien; un si petit espace n'est pas capable de me distinguer du néant. On ne m'a envoyé que pour faire nombre; encore n'avait-on pas besoin de moi, et la pièce n'en aurait pas été moins jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre".

GAILLARD DE CHAMPRIS.

(1) Mouvement analogue, à la fois, et différent, dans la phrase déjà citée: La nature... nous déclare... nous fait signifier... qu'elle nous prête, qui ne doit pas... qui doit... elle en a besoin... elle la redemande...

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Pour l'*Enseignement primaire*)

NOVEMBRE 1930

Rappel de quelques points pratiques

La feuille de papier, sur laquelle l'élève dessine, doit rester dans la même position, Tourner le cahier à volonté équivaut à faire produire à la main presque toujours le même mouvement, ce qui n'est pas formateur.

Les lignes préparatoires des dessins, (à main libre ou à la règle,) doivent être *très légères*. Outre que cette pratique habitue l'élève à la netteté, elle lui permet d'effacer, sans laisser de traces disgracieuses.

L'esquisse, aussi bien que les lignes définitives, ne se dessinent pas d'un seul coup, sans lever la main; il faut procéder par traits successifs se prolongeant peu à peu, et *ne pas peser*.

Pour obtenir un beau trait ornemental, le crayon doit tracer des lignes plutôt larges qu'étroites, et plutôt grises que noires.

Lorsque les dessins à exécuter y donnent lieu, il n'est pas superflu de revenir sur les notions élémentaires de géométrie, appropriées à chaque année du cours.

Une surface étroite peut recevoir une coloration plus vive qu'une surface de plus grande étendue. La couleur, appliquée en allant du clair au foncé, sur la même surface, est un moyen d'introduire dans la décoration un élément de variété.

Le maître ne tolèrera pas l'*à peu près;* faisant remarquer successivement quelques points fautifs, des plus notables, dans le dessin en cours d'exécution, il obligera l'élève à rectifier son travail, jusqu'à ce qu'un résultat satisfaisant soit obtenu. La correction collective, au tableau noir, des fautes principales observées sur les dessins, sera très profitable.

Programme mensuel suggéré aux divers cours

COURS INFÉRIEUR

En première année: faire reconnaître les formes courbes dans les objets. Sur la bande de papier fort dont il a été question en septembre, marquer par un autre trait plus court, les divisions en demi-pouces; exercer les élèves à tracer des droites de dimensions données, dont le demi-pouce fera partie.

En deuxième année: le carré d'aplomb et le carré d'angle. Notions et exercices de tracé de l'angle aigu; en faire reconnaître sur les surfaces des objets.

Première année

1.—Répétition de courbes: un rameau portant quelques feuilles étroites. (Faire préparer les points extrêmes de la courbe principale.)
2.—D'après silhouette en carton: une tente. (Indiquer les mesures.)
3.—Alignement: pommes ou poires munies d'une feuille, sur un rayon.
4.—De mémoire: Une armoire vue à la maison.

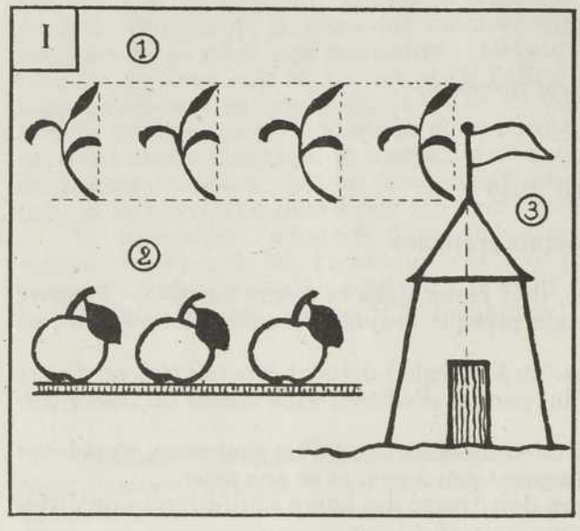
Deuxième année

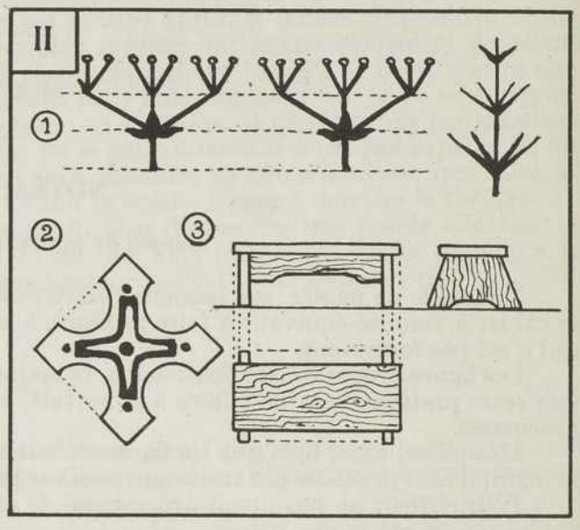
1.—Répétition: motif formé d'angles aigus. (Imitation d'une plante).
2.—Le carré d'angle, orné au moyen de droites et de courbes.
3.—Croquis géométral: un petit banc, (vu en face, de côté, par-dessus.)
4.—De mémoire: *a*) un verre à pied,
b) une clochette.

COURS MOYEN

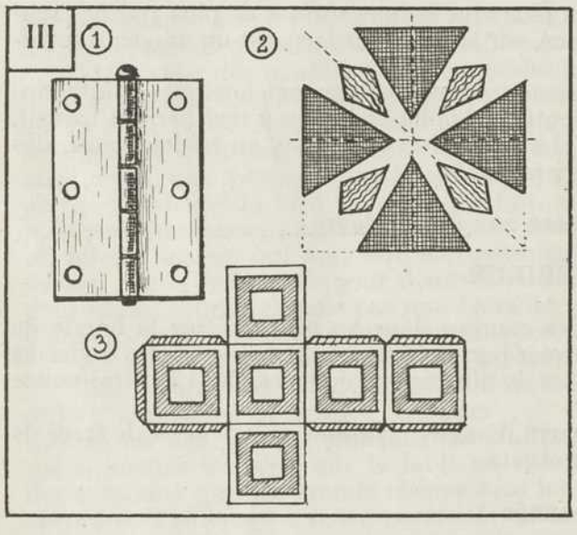
En troisième et quatrième années: revue du rectangle et des notions relatives aux couleurs primaires: (jaune, rouge, bleu,) et binaires: (orangé, vert, violet.)—Le *cube.*—Le *rayonnement*: motifs décoratifs disposés autour d'un point fixe.

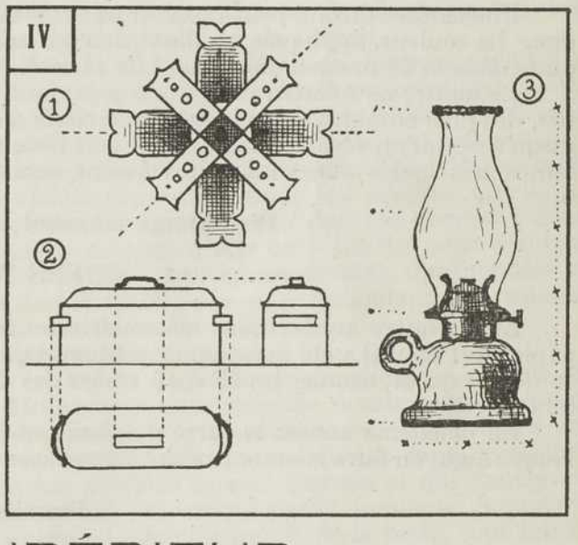
COURS INFÉRIEUR



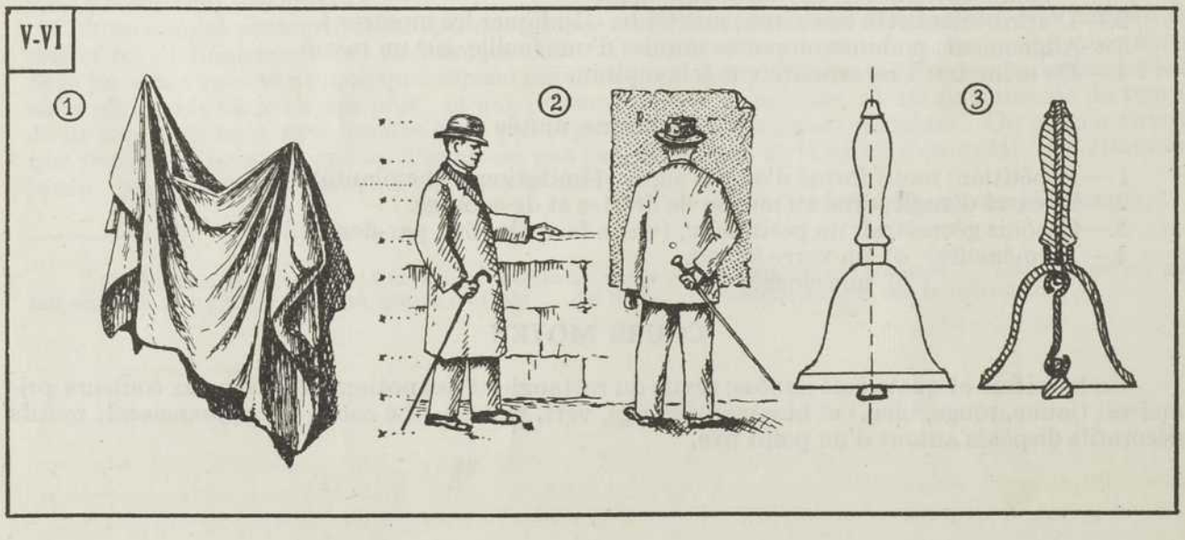


COURS MOYEN





COURS SUPÉRIEUR



Troisième année

1.—D'après nature: (objets de forme rectangulaire, vus en face.)
a) une charnière.
b) un étui à cigares, ouvert.
2.—Rayonnement: combinaisons de triangles; colorier.
3.—Développement du cube; ornement simple sur les faces; colorier.
Avec ce développement agrandi et découpé, les élèves pourront reproduire ce solide, à la maison.
4.—De mémoire: un poêle de cuisine.

Quatrième année

1.—Arrangement décoratif: croix formée par des rectangles (légèrement transformés,) en disposition rayonnante; colorier.
2.—Croquis géométral: (objet usuel ou jouet, se rapprochant de la forme rectangulaire.)—bassin, coffret, petite table.
3.—D'après nature: (objets de formes courbes, vus bien en face, sans déformation perspective.)—lampe, compotier, cruche, etc.
Bien faire observer les proportions des diverses parties.
4.—De mémoire: une meule à aiguiser.

COURS SUPÉRIEUR

En cinquième et sixième années: tracé de la perpendiculaire à l'extrémité d'une droite, au moyen du compas—Construction du triangle équilatéral, du carré.—Notions sur les *teintes* et les *nuances:* (Voir la Répartition mensuelle du programme d'études, p. 114 et 115.)—Rappel des principales *proportions* du corps humain. Hauteur totale: huit fois la tête.—Largeur, de face: (aux épaules) égale deux fois la hauteur de la tête; (aux hanches) égale une fois et demie cette hauteur.—Longueur des bras: (de l'épaule au coude) une fois et un quart la hauteur de la tête; (du coude au poignet) une fois; (la main) trois quarts.—La tête, en face ou en arrière, s'inscrit dans un rectangle dont la largeur est les trois-quarts de la hauteur; de côté, elle s'inscrit dans un carré.

Cinquième et sixième années

1.—D'après nature: une étoffe de couleur claire, piquée au tableau. Ne former que quelques plis principaux.
2. Attitudes, (sans déformation perspective trop prononcée.)
a) un promeneur vu de côté,
b) un autre personnage vu de dos.
L'unité de mesure, qui est la hauteur de la tête, peut valoir un demi-pouce. Les deux attitudes peuvent être dessinées sur la même feuille.
3.—Croquis géométral: élévation et coupe d'une clochette.
4.—De mémoire: une bicyclette.

FR. RAPHAEL,
des Écoles Chrétiennes.

LA LITTÉRATURE A L'ÉCOLE NORMALE

Dans le champ de la littérature

JOSEPH DE MAISTRE: *Le Pédagogue*

Voilà un titre dont Joseph de Maistre aurait peut-être souri... Pédagogue, lui!..... Il avait trop à s'occuper des événements qui bouleversaient alors le monde pour s'arrêter à faire des lois concernant l'éducation de l'enfance. D'ailleurs, il ne croyait pas beaucoup à la vertu des traités sur l'éducation. Il écrivait: "Ne faudrait-il pas se demander d'abord s'il peut y avoir un système

général d'éducation!... Et il abandonnait à sa femme,—qu'il savait à la hauteur de cette tâche,—tout le soin de ses enfants. A une amie, qui lui fait des éloges sur la manière dont ils étaient formés, il dit: "Ils doivent baiser la trace des pas de leur mère; car, pour moi, je n'ai point le talent de l'éducation. Elle en a un que je regarde comme le huitième don du Saint-Esprit: c'est celui d'une certaine persécution amoureuse, au moyen de laquelle il lui est donné de tourmenter ses enfants du matin au soir, pour *faire*, *s'abstenir*, et *apprendre* sans cesser d'en être tendrement aimée. Comment fait-elle?... Je l'ai toujours vu sans le comprendre; pour moi, je n'y entends rien."

Il ne faut pas non plus demander à Joseph de Maistre des procédés nouveaux ou des méthodes merveilleuses d'enseignement. Il avait peu de confiance dans les méthodes nouvelles, surtout dans les méthodes *faciles*. A sa fille Constance, agée alors de 15 ans, qui commençait l'étude du latin, il écrit: "J'aime le latin pour le moins autant que l'allemand; mais je persiste à croire que c'est un peu tard. A ton âge, je savais Virgile et compagnie par cœur, et il y avait alors environ cinq ans que je m'en mêlais. On a voulu inventer des méthodes faciles, mais ce sont de pures illusions, il n'y a point de méthode facile pour apprendre des choses difficiles. L'unique méthode est de fermer sa porte, de faire dire qu'on n'y est pas, et de travailler. Depuis qu'on s'est mis à nous apprendre, en France, comment il fallait apprendre les langues mortes, personne ne les sait plus, et il est assez plaisant que ceux qui ne les savent pas, veuillent absolument prouver le vice des méthodes employées par nous, qui les savons."

Et tout de suite, nous nous rendons bien compte que, quand Joseph de Maistre parlera contre les femmes qui s'adonnent à la science, il ne blâmera pas les études primaires, ni même les études secondaires. Ces études-là, il les conseille et les dirige. Quelque ambitieux que puissent être nos rêves de culture intellectuelle, nous ne pourrons jamais dépasser et même atteindre le point vers lequel Joseph de Maistre guidait ses deux filles.

Quand, un jour, il doit conseiller à Adèle, l'aînée, de se reposer "afin de ne pas devenir un petit bâton *raisonnable*, *résonnant* ou *raisonneur*," il termine sa lettre par une longue page de littérature où il lui parle d'Homère, du Tasse et de Virgile, comme de gens qu'elle connaît bien. Il est vrai que deux mois plus tard, il lui fait un sermon en forme. Mais ce sermon-là n'est pas du tout pour la détourner de ses études. Voilà comment il commence: "Je suis enchanté de ton goût pour la lecture, et, jusqu'à présent, je n'avais pas fait grande attention au dégoût qui en résulte pour les ouvrages de ton sexe... Mais comme tu as déjà bâti d'assez bons fondements et que je crains que tu ne sois entraînée trop loin, je veux te dire ma pensée sur ce point important, d'autant plus que, par certaines choses qui me sont revenues par ricochet, je vois que certaines gens commencent à raisonner sur tes goûts." Puis il lui rappelle la nécessité du travail manuel, et termine en disant: "Il y a dans ce genre d'occupation, une coquetterie très fine et très innocente. En te voyant coudre avec ferveur, on dira: "Croyez-vous que cette jeune demoiselle lit Klopstock et le Tasse? Et lorsqu'on te verra lire Klopstock et Le Tasse, on dira: "Croyez-vous que cette demoiselle coud à merveille?... Partant, ma fille, prie ta mère, qui est si généreuse, de t'acheter une jolie quenouille, un joli fuseau; mouille délicatement le bout de ton doigt, et puis vrrr...! tu me diras comment les choses tournent. Tu penses bien, ma chère Adèle, que je ne suis pas ami de l'ignorance;....."

...Non!... Joseph de Maistre n'est pas ami de l'ignorance!... Il ne veut pas condamner la femme à la médiocrité!... Quel souvenir ému, reconnaissant et charmé il garde à sa mère, qui, presque à son berceau, lui a fait connaître et aimer Racine. "Je ne le comprenais pas, disait-il, lorsque ma mère venait le répéter sur mon lit et qu'elle m'endormait, avec sa belle voix, au son de cette incomparable musique... J'en savais des centaines de vers, longtemps avant de savoir lire; et c'est ainsi que mes oreilles, ayant *bu* de bonne heure cette ambroisie, n'ont jamais pu souffrir *la piquette*.

Elle n'était pas médiocre, la mère qui endormait ainsi son fils!

Par exemple, le grand philosophe se fâche tout rouge à l'idée qu'une femme pourrait passer sa vie à ce qu'il appelle "singer l'homme". Il engage alors avec sa Constance, safille cadette, qu'il n'a connue que lorsqu'elle avait plus de vingt ans, et pour qui il avait une tendresse touchante, des discussions sans fin.

Voici un exemple où il illustre les théories qu'il veut lui faire accepter: "Je possède ici un chien nommé Biribi, qui fait notre joie. Si la fantaisie lui prenait de se faire seller et brider pour me porter à la campagne, je serais aussi peu content de lui que je le serais du cheval anglais de ton frère, s'il imaginait de sauter sur mes genoux ou de prendre le café avec moi. L'erreur de certaines femmes est d'imaginer que pour être distinguées, elles doivent l'être à la manière des hommes..." Puis il termine dans un éclat de rire, en disant: "Adieu, petit singe, je t'aime presque aurant que Biribi, qui a, cependant, une réputation immense à Saint-Pétersbourg."

Mais Constance n'est pas convaincue. Elle insiste. Et voici ce qu'il répond: "Ce qu'il y a de mieux dans ta lettre, et de plus décisif, c'est ton observation sur les matériaux de la création humaine. A le bien prendre, il n'y a que l'homme qui soit vraiment cendre et poussière. Si on voulait même lui dire ses vérités en face, il serait *boue* au lieu que la femme fut faite d'un limon déjà préparé et élevé à la dignité de *côte*. Mais c'est précisément en vertu de la très haute idée que j'ai de ces côtes sublimes, que je me fâche sérieusement lorsque j'en vois qui veulent devenir limon primitif..."

Les ennemis de Joseph de Maistre, qui ne l'ont jamais lu, et qui ne veulent voir en lui que ce qu'ils appellent "un obscurantiste", c'est-à-dire un ennemi de la lumière, ont dit contre lui des choses fausses qui sont d'énormes sottises.

Il est vrai qu'il a écrit cette phrase: "Quant à la science, c'est une chose très dangereuse pour les femmes." Mais il ne l'a pas dite d'une manière absolue et sans commentaire. Le mot "science" désigne alors, sous sa plume, un ensemble de connaissances théoriques que la femme ne peut acquérir que par de longues années de travail, et qui, si elles ne gâtent pas sa vie, ne lui serviront à rien. Cette science-là, évidemment, il n'en veut pas, et sûrement, ses ennemis n'en veulent pas non plus.

Et cela nous rappelle la pensée si juste du biographe du saint curé d'Ars: "La science creuse la vie; la piété seule l'élève et la remplit." Il ne faut pas en vouloir à Joseph de Maistre s'il a tant souhaité que la vie de la femme ne fût pas *creuse*, mais qu'elle fût *pleine*.

Bossuet avait dit avant lui: "La science qui n'aboutit pas à la pratique est une science maudite. Et saint Bonaventure, avait déjà exprimé, dans une formule plus inspiratrice, sa règle d'étude: "Savoir plus pour aimer mieux".

Joseph de Maistre leur tend la main à travers les siècles; et nous pouvons en sécurité, suivre les théories du grand philosophe chrétien, qui prend sa place dans la belle liste de ceux que nous aimons.

LES ÉLÈVES-INSTITUTRICES DE L'ÉCOLE NORMALE DE SHERBROOKE (C.N.D.)

LECTURE LITTÉRAIRE

Les voix de Lourdes

LA VOIX DE LA GROTTE

Lourdes, pays de montagnes boisées et rocheuses, de pics neigeux, où tout parle d'ascension, dans le grand murmure des sources qui chantent, et du Gave qui enlace ce cadre pyrénéen d'un long ruban d'azur; Lourdes, lieu béni, pénétré de l'influence de l'Immaculée, dont on sent la présence, en chaque coin, et à chaque détour du chemin, vivre, sous votre ciel, c'est vivre au seuil du Paradis, dont on respire déjà l'enivrement céleste.

Dès en arrivant, la grande voix de la Grotte nous attire, avec tant de force, que l'on ne peut résister à cet appel qui nous fascine et nous magnétise divinement.

La grotte... oui, elle est la première vision du pèlerin, avide de s'y rendre, et d'y demeurer longuement... Ah! c'est qu'ici les flots de pureté, de virginité tombent à profusion, sur les âmes qui s'ouvrent... Il semble qu'un torrent de lumière et de grâce vous y attend, sous l'influence pénétrante de celle qui est justement appelée l'*Épouse du Saint-Esprit.*

O Marie, si les martyrs, les vierges, les saints nous apportent un écho de la voix de Dieu, que dire de vous qui êtes, par excellence, pour nous, la vision des visions, l'harmonie des harmonies, l'expression virginale et si fidèle de la beauté, de l'amour, de la paix de Dieu!

Mère de Celui qui est la parole incréée du Père, et qui l'exprime éternellement dans sa plénitude infinie, vous participez à cette expression divine, de par votre union exceptionnelle avec le Verbe, et vous le dites dans une pureté sans mélange... C'est la grande voix qui monte de la Grotte, de ce rocher où vous posâtes le pied, en y laissant une empreinte et un parfum, que les âmes respireront jusqu'à la fin des siècles.

Aussi, avec quelle énergie, l'être se tend vers vous, ô Immaculée, à l'ombre de ce rocher, rempli d'une vitalité céleste, où l'on désire boire ardemment aux sources d'eau vive pour mieux entendre la parole intérieure!... Avec quelle faim et soif de virginité, de rénovation, l'on baise le rocher en restant appuyé sur lui! Et comme l'on demande à la toute Belle de nous enivrer de silence, de pureté, pour mieux voir, mieux aimer, mieux écouter la Beauté infinie.

Sous cette grotte bénie, nous sentons le besoin d'essayer de pénétrer dans le Cénacle vivant et ardent de l'âme de Marie, se mouvant à travers les diverses étapes des mystères joyeux, douloureux et glorieux, où elle fut *rose blanche* par la pureté incessante de son cœur et *rose rouge* par la ferveur de sa charité.

G. JOANNÈS.

(*Les Audiences divines*).

LEÇON DE CHOSES

Pour les trois cours

LES NUAGES

MATÉRIEL.—Une carafe d'eau fraîche.—Une image représentant les nuages sous leurs diverses formes.—Les montrer au ciel ou les dessiner au tableau.

Maît.—Lorsque vous laissez au soleil, ou simplement à l'air, pendant un certain temps, un vase contenant de l'eau, qu'arrive-t-il généralement?

Rép.—L'eau disparaît et il ne reste rien dans le vase.

Maît.—Et quand vous arrosez les plantes pendant l'été, que remarquez-vous le lendemain?

Rép.—Elles sont sèches comme la veille et il faut recommencer.

Maît.—Voici une carafe qu'on vient de remplir d'eau fraîche; je l'essuie très fort de façon à la rendre bien claire. Attendons un instant. Que voyez-vous?

Rép.—La carafe se couvre d'une buée comme si le verre était dépoli.

Maît.—Je mets une assiette au-dessous. Voyez, des gouttes perlent sur le verre et tombent dans l'assiette. Retenez bien cette petite expérience. Vous en trouverez, vous-mêmes, l'explication tout à l'heure. Voulez-vous me dire d'abord ce qu'est devenue l'eau qu'on expose à l'air dans une assiette, et celle dont on arrose les plantes?

Rép.—L'eau du vase s'est évaporée, et
celle des plantes, la terre l'a bue.

Maît.—Oh! non, pas toute, une très petite quantité seulement.

Rép.—Alors elle s'est évaporée aussi dans l'air.

Maît.—Qu'entendez-vous par cette expression *évaporée*?

Rép.—J'entends qu'elle s'est transformée en vapeur et mélangée avec l'air environnant.

Maît.—Bien; il en est de même quand on étend, pour le faire sécher, le linge de la lessive. Sauriez-vous me dire, à présent, ce que devient dans l'air toute cette vapeur d'eau? Car vous savez que les cours d'eau en dégagent aussi continuellement.

Rép.—Elle va dans les hauteurs former les nuages.

Maît.—Les nuages sont donc composés de vapeur d'eau suspendue dans l'air et condensée dans les régions froides. Pour vous expliquer cela, observez ce qui se passe avec notre carafe d'eau froide. Pourquoi se couvre-t-elle de gouttelettes d'eau au contact de l'air? Allons, réfléchissez un peu; c'est bien simple.

Rép.—Parce que l'eau très fraîche de la carafe refroidit l'air tout autour. Et cet abaissement de température provoque la condensation de la vapeur d'eau qu'il contient.

Maît.—C'est cela même. Vous vous rappelez que la condensation est la transformation d'un corps gazeux en liquide. Eh bien! ce qui a lieu sur la carafe se produit tous les jours dans

l'atmosphère. La vapeur d'eau, sous l'influence des températures basses, se condense et forme les brouillards que vous connaissez bien. En automne, ils couvrent la terre comme d'une fumée grise et obscurcissent l'air d'une façon très intense, parfois. C'est surtout aux alentours des cours d'eau qu'on les rencontre. Les nuages sont absolument de la même nature; seulement ils se tiennent dans des régions plus hautes et prennent, dans l'éloignement, des apparences merveilleuses. Qui de nous n'a contemplé leurs riches colorations au lever et au coucher du soleil, et les formes fantastiques qu'ils affectent parfois! C'est un des plus beaux spectacles de la nature, et les peintres paysagistes ont souvent désespéré d'en rendre toute la splendeur.

Cependant, en les observant de près, on se rend compte que ce sont de vulgaires brouillards.

El.—Comment peut-on les voir de près? En ballon, peut-être?

Maît.—Cela n'est pas nécessaire. Il suffit de gravir une montagne jusqu'à une certaine hauteur. On a alors le plaisir de voir des nuages à ses pieds.

El.—Oh! que cela doit être joli!

Maît.—C'est très beau. Mais si le nuage remonte, c'est assez désagréable. On est alors pris dans un brouillard très épais et cloué pour ainsi dire sur place; l'obscurité vous enveloppe, l'humidité vous transperce, on risque de s'égarer ou de prendre mal si cela se prolonge. Après un certain temps, le nuage continue généralement sa marche ascendante et on sort de ce mauvais pas.

Examinons, si vous voulez, les nuages tels qu'ils nous apparaissent au ciel dans toute leur beauté. Ils se tiennent à des hauteurs variables. Les plus hauts sont à cinq et six mille pieds. Regardez cette image. Ces nuages, qui ressemblent à des flocons de laine blanche à filaments déliés, sont assez hauts. Quand ils se groupent de façon à présenter l'aspect d'un troupeau de moutons vu par le dos, c'est un signe de changement de temps. On les appelle *cirrus*. Voyez maintenant ceux-ci qui affectent la forme de bandes horizontales; on les voit à l'horizon au moment du lever et du coucher du soleil. Ce sont des *stratus*.

Ces grosses masses arrondies qui ressemblent à des montagnes couvertes de neige, annoncent l'approche d'un orage; ce sont des *cumulus*. Enfin, ces gros nuages sombres, d'un gris foncé, et qu'on nomme *nimbus*, se résolvent généralement en pluie.

Il vous sera facile d'observer ces diverses formes de nuages chaque jour, autour de vous. Prenez l'habitude de ne pas rester indifférents aux spectacles que vous offre la nature. Ce sont des jouissances que Dieu a mises à la portée de tous. Il suffit d'ouvrir les yeux pour sentir son cœur pénétré d'admiration en face des beautés de l'univers. Songez aussi, devant les splendeurs des nuages, que leur bel éclat n'est en somme qu'une illusion provoquée par quelques rayons du soleil à travers leur masse éloignée. Ils sont comparables à ces âmes vulgaires auxquelles nous devons nous garder de ressembler. On les croirait au premier abord parées de toutes les vertus; et elles apparaissent viles et souillées quand on les pénètre.

Résumé.—Les nuages sont, comme les brouillards, formés de vapeur d'eau condensée dans l'atmosphère. Ils se tiennent à des hauteurs variables. On en rencontre sur le flanc des montagnes, à leur sommet, dans les hautes régions jusqu'à 2000 mètres. Ils doivent leur riche coloration aux rayons de soleil pénétrant dans leur masse. Ils ont divers noms: cirrus, stratus, cumulus, nimbus, suivant la forme qu'ils affectent.

Devoirs.—*Cours moyen.*—Qu'est-ce que les nuages? Comment se forment-ils? Expérience de la carafe d'eau fraîche. Leurs diverses formes. Réflexion sur l'aspect splendide des nuages.

Cours supérieur.—Où voyez-vous des nuages? De quoi sont-ils formés? Pourquoi courent-ils dans le ciel? Qu'est-ce qui les colore? Pourquoi devons-nous les admirer?

(*L'École et la Famille.*)

L'HISTOIRE NATURELLE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Pour l'*Enseignement primaire*)

ORDRES DES CÉTACÉS

Les cétacés, qui étaient autrefois rangés parmi les poissons, sont des mammifères marins. Ils sont pisciformes, c'est-à-dire à la forme de poissons. Leurs membres antérieurs sont disposés pour la natation et, quoique présentant anatomiquement les mêmes articulations que dans les bras des autres mammifères, ils se trouvent tellement engagés sous la peau qu'ils ne laissent voir que deux nageoires généralement bien développées.

Les membres postérieurs n'existent pas et les seuls vestiges qu'il en subsiste parfois ne sont composés que de petits os perdus dans les chairs. Leur corps fusiforme et tout d'une venue avec

la tête et la queue, leur peau lisse facilitent la progression dans l'eau. La queue, quoique de même forme que celle des poissons, ne s'élève pas verticalement comme chez ces derniers, mais s'étend horizontalement et ne possède aucune structure osseuse. La nageoire dorsale, lorsqu'elle existe, ne possède non plus aucun squelette.

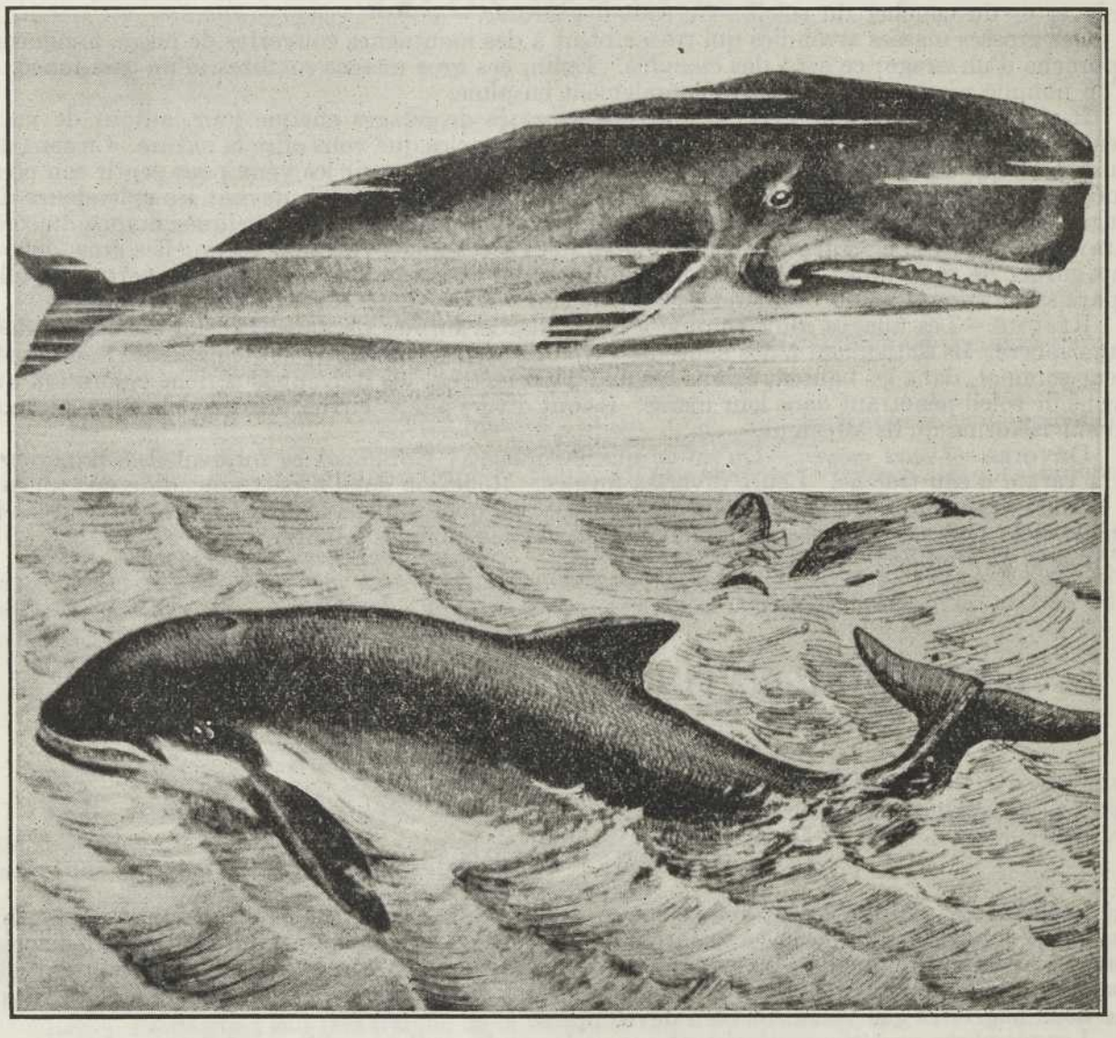
Le cou est si court qu'on dirait que la tête est soudée immédiatement au tronc. Les yeux, extrêmement petits, sont placés plus ou moins en arrière; c'est ainsi que chez la baleine, ils sont situés aux coins de la bouche.

Le système respiratoire présente chez eux des particularités des plus intéressantes. Comme nous, ils ont besoin d'air pour vivre, et aucun d'eux ne pourrait souffrir sans se noyer une immersion de plus de dix minutes. C'est pourquoi nous les voyons par intervalles monter à la surface pour rejeter violemment de leurs poumons par les évents l'air chargé d'acide carbonique et de vapeur d'eau.

Les cétacés vivent en troupes et sont tous carnivores. Les uns ont des dents, tels le marsouin et le globicéphale; d'autres n'en ont pas, comme on le constate chez la baleine. Tous se nourrissent de poissons, de mollusques, de crustacés.

On divise les cétacés en deux sous-ordres: celui des denticites, possédant des dents toutes semblables, et celui des mysticites, qui sont dépourvus de dents et portent des fanons.

LES CÉTACÉS



En haut, CACHALOT.—En bas, MARSOUIN

LE CACHALOT (Physester macrosephalus)

A voir cet être à la fois monstrueux et disgracieux, on se croirait en présence de l'une de ces créatures gigantesques antidiluviennes dont les terrains fossilifères nous ont conservé les débris. Sa tête formidable, presque aussi grosse que le reste du corps, est plus haute que large et brusquement tronquée en avant; elle possède deux évents alors qu'on n'en compte qu'un seul chez la baleine. La mâchoire inférieure seule possède des dents dont chacune correspond à une cavité dans la mâchoire supérieure; ces dents, au nombre de 40 à 50, sont coniques.

Ce géant des mers, qui atteint jusqu'à 80 pds de longueur, a été tellement pourchassé qu'il a fui les climats tempérés où il abondait autrefois et ne se rencontre plus qu'à travers les banquises des mers boréales et australes.

Animal timide, il n'est nullement à craindre s'il n'est pas attaqué. Mais lorsqu'il se sent percé par le harpon du chasseur il devient féroce et souvent s'élance, la bouche ouverte, vers l'embarcation qu'il broierait de ses mâchoires formidables si les hommes hardis et habiles qui la montent ne savaient la tenir à distance. On a vu des cachalots qui, dans les terribles convulsions de leur agonie ont, d'un seul coup de queue, brisé des baleinières, envoyant hommes et débris à une vingtaine de pieds en l'air.

La chasse à ce cétacé est des plus périlleuses et il ne faut rien moins que les profits fabuleux qui en résultent souvent pour en faire affronter les dangers. La capture d'un seul cachalot peut rapporter $25,000.00 et même davantage. De l'énorme tête on extrait jusqu'à 12 tonnes de spermaceti ou blanc de baleine, substance précieuse employée dans la fabrication des bougies les plus pures et de différents onguents. Une tonne de spermaceti rapporte facilement $100.00.

Des intestins on recueille une substance grise, poreuse, comme la ponce, et dégageant une odeur musquée: c'est l'ambre gris, résidu digestif des grands céphalopodes dont se nourrit le cétacé et qui est employé en parfumerie. Cette précieuse matière, dont on recueille jusqu'à une quarantaine de livres chez le même individu, se vend de $150.00 à $450.00 la livre.

L'huile que l'on extrait de son lard peut donner jusqu'à 120 barils et ne se vend pas moins de $1.00 le gallon. Cette huile est employée par les tanneurs, les fabricants de savon, de glycerine, de bougies et même de graisse alimentaire. Enfin, le squelette même de l'animal est utilisé dans la fabrication d'un engrais phosphate des plus riches.

GENRE MARSOUIN (Phocoena, Cuv).

Description

Museau court, bombé et non terminé par un bec. Dents nombreuses. Une nageoire dorsale.

LE MARSOUIN BLANC (Delphimoptera beluga Cuv.)

Ce cétacé, d'une longueur de 15 à 20 pds., a la peau lisse et très blanche, est sans contredit le plus répandu dans nos régions. Il préfère le voisinage des côtes à la haute mer, voyage par troupes nombreuses et cause annuellement des dommages inestimables par la destruction qu'il fait du hareng et de la morue dont il se nourrit.

Les pertes que ce mammifère fait subir aux pêcheurs du fleuve et du golfe St-Laurent ont déjà attiré l'attention de nos pouvoirs publics. Malheureusement les différents moyens tentés jusqu'aujourd'hui pour le combattre n'ont pas donné de résultats bien appréciables. A l'aide de pêches spéciales dont les plus importantes du fleuve sont celles de l'Ile aux Coudres et de la Rivière-Ouelle, on en capture, il est vrai, un bon nombre annuellement; d'autres sont tués au fusil ou harponnés, mais il est évident que seuls ces moyens de destruction ne suffisent nullement à tenir en échec ce redoutable ennemi de nos pêcheries. Dans les autres pays, en France particulièrement où les pêcheurs ont à souffrir des dommages causés par le marsouin, les expédients auxquels on a eu recours pour le détruire n'ont pas donné de résultats plus sensibles.

Ce cétacé est chassé pour son huile dont on peut retirer jusqu'à 5 barils d'un individu de forte taille, et pour sa peau avec laquelle on fait un cuir soyeux et durable.

E. LITALIEN, I. R.

(à suivre)

L'ANGLAIS A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Pour l'*Enseignement primaire*)

(D'après "La Classe en Anglais" des FF. de l'Instruction chrétienne)

THE REWARD



Philip.—See, mother dear, the beautiful picture I got at school to-day. The teacher gave it to me because I was first in *Sacred History*. Harold received one too, it is as nice as mine, but it is not so large.

Mrs Ward.—Indeed, it is a fine one, Philip. See the Blessed Virgin Mary ! She holds to her heart Jesus, her divine Son. We know Him to be the Creator of all things; he made us and all that we see in the world. He died on the cross to save us. Mary, His holy Mother, loves him dearly. If you are good, you will be as dear to her as her divine Son. Jesus, too, will love you as His little brother

Philip.—Oh! mother, I will put this picture on the wall over my bed. I will look at it when I say my morning and evening prayers.

Conversation on the text

Who is the hero of this book ? Philip is the hero of this book.
What is the family name of Philip ? *Ward* is the family name of Philip.

Give me Philip's complete name? Philip's complete name is Philip Ward.
To whom is Philip talking? Philip is talking with his mother.
How does he address her? He addresses her as "Mother dear".
What is the first word that Philip uses in this lesson? The first word that Philip uses in this lesson is: "*See* "
Give another word for "*see*". *Look* is another word for *see*.
What kind of word is *see*? *See* is a verb.
What is Philip doing? Philip is showing something to his mother.
What does he show her? He shows her a picture.
What is a picture? A picture is the image of somebody or of something.
Does Philip like his picture? Yes, Philip likes his picture.
What word shows that he likes it? The word "beautiful" shows that he likes it.
Express the contrary of "beautifull". "*Ugly*" is the contrary of "beautiful".
Where did Philip get that picture? Philip got his picture at school.
Who got a picture at school? Philip did.
What did Philip get at school to-day? Philip got a picture at school to-day.
Was Philip glad to get that picture? Yes, Philip was glad to get that picture.
What shows that he was glad? His hurry to show the picture to his mother shows that he was glad.
At what time of the day does the scene take place? The scene takes place in the evening, after school.
How do you know it? Well Philip say that he got that picture at school to-day. He is home, he must therefore have come back from school.
Who gave the picture to Philip? The teacher gave the picture to Philip.
Who received a picture from his teacher? Philip received a picture from his teacher.
Why did Philip receive a picture from his teacher? Philip received a picture from his teacher because Philip was first in Sacred History.
Who came out first in Sacred History? Philip came out first in Sacred History.
In what subject did Philip come out first? Philip came out first in Sacred History.
What did Philip receive for coming out first in Sacred History? Philip received a picture for coming out first in Sacred History.
Did any one else receive a picture? Yes, Harold also received a picture.
Who is Harold? Harold is Philip's cousin.
Who tells Mrs Ward that Harold got a picture? Philip tells Mrs Ward that Harold also got a picture.
Are the two pictures alike? No, the two pictures are not alike.
Is Harold's picture as nice as Philip's? Yes, Harold's picture is as nice as Philip's.
Is it as large as Philip's? No, it is not so large as Philip's.
Why is Philip's picture larger than Harold's? Philip's picture is larger than Harold's because Philip was first, and Harold was not.
Name the nouns in the first paragraph.—The nouns in the first paragraph are: mother, picture, school, teacher, History, Harold.
Name the verbs.—The verbs are: see, got, gave, was, received, is.
Who is the speaker in the first paragraph? Philip is the speaker in the first paragraph.
To whom does he speak? He speaks to his mother.
Now, who speaks in the second paragraph? Mrs Ward, Philip's mother, speaks in the second paragraph.
What had Philip just told her? Philip had just told her that he had received a nice picture from his teacher, because he had come out first in Sacred History.
Did Mrs Ward say that the picture is a fine one? Yes, Mrs Ward says that the picture is a fine one.
How does she express it? She says: "Indeed, it is a fine one, Philip."
Express that sentence in French: "*Elle est vraiment belle, Philippe.*"
What does Mrs Ward say afterward? She says: See the Blessed Virgin Mary.
Of whom does Mrs Ward first speak? Mrs Ward first speaks of the Blessed Virgin Mary.
Look at the picture. Where is the Blessed Virgin Mary? The Blessed Virgin Mary is on the left hand side of the picture.
Who is seen on the left hand side of the picture? The Blessed Virgin Mary is seen on the left hand side of the picture.
Who is the principal person in that picture? The Blessed Virgin Mary is the principal person in the picture.
Who is the Blessed Virgin Mary? The Blessed Virgin Mary is the Mother of Our Lord.
Who is the Mother of Our Lord? The Blessed Virgin Mary is the Mother of Our Lord.
What is Our Lord's name? Our Lord's name is Jesus-Christ.
Whom does the Blessed Virgin hold in her arms? The Blessed Virgin holds Our Lord in her arms.

How is it said in the book? It is said in the book that the Blessed Virgin holds Jesus to her heart.

Who is Jesus? Jesus is the Son of the Blessed Virgin.

Is Jesus God? Yes, Jesus is God.

What word expresses that our Lord is God? The word "divine" expresses that Our Lord is God.

How does the Blessed Virgin hold Jesus, her divine Son? The Blessed Virgin holds Jesus, her divine Son, close to her heart.

Did you say that Jesus is God? Yes, we said that Jesus is God.

Who is God? God is the Creator of all things.

Who then is Jesus? Jesus is the Creator of all things.

Why is Jesus the Creator of all things? Jesus is the Creator of all things because he is God.

From what word does the word *"Creator"* come? The word *"Creator"* comes from "create".

What does *"create"* mean? "Create" means to do something out of nothing.

What then is a Creator? A creator is some one who can do something out of nothing.

Who can make something out of nothing? God can make something out of nothing.

Who therefore is a Creator? God is a creator.

Who made us? God made us.

Who made all that we see in the world? God made all that we see in the world.

Name something that you can see? I can see the sun, the moon, the stars, the mountains, the rivers, the trees, the flowers etc.

Who made all those things? God made them.

Who saved us? God saved us.

How did God save us? God saved us in dying for us.

How did God die for us? God died for us on the cross.

Who died for us on the cross? God died for us on the cross.

Does Mary love Jesus? Yes, Mary loves Jesus.

Who is Mary? Mary is the Mother of Jesus.

How does she love him? She loves Him dearly.

Who loves Her Son dearly? Mary, the Blessed Virgin, loves her Son dearly.

What does *"dearly"* mean? *"Dearly"* means, *"with all her heart"*.

Are we dear to Jesus? Yes, we are dear to Jesus.

Are we dear to Mary? Yes, we are dear to Mary.

When are we chiefly dear to Jesus and Mary? We are chiefly dear to Jesus and Mary when we are good.

What happens when we are good? When we are good, we are as dear to Mary as her divine Son.

If we are good, how does Jesus love us? If we are good, Jesus loves us as His little brothers.

When does Jesus love us as His little brothers? Jesus loves us as His little brothers when we are good.

Point out the verbs of the second paragraph. The verbs of the second paragraph are: is, see, holds, know, made, see, died, save, loves, are, will be, will love.

What does Philip answer to his mother? Philip answers: oh, mother, I will put this picture on the wall over my bed. I will look at it when I say my morning and evening prayers.

Did Philip like what his mother said? Yes, Philip liked all that his mother said.

How do you know it? I know it by the exclamation that begins his answer, and by what he intends to do with the picture.

What does he intend to do with the picture? He intends to put the picture on the wall over his bed.

What picture will he place on the wall? He will place the picture of the Blessed Virgin and the Child Jesus on the wall.

On what wall will he place the picture? He will place the picture on the wall near his bed.

Why will he place it near his bed? He will place it near his bed in order to look at it.

When will he look at it? He will look at it when he will say his morning and evening prayers.

Where does Philip say his prayers? Philip says his prayers at the foot of his bed.

Where do you say your prayers? We say our prayers at the foot of our beds.

Is there a holy picture on the wall? Yes, there is a holy picture on the wall.

Now, boys, continue that good habit of saying your prayers before a holy picture or before a crucifix. Jesus will then love you as His dear little brothers.

FRÈRE ANATOLIUS-LOUIS,

des Frères de l'Instruction chrétienne.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1930

Séance du 24 septembre 1930.
(Avant-midi)

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, Sa Grandeur Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa; Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Gaspé, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-Saint-Laurent; Mgr Benoît-Philippe Garneau, représentant Son Éminence le cardinal Raymond-Marie Rouleau, Mgr Alfred-Odilon Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Philippe Desranleau, P. A., représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Zéphirin Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; l'honorable Dr J. J. Guerin, l'honorable Hector Champagne, l'honorable Ernest Lapointe, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable Jules-Édouard Prévost, l'honorable juge Paul-G. Martineau, l'honorable juge Wilfrid Mercier, l'honorable juge Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge Auguste-M. Tessier, M. J.-P. Labarre, M. Édouard Montpetit, M. Antonio Perrault; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. l'abbé J.-J. Dubé, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. Lionel Bergeron, secrétaire-adjoint.

Lecture de lettres de Son Éminence le cardinal Rouleau, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, de Mgr l'évêque de Pembroke déléguant respectivement Mgr Benoît-Philippe Garneau, Mgr Alfred-Odilon Comtois, Mgr Philippe Desranleau et Mgr Zéphirin Lorrain pour les représenter à cette session.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé, après avoir été amendé comme suit, à la demande de l'honorable juge Martineau.

Remplacer: "L'honorable juge Martineau propose les amendements suivants qui sont rejetés" par "M. le juge Martineau propose successivement les amendements suivants qui sont rejetés, M. Martineau seul votant pour".

Par la voix de Sa Grandeur Mgr Forbes, les membres du Comité catholique expriment les regrets que leur cause l'absence de Son Éminence le cardinal qui a été victime d'un accident et ils forment des vœux pour son complet rétablissement.

Le Comité prend connaissance des rapports suivants et les approuve:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 23 septembre 1930.

PRÉSENTS:—Mgr Forbes, président; Mgr Brunault, l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, l'honorable Dr J. J. Guerin, l'honorable Hector Champagne, M. Antonio Perrault, M. Napoléon Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Le sous-comité a examiné l'ouvrage suivant qui lui a été soumis:

"Exercices pratiques de Style et de Composition", par les Frères de l'Instruction Chrétienne.—Recommandé.

(Signé) † GUILLAUME FORBES, Arch. d'Ottawa.
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS POUR LES ASPIRANTS A LA POSITION D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Le Bureau des examinateurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles a l'honneur de faire rapport au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qu'il s'est réuni à l'École normale Laval, Québec, les 19, 20, 21 et 22 août 1930.

Étaient présents à cette session:—M. l'abbé L.-A. Desrosiers, président; M. l'abbé J.-J. Dubé, M. C.-J. Magnan, M. C.-J. Miller, M. J.-M. Manning et M. J.-N. Miller, secrétaire.

A l'ouverture de la séance du 19 août, après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session, les membres du Bureau prennent communication des demandes d'admission aux examens soumises par quarante aspirants.

Les documents transmis par ces candidats sont trouvés conformes aux prescriptions des règlements scolaires et, en conséquence, ils sont tous admis à subir les examens.

Vous remarquerez qu'il s'est présenté aux examens beaucoup plus d'instituteurs que par les années passées. Ceci est dû au fait qu'une loi adoptée à la dernière session de la Législature, après approbation par votre Comité, a augmenté le nombre des districts d'inspection dans la Province, ce qui, avec la création d'inspecteurs régionaux, nécessitera la nomination de plusieurs nouveaux inspecteurs d'écoles. Cette classe importante de fonctionnaires de l'enseignement primaire a donc reçu un encouragement qui semble être hautement apprécié par les intéressés.

A cause du grand nombre de candidats, les examens ont duré trois jours et demi au lieu de trois jours, comme autrefois.

A cette même séance du 19 août, les membres du Bureau adoptent les questions et problèmes d'examen qui suivent:

SUJET DE COMPOSITION FRANÇAISE

Il y a eu réaction contre l'abus de la mémoire. Par quoi est-elle justifiée? Montrer que l'éducation de cette faculté est de la plus haute importance et dire comment il convient de faire cette éducation.

PÉDAGOGIE

1. Dites l'utilité des leçons de choses.
2. Faire agir, c'est le grand principe de l'enseignement. Comment le comprenez-vous? Comment en ferez-vous l'application?
3. Qu'entend-on par la concentration des matières? Comment se fait cette concentration à l'école primaire?
4. Sur quoi porte la préparation immédiate de la leçon?
5. Dans les interrogations: *a*) Que faut-il observer? *b*) Que faut-il éviter?

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

1. Dites brièvement quelles étaient les idées de Montaigne sur l'éducation des jeunes filles.
2. Parlez de la méthode d'enseignement du P. Girard.
3. Quel système d'enseignement fut propagé par Bell et Lancaster?
4. Qui peut être considéré comme le fondateur des écoles normales en France?
5. En quelle année commença la mise en opération du programme d'études actuel dans les écoles primaires de la Province de Québec?

HISTOIRE GÉNÉRALE

1. Donnez un aperçu de la lutte entre Rome et Carthage.
2. Comment et par qui fut formé au VIIIe siècle surtout le pouvoir temporel des papes?
3. Qu'appelle-t-on Guerre de Cent Ans? Donnez-en les causes et appuyez un peu sur le rôle qu'y joua Jeanne d'Arc.
4. Fondation de Louisbourg: son importance stratégique. Les deux sièges qu'il soutint.
5. Comment s'est développé depuis 1841 le système scolaire de la Province de Québec.

SCIENCES USUELLES

1. Qu'est-ce que l'oxygène?
2. Décrire une expérience qui prouve que l'oxigène entretient la combustion.

3. Pourquoi aére-t-on les appartements?
4. Qu'est-cc que la densité d'un corps?
5. Comment peut-on décomposer un rayon de soleil?
6. Donnez les couleurs que l'on distingue dans le spectre et leur ordre.
7. Quel est le principe du téléphone?
8. Quel est le principe de la cinématographie?
9. Qu'est-ce que le verre ordinaire? Sa différence avec le cristal?

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

a) Loi de l'Instruction publique:

1. Quelles sont les formalités à remplir pour ériger en municipalité scolaire un territoire non organisé?
2. Quel est le nombre d'enfants requis pour former un arrondissement?
3. Pour qui la rétribution mensuelle est-elle exigible?

b) Règlements du comité catholique:

4. Comment les engagements des instituteurs doivent-ils être faits? A qui les copies de ces engagements doivent-elles être transmises?
5. Outre le mobilier scolaire proprement dit, quels sont les objets qui doivent se trouver dans chaque salle de classe?

THÈMES ANGLAIS

Cours de lecture Lagacé.—23e édition.—Page 99.—No 3.
La Voix.

VERSION ANGLAISE

Modern History, page 183.
From: "Pepin the short who, in 741, inherited",..... to "emboldened him to prosecute his design".—(10 lignes).

GÉOGRAPHIE

Les trois premieres questions obligatoires, et deux autres au choix.

1. Les vents; définition, comment ils sont produits, leur division, leur influence sur le climat, leur vitesse.
2. Décrivez les principales formes de gouvernement que peut avoir un pays.
3. Nommez les principales races avec leurs caractères et les pays qu'elles habitent.
4. Parlez des forêts du Canada et des produits que l'on en retire.
5. Décrivez le système de canaux du Canada.
6. Décrivez le cours du Saint-Laurent depuis les Grands Lacs jusqu'à l'océan.
7. Parlez du Mississipi et de ses affluents.
8. Donnez une idée des ressources économiques des Iles Britanniques.

ARITHMÉTIQUE

1. *a*) Quels sont les facteurs premiers de 19.635?
   b) [7 3/32 + 2 5/6 − (¼ de 12.875)] ÷ (2 3/7 × 1.5) = ?

2. *a*) 305.7 ÷ 0.0003 = ? Réponse en nombres ordinaires.
   b) 24.33 ⅓ × 6 2/5 ÷ 3.2 = ? Réponse en nombres décimaux.

3. Quel prix faut-il demander pour une maison qui a coûté $1,200.00, pour pouvoir diminuer le prix demandé de 25% et, malgré cette diminution, réaliser un bénéfice de 25%?
4. Une somme d'argent est partagée entre A. B, C et D de telle sorte que la part de B est de 25% de plus que celle de A, et que la part de C est de 25% de moins que celle de B, et que la part

de D est de 33⅓% de plus que la somme des parts de A, B et C. Quelle est la somme si la différence entre la part de D et la somme des parts de A, B et C est de $136.00?

5. Quelle est la différence entre l'escompte en dedans et l'escompte en dehors de $2,000.00, pour 93 jours, à 6%? (*Pas de jours de grâce*).

ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de:

a) $x^2 \times 4x \times 3$

b) $46xy - 15x^2 - 35y^2$

2. Un homme a trois fils, A, B et C. La somme des âges des trois fils est égale à son âge. Il y a cinq ans, il avait trois fois l'âge de A; il y a deux ans, il avait trois fois l'âge de B; il y a un an, il avait quatre fois l'âge de C. Trouvez les âges actuels du père et de chacun de ses fils.

3. Un rentier a fait un placement de $1,900.00 en partie à 4½% et en partie à 6¼%. Le revenu total des deux placements est de $106.15. Trouvez le montant de chaque placement.

4. Un homme achète deux chevaux pour $450.00. En vendant un de ces chevaux pour les 4/5 du prix coûtant et l'autre pour les 5/4, il réalise un bénéfice de $45.00 sur toute l'opération. Trouvez le prix coûtant de chaque cheval.

5. A la fin de chaque année, un homme dépose $75.00 dans une Caisse d'Économie qui crédite les dépôts de 4% à la fin de chaque année. Quel sera le montant des épargnes de cet homme à la fin de la 35e année? (*Tables de Logarithmes*).

MESURAGE

1. Le côté d'un carré est de 10 pieds. Quel sera le côté d'un carré de deux fois la surface?

2. Trouvez la surface d'un quadrilatère ABCD dont les côtés AB, BC, CD mesurent respectivement 15 pieds, 20 pieds et 7 pieds, et dont les angles ABC et CDA sont droits.—Réponse en pieds.

3. Si les deux côtés d'un triangle rectangle forment une progression arithmétique, à quels nombres sont-ils proportionnels?

4. Trouvez le volume et la surface d'un anneau cylindrique dont l'épaisseur est de 5 pouces et le diamètre intérieur de 15 pouces. (Pi—22/7).

5. Si le rapport entre les poids de volumes égaux de fer et de cuivre est de 7 à 8, trouvez l'arête d'un cube en cuivre dont le poids est égal à celui d'une sphère en fer solide de 30 pouces de diamètre.

AGRICULTURE

1. Qu'appelle-t-on matières fertilisantes du sol? Quelles sont-elles et quel est leur rôle en agriculture?

2. Qu'appelle-t-on assolement? Citez un exemple.

3. Qu'appelle-t-on prairies artificielles? Quelles conditions le sol doit-il présenter pour ces cultures?

4. Que tire-t-on du blé et de quoi se compose la farine de blé?

5. Qu'est-ce que le sarclage? Qu'appelle-t-on plantes sarclées? Pourquoi sarcle-t-on?

PHILOSOPHIE

1. Comment reconnaître l'existence d'une proposition indéfinie?

2. Énoncez les lois des termes de syllogisme.

3. Pierre, Paul et Jean se sont enrichis dans les mines; donc, j'achèterai des parts de mines et, comme eux, je m'enrichirai. Nommez ce sophisme et réfutez-le.

4. Comment se fait l'éducation de la volonté?

5. Droits de l'Église en matière d'éducation.

DESSIN

a) Dessin géométrique:

1. Expliquez ce qu'on entend par élévation, plan, coupe et croquis d'un objet. (Illustrez vos explications en dessinant un verre à boire).

b) DESSIN DE MÉMOIRE:

2. Dessinez un chapeau d'homme.
3. Nommez: *a*) les couleurs primaires; *b*) les couleurs binaires. Par quel mélange de couleurs primaires obtient-on les binaires?

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

1. Lire à haute voix la fable de La Fontaine intitulée: "Le lion s'en allant en guerre" (livre V, fable 19). Tenir compte de la prononciation et de l'expression.
2. *Explication littéraire et vocabulaire:* Que signifient les expressions: *a*) "Tous furent du dessein"; *b*) "secrètes pratiques"; *c*) "terreurs paniques"?
3. Quelle figure de construction les 8e, 9e et 10e vers renferment-ils?
4. Indiquez le plan de cette fable (exposition, nœud, dénouement, morale).
5. Par quelles qualités du style se distinguent les fables de La Fontaine?
6. Nommez quelques littérateurs français illustres du 17e siècle et mentionnez quelques-unes de leurs œuvres.
7. Nommez les deux principaux historiens canadiens-français du Canada.

LITTÉRATURE ANGLAISE

1. *a*) Who is the "Father of English Poetry"?
   b) Name his greatest work.
2. *a*) Who is the national poet of Scotland?
   b) Who is the national poet of Ireland?
   c) Who is the supposed national poet of the United States?
3. How are Shakespeares' plays divided?
4. Name at least two of each.
5. *a*) Name the leading characters in Julius Ceasar.
   b) Name the leading characters in Merchant of Venice.
6. In what Play are found the following lines:

   His life was gentle and the elements
   So mixed in him, that nature might stand up
   And say to all the world, "This was a man"!

   a) In what Play?
   b) Who said the lines?
   c) Of whom were they said?
7. What is the main theme in "The Merchant of Venice"?
8. Name the Author:
   a) Paradise lost;
   b) The Jesuits in North America;
   c) Evangeline;
   d) The Vision of Sir Launfal;
   e) Vanity Fair.
9. Name a few works by Washington Irving.

Aux séances de l'après-midi du 19 août et aux séances de l'avant-midi et de l'après-midi des 20, 21 et 22 août, les candidats subissent les examens sur les matières qui précèdent.

Après correction des épreuves, le Bureau constate que MM. Mathias Alary, Amédée Brassard, Arsène Brillon, Albert DesBois, J.-Amédée Duval, Jean-Joseph Faucher, Jules Fontaine, Pierre-Eugène Labrecque, Alphonse Lebel, Charles Lever, Adélard Limoges, Emile Parayre, J.-Adrias Ricard et Fortunat Royer méritent de recevoir le diplôme français, avec la note "bien".

M. Jean-Baptiste Gagnon mérite le diplôme français, avec la note "distinction".

MM. Chs-Eugène Bélanger, J.-Moïse Caron, J.-Delphin Ducharme, Jacques Filiol méritent le diplôme français et anglais, avec la note "bien".

MM. Miles Kehoe et Frank McCrory ont droit au diplôme anglais, avec la note "bien".

MM. William O'Donnell et William Gerard Reddy obtiennent le diplôme anglais et français, avec la note "bien".

M. A. Edson Wescott mérite le diplôme anglais et français, avec la note "distinction".

Les autres aspirants, au nombre de quatorze, ont échoué sur quelques matières.

Le résultat des examens est communiqué aux intéressés, et la session est ajournée.

(Signé) L.-A. DESROSIERS, Ptre,
Président.

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES AU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous faire son rapport, comme il y est tenu par les prescriptions de l'article 113 des règlements scolaires.

Dans le cours de l'année académique 1929-30, le Bureau a tenu deux sessions; la première, le 20 mars 1930, et, la seconde, les 30, 31 juillet, 1er et 2 août.

Comme d'habitude, la première session annuelle a eu pour objet l'organisation des examens de l'année alors courante, l'adoption des questions, des dictées et des problèmes à être soumis aux candidats, le choix des examinateurs-délégués, au nombre de 137, chargés de la surveillance des aspirants et aspirantes dans les différents centres de la Province de Québec où ont lieu les examens, etc.

A leur seconde session annuelle, les membres du Bureau ont revisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite avec beaucoup de soin, dans le courant du mois de juillet, et ils ont décerné les diplômes et les certificats aux aspirants et aux aspirantes qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jour, du 24 au 27 juin inclusivement, et ils ont eu lieu dans les quarante-deux localités mentionnées à l'article 80 amendé des Règlements du Comité catholique.

3,554 aspirants et aspirantes aux diplômes ont été admis aux examens, après s'être conformés fidèlement aux exigences des règlements. C'est 32 de plus que l'année précédente.

Les 3,554 aspirants et aspirantes, 402 hommes, dont 337 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 3,152 femmes, dont 124 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit:

2,147 (169 hommes et 1,978 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire;
1,407 (233 hommes et 1,174 femmes) pour le diplôme d'école primaire complémentaire ou supérieur, dont 8 étaient porteurs de diplômes de bacheliers obtenus d'une université catholique de la province.

2,769 (255 hommes et 2,514 femmes) ont passé leurs examens avec succès, savoir:
1,602 (86 hommes et 1,516 femmes) pour le brevet élémentaire;
1,167 (169 hommes et 998 femmes) pour le brevet supérieur.

785 (147 hommes et 638 femmes) n'ont pas réussi dans leurs examens, savoir:
545 (83 hommes et 462 femmes) pour le diplôme élémentaire;
240 (64 hommes et 176 femmes) pour le diplôme supérieur.

Ce qui donne les résultats suivants:

1° Pour le brevet élémentaire, 74.6 pour cent ont réussi et 25.4 pour cent ont échoué;
2° Pour le brevet supérieur, 82.9 pour cent ont réussi et 17.1 pour cent ont échoué.

Résultat général: 77.9 pour cent de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 22.1 pour cent ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet élémentaire, en vertu d'un règlement du Comité catholique adopté à la session de septembre 1919 et amendé en 1927, 504 aspirants et aspirantes, dont 15 religieux, qui n'avaient que seize ans. Ces candidats ne peuvent aspirer à recevoir le diplôme élémentaire à la suite de leur examen; mais, s'ils réussissent sur toutes les matières, ils peuvent se présenter dans le cours des trois années suivantes pour le brevet supérieur et jouir des exemptions accordées aux aspirants et aspirantes déjà munis du brevet élémentaire.

Sur les 504 admis à l'examen du certificat élémentaire, 443 (11 hommes et 432 femmes) ont réussi, soit 87.9 pour cent, et 61 (7 hommes et 54 femmes) ont échoué, soit 12.1 pour cent. L'examen de ces jeunes aspirants et aspirantes a donc été très bon.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	SUPÉRIEUR
Instruction religieuse	Assez bien	Bien
Lecture française	Bien	Bien
Lecture anglaise	Assez bien	Bien
Lecture latine	Bien	Bien
Grammaire française et analyse	Bien	Très bien

Dictée française	Bien	Bien
Écriture	Assez bien	Bien
Littérature	Très bien	Très bien
Composition française	Assez bien	Très bien
Histoire sainte	Très bien	Très bien
Histoire du Canada	Faible	Assez bien
Histoire de la civilisation chrétienne	Assez bien	Bien
Géographie et instruction civique	Bien	Passable
Arithmétique	Très bien	Très bien
Mesurage	Assez bien	Bien
Algèbre		Bien
Comptabilité domestique	Bien	Très bien
Comptabilité commerciale	Faible	Faible
Droit commercial	Passable	Bien
Pédagogie	Bien	Très bien
Bienséances	Bien	Très bien
Hygiène	Très bien	Très bien
Dessin	Faible	Faible
Philosophie		Bien
Enseignement ménager	Bien	Très bien
Agriculture	Bien	Bien
Zoologie et chimie agricole	Bien	Très bien
Chimie		Assez bien
Physique		Bien
Technologie	Bien	Bien

LANGUE ANGLAISE (pour les aspirants et aspirantes de langue anglaise)

Grammaire anglaise et analyse	Très bien	Très bien
Dictée anglaise	Très bien	Très bien
Littérature anglaise	Passable	Passable
Composition anglaise	Bien	Très bien

ANGLAIS (pour les candidats dont la langue maternelle est le français)

Grammaire anglaise et analyse	Bien	Très bien
Dictée anglaise	Très faible	Très faible
Composition anglaise	Très faible	Très faible

Le Bureau désire attirer l'attention du personnel enseignant sur la note inférieure à "bien", car plusieurs aspirants et aspirantes, notamment au *brevet élémentaire*, obtiennent un résultat trop faible sur les matières essentielles suivantes: lecture, dictée, écriture, composition, histoire du Canada. Ces mêmes remarques s'appliquent, pour l'obtention des *deux brevets*, à la géographie, au dessin et à la comptabilité commerciale, sans compter la littérature anglaise dont il n'est fait mention que de la note "passable". Il faut aussi tenir compte du fait que seules des notes "faibles" ou "très faibles" ont été attribuées à la dictée et à la composition anglaise, en ce qui concerne le *brevet spécial*.

Le Bureau conseille à qui de droit de ne présenter à ces examens que des aspirants et des aspirantes possédant une préparation suffisante, soit pour le français, soit pour l'anglais. En risquant les examens simplement pour constater sur quelles matières les aspirants ou les aspirantes sont le plus faibles, on s'expose, par un trop grand nombre d'échecs, à faire mal juger l'institution qui les a préparés.

Et la séance est ajournée *sine die*.

(Signé) JOSEPH FERLAND, Ptre,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

RAPPORT DU SURINTENDANT SUR LA LOI DES ÉCOLES JUIVES A MONTRÉAL

Québec, le 20 septembre 1930.

Aux Membres du Comité catholique
du
Conseil de l'Instruction publique,
Province de Québec,
Québec.

Messeigneurs,
Messieurs,

Je suis heureux dans l'accomplissement de mes devoirs envers vous et en conformité aux instructions que vous m'avez données, aux termes d'une résolution unanimement adoptée lors de votre réunion au mois de mai dernier, de vous transmettre le rapport écrit suivant sur la loi des écoles juives à Montréal depuis son adoption jusqu'à ce jour.

La loi dite "Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'Ile de Montréal", chapitre 61 du Statut George V, statuts de Québec, a été sanctionnée le 4 avril 1930 et est entrée en vigueur le même jour.

En vertu de l'article 1 de la dite loi, une commission désignée sous le nom de "Commission des écoles juives de Montréal", composée de sept membres professant la religion judaïque, dont un président, a été nommée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, le 24 avril 1930. Ces membres sont: le Rév. Dr Herman Abramovitz, le Dr Max Wiseman, M. Edgar Berliner, M. A. Z. Cohen, M. Michael Garber et M. Nathan Gordon.

En vertu de l'article 16 de la loi susdite, la Commission peut conclure des arrangements avec tout autre bureau de commissaires ou de syndics d'écoles ayant juridiction dans la même localité pour l'instruction des enfants juifs, dans les écoles régies par cet autre bureau, pourvu que ces arrangements soient soumis à l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du Surintendant de l'Instruction publique.

Nonobstant l'existence d'un tel article, la Commission ne s'est pas encore entendue à ce sujet avec un autre bureau de commissaires ou de syndics, tel que le tout appert par les lettres que j'ai écrites, le 4 septembre courant, à M. D. C. Logan, Surintendant de la Commission scolaire protestante, et, le 7 du même mois, à M. Victor Doré, Président de la Commission des écoles catholiques de la cité de Montréal, et par les réponses qu'ils m'ont données, le premier, le 8 septembre, par M. Sidney Scott, secrétaire-trésorier de la dite commission scolaire protestante, et, le second, le 12 de ce mois (correspondance annexée au présent rapport). Le délai pour conclure tel arrangement expirera le 1er avril 1931.

Enfin, depuis l'entrée en vigueur de la loi, les enfants de croyance judaïque, d'après des informations récentes, reçoivent encore leur éducation de la même manière.

J'ai l'honneur d'être,
Messeigneurs et Messieurs,
Votre très humble serviteur.
Le Surintendant de l'Instruction publique.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE.

DEPARTMENT OF EDUCATION

Quebec, September 4th, 1930.

Mr. D. C. LOGAN,
Superintendent of Schools,
Protestant Board of School Commissioners,
670, Belmont Street,
Montreal.

Dear Sir,

According to section 16 of the Act 20 George V, Chap. 61, respecting the education of Jewish children in the Island of Montreal, the Jewish School Commission may enter into an arrangement with any board for the education of Jewish children in the school controlled by such other board.

Will you kindly let me know whether or not arrangements of some kind have been concluded between the Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal and the Jewish School Commissioners appointed on April 24th, 1930?

Yours very truly,

(Signed) CYRILLE-F. DELAGE,
Superintendent.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 6 septembre 1930.

Monsieur VICTOR DORÉ,
Président de la Commission scolaire de Montréal,
117, rue Sainte-Catherine Ouest,
Montréal.

Monsieur,

D'après l'article 16 de la loi 20 Geo. V, ch. 61, concernant les enfants de croyance judaïque de l'Ile de Montréal, la Commission des écoles juives de Montréal peut conclure des arrangements avec tout autre bureau de commissaires d'écoles ayant juridiction dans la même localité pour l'instruction des enfants juifs dans les écoles régies par cet autre bureau.

Voudriez-vous être assez bon de me laisser savoir, si jusqu'à date, il y a eu des arrangements de faits sous l'empire de l'article ci-dessus mentionné entre le Bureau des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal et la Commission des écoles juives nommée, par arrêté ministériel, le 24 avril 1930?

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre bien sincèrement dévoué,

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

PROTESTANT BOARD OF SCHOOL COMMISSIONERS OF THE CITY OF MONTREAL

Montreal, September 8th, 1930.

Hon. CYRILLE-F. DELAGE,
Superintendent,
Dept. of Education,
Quebec.

Dear Sir,

Your letter dated 4th., instant addressed to Mr. D. C. Logan, Superintendent of Schools, has been handed to me for attention. In reply thereto I beg to inform you that up to the present time no negotiations have been entered into between this Board and the Jewish School Commission which was appointed in April last. Therefore this Board is continuing its Educational System for the current school session in exactly the same manner as in the past years

I am,
Yours truly,

(Signed) SIDNEY SCOTT,
Secretary-Treasurer.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Montréal, le 12 septembre 1930.

L'honorable CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant,
Département de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

En réponse à votre lettre du 6 septembre, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la Commission juive n'a fait aucune démarche auprès de notre Corporation, afin de conclure un arrangement pour l'instruction des enfants juifs dans nos écoles.

Veuillez agréer mes respectueuses salutations et me croire, monsieur le Surintendant,

Votre tout dévoué,
Le Président général,

(Signé) VICTOR DORÉ.

A la suite de ce rapport, la proposition suivante, soumise par Mgr Gauthier, est adoptée sur division, l'honorable juge Martineau votant contre:

"Son Éminence étant absente, je propose, appuyé par M. A. Perrault, que M. le Surintendant soumette un nouveau rapport écrit au Comité catholique, à la séance de février 1931, concernant la Commission des écoles juives et l'instruction des enfants juifs".

A cette proposition, l'amendement suivant est soumis par l'honorable juge Martineau:

"Attendu que cette motion peut être interprétée comme étant l'affirmation du droit de ce comité de surveiller le fonctionnement des écoles juives établies par une loi de la dernière session;

"Attendu que ce Comité n'a pas plus le droit de surveiller ces écoles qu'il a celui de surveiller les écoles protestantes;

"Attendu que si ce droit existe, ce Comité ne devrait pas l'exercer, vu qu'il serait contraire au principe fondamental sur lequel sont basées les écoles confessionnelles".

Immédiatement l'honorable juge Tellier soulève une question d'ordre sur cet amendement en prétendant qu'il ne découle pas de la proposition principale. Le président partageant cette opinion, déclare ledit amendement hors d'ordre.

L'étude du rapport concernant les scolasticats-écoles normales est remise à la prochaine session.

La prise en considération de la requête des instituteurs de Québec demandant que le congé du Jour de l'an s'étende du 24 décembre au 7 janvier inclusivement et que le paragraphe 3 de l'article 17 des règlements scolaires soit amendé en conséquence, est aussi remise à la session de février prochain.

La communication de M. l'abbé H. Bois, concernant les examens du Bureau central des Examinateurs catholiques, est déférée audit Bureau central en le priant de soumettre un rapport au Comité catholique, à sa session de février 1931.

Mgr l'évêque de Gaspé désirant étudier davantage ce projet, du consentement unanime du Comité, retire son avis de motion qui se lit comme suit:

"Qu'un sous-comité permanent soit formé et chargé de prendre, de concert avec M. le Surintendant, l'initiative des mesures à proposer au Comité catholique, d'étudier ces questions et de soumettre le résultat de ses études et de ses observations audit Comité catholique".

M. J.-P. Labarre, du consentement unanime du Comité, retire aussi l'avis de motion suivant:

"Que le chiffre 6 dans l'article 146 des Règlements du Comité catholique soit remplacé par le chiffre 8".

Séance du 24 septembre 1930.
(Après-midi)

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr George Gauthier, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Gaspé, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-Saint-Laurent; Mgr Benoît-Philippe Garneau, Mgr Alfred-Odilon Comtois, Mgr Philippe Desranleau, Mgr Zéphirin Lorrain; l'honorable Dr J. J. Guerin, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Paul-G. Martineau, l'honorable juge Auguste-M. Tessier, M. J.-P. Labarre, M. Édouard Montpetit, M. Antonio Perrault; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. l'abbé J.-J. Dubé, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. Lionel Bergeron, secrétaire-adjoint.

L'avis de motion de M. Brisebois, cité ci-après, reste sur l'ordre du jour pour la prochaine séance:

"Qu'on étudie l'opportunité d'uniformiser les examens à l'obtention des brevets d'enseignement primaire octroyés par les écoles normales et les scolasticats religieux reconnus comme telles".

M. Édouard Montpetit, du consentement unanime du Comité, retire l'avis de motion suivant:

"Que les bacheliers, candidats au poste d'inspecteurs d'écoles, soient dispensés de l'examen prévu par les Règlements du Conseil, sauf en ce qui concerne les matières pédagogiques".

M. Labarre propose, et il est résolu:

"Que M. le Surintendant soit chargé de s'enquérir auprès des inspecteurs d'écoles de ce qui se fait au point de vue enseignement agricole et s'il y a lieu d'établir un programme spécial pour cet enseignement dans la partie rurale de la province, et faire toute suggestion pour l'avancement dudit enseignement agricole afin que les enfants restent attachés au sol".

Après avoir pris connaissance des lettres de M. l'abbé R. Neveu, p.s.s., supérieur du Collège de Montréal, et du révérend P. Beaulieu, recteur du Collège des Jésuites, de Québec, qui demandent que ces deux institutions affiliées, la première, à l'Université de Montréal, et la seconde, à l'Université Laval, bénéficient de la subvention accordée aux collèges classiques par le Gouvernement, il est proposé par Mgr Gauthier et Mgr Ross, appuyés par Mgr Courchesne et M. Montpetit, et résolu:

"Que le Gouvernement soit prié d'accorder au Collège de Montréal et au Collège des Jésuites, de Québec, la subvention ordinaire de $10,000.00 par année".

Sur proposition de Mgr Gauthier, secondé par Mgr Brunault, il est aussi résolu:

"Que les couvents des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, de Nicolet, des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, de Loretteville, des Sœurs du Saint-Rosaire, de Mont-Joli, et des Sœurs de Sainte-Croix, de Nominingue, soient reconnus comme écoles ménagères régionales et que le Lieutenant-gouverneur en conseil soit prié de sanctionner cette décision".

Comme il existe actuellement une vacance parmi les membres du Bureau central des Examinateurs catholiques par la mort récente de M. Joseph Hébert, il est proposé par Mgr Garneau, secondé par Mgr Forbes:

"Que M. L.-O. Pagé, inspecteur régional, soit nommé pour remplir cette vacance".

En amendement, M. J.-P. Labarre, appuyé par M. Napoléon Brisebois, propose:

"Que M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, soit nommé membre du Bureau central des Examinateurs catholiques, en remplacement de M. Joseph Hébert".

Le vote étant pris donne le résultat suivant: Treize voix en faveur de M. Pagé et treize voix en faveur de M. Miller. Le président devant donner son vote prépondérant se prononce en faveur de M. Miller qui devient membre du Bureau central des Examinateurs catholiques.

Il est ensuite proposé par Mgr Garneau, secondé par Mgr Comtois, et résolu:

"Que M. l'abbé Joseph-Eugène Maurais, curé de Saint-Jean-de-Deschaillons, soit nommé principal de l'École normale Classico-Ménagère de Saint-Pascal, en remplacement de M. le chanoine A. Beaudet, démissionnaire".

S'en rapportant à l'article 218 du Code scolaire, le Comité catholique décide qu'il n'est pas nécessaire que les propositions soumises au cours de ses délibérations soient secondées.

Après avoir distribué le fonds des municipalités pauvres et celui de l'éducation supérieure le Comité catholique accorde, aux institutions énumérées plus bas, les titres suivants:

Titre d'école primaire élémentaire, avec cours supérieur:

Comté d'Abitibi	Harricana, Arr. No 2, école mixte.
	Landrienne, Arr. No 1, école mixte.
	Privat, Arr. No 1, école mixte.
Comté d'Arthabaska	Chester-Nord, Arr. No 5, école mixte.
	Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, Arr. No 3, école mixte.
	Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Valère-de-Bulstrode, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Valère-de-Bulstrode, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Valère-de-Bulstrode, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Valère-de-Bulstrode, Arr. No 8, école mixte.
Comté de Bagot	Saint-Théodore, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Beauce	Saint-Frédéric, Arr. No 10, école mixte.
	Sainte-Marie, paroisse, Arr. No 4, école mixte.
	Sainte-Marie, paroisse, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Victor, Arr. No 14, école mixte.
Comté de Berthier	Berthier, paroisse, Arr. No 4, école mixte.
	Berthier, paroisse, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Barthélemy, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Bonaventure	Saint-Charles-de-Caplan, Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Laurent-de-Matàpédia, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Chambly	Longueuil, paroisse, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Charlevoix	Baie-Saint-Paul, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Hilarion, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Irenée, Arr. No 8, école de garçons.
Comté de Chateauguay	Saint-Jean-Chrysostôme (No 2) Arr. No 7, école mixte.
Comté de Compton	Compton-Canton, Arr. No 9, école mixte.
	Ditton, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Dorchester	Saint-Isidore, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Maxime-de-Scott, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Frontenac	Sainte-Agnès-de-Ditchfield, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Samuel-de-Gayhurst, Arr. No 4, école mixte.
	Winslow-Sud, Arr. No 1, école mixte.
Comté d'Iberville	Iberville, école de filles.
	Sainte-Anne-de-Sabrevois, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Jacques-Cartier	Ile-Bizard, Arr. No 1, école mixte.
	Ile-Bizard, Arr. No 2, école mixte.
	Verdun, (École Notre-Dame-de-Lourdes) école mixte.
Comté de Joliette	Sacré-Cœur-de-Jésus, école de garçons.
	Sacré-Cœur-de-Jésus, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Ambroise-de-Kildare, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Ambroise-de-Kildare, Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Paul, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Thomas, Arr. No 6, école mixte.
Comté de Kamouraska	Saint-Alexandre, Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière (No 1), Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Germain, Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Hélène, Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Pascal, Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Pascal, école de filles.
Comté de Labelle	La-Minerve, Arr. No 1, école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean	Saint-Bruno, école de garçons.
Comté de Laval	Les Écors, Arr. No 1, école mixte.
	Côte Saint-Léonard, Arr. No 1, école mixte.
	Pont-Viau, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Lévis	Etchemin, village, école de filles.
	Saint-David-de-l'Auberivière, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Nicolas, paroisse, Arr. No 10, école mixte.
	Ville de Lévis, école de garçons.
	Ville de Lévis, école mixte.

Comté de Lotbinière	Sainte-Croix, Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Croix, Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Emmélie, Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Emmélie, Arr. No 7, école mixte
	Sainte-Philomène-de-Fortierville, école de garçons, indépendante.
Comté de Matane	Saint-Joseph-de-Lepage, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Mégantic	Sainte-Anastasie-de-Nelson, Arr. No 11, école mixte.
Comté de Montmagny	Saint-Thomas, Arr. No 7, école mixte.
Comté de Montmorency	Saint-Laurent, Arr. No 3, école mixte.
Montréal: District Est	École Bruchési, école mixte.
	École Lebrun, école de garçons.
	École Saint-Marc, école de filles.
	École de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, école mixte.
District Nord	École Saint-Barthélemy, école mixte.
	École Saint-Barthélemy, école de garçons.
	École Sainte-Gertrude, école mixte.
	École Saint-Vital, école mixte.
District Ouest	École Dollard-des-Ormeaux, école de garçons.
Comté de Napierville	Saint-Cyprien, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Patrice-de-Sherrington, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Nicolet	Saint-Célestin, No 1, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Célestin, No 2, Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Gertrude, Arr. No 3, école mixte.
	Sainte-Monique, Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Monique, Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Monique, Arr. No 7, école mixte.
	Sainte-Monique, Arr. No 9, école mixte.
	Sainte-Perpétue, Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Perpétue, Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Perpétue, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Pierre-les-Becquets, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Pierre-les-Becquets, Arr. No 5, école mixte.
Comté de Portneuf	Sainte-Catherine, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Rimouski	Bic, village, école de garçons.
	Saint-Gabriel, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Rouville	L'Ange-Gardien, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Shefford	Sainte-Anne-de-Stukely, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-François-Xavier-de-Shefford, Arr. No 8, école mixte.
Comté de Stanstead	Coaticook, école de filles.
	Magog-Canton, Arr. No 4, école mixte.
	Sainte-Catherine-de-Hatley, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Herménégilde, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Herménégilde, Arr. No 9, école mixte.
Comté de Saint-Maurice	Pointe-du-Lac, village, école de garçons, indépendante.
	Saint-Sévère, école mixte, indépendante.
	Yamachiche, école mixte, indépendante.
Comté de Témiscamingue	Guérin, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Témiscouata	Ile-Verte, Arr. No 3, école mixte.
	Ile-Verte, Arr. No 4, école mixte.
	Ile-Verte, Arr. No 5, école mixte.
	Ile-Verte, Arr. No 6, école mixte.
	Ile-Verte, Arr. No 7, école mixte.
	Notre-Dame-du-Lac, Arr. No 4, école mixte.
	Notre-Dame-du-Portage, Arr. No 1, école mixte.
	Rivière-du-Loup, Arr. No 5, école mixte.
	Rivière-du-Loup, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Éloi, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Eusèbe-de-Cabano, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Georges-de-Cacouna, paroisse, Arr. No 5, école mixte.
Comté de Vaudreuil	Rigaud, village, école mixte.
	Rigaud, village, école de garçons.
	Vaudreuil, Arr. No 4, école mixte.
	Vaudreuil, Arr. No 7, école mixte.
Comté d'Yamaska	Saint-Bonaventure, école mixte, indépendante.

Titre d'école primaire complémentaire:

Comté d'Arthabaska	Victoriaville, école de garçons, indépendante.
Comté de Bellechasse	Saint-Damien-de-Buckland, école de filles, indépendante.
Comté de Frontenac	Saint-Gédéon-de-Marlow, école mixte.
Comté de Gaspé	Barachois, Arr. No 1, école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean	Saint-Prime, école de garçons.
Comté de l'Assomption	Saint-Henri-de-Mascouche, école de filles.
Comté de Matapédia	Causapscal, village, école mixte.
	Causapscal, village, école de garçons.
Comté de Mégantic	Black-Lake, école de filles.
Comté de Montmorency	Sainte-Anne-de-Beaupré, Arr. No 1, école mixte.
Montréal: District Centre	École Sainte-Hélène, école de garçons.
District Est	École Saint-Aloysius, école de garçons.
	École Saint-Georges, école de filles.
District Nord	École Saint-Arsène, école de garçons.
District Ouest	École Sarsfield, école de garçons.
Québec cité	École Ville Montcalm, école de garçons.
Comté de Rimouski	Ville Saint-Germain-de-Rimouski, école de garçons.
Comté de Saint-Maurice	Pointe-du-Lac, village, école de garçons, indépendante.
Comté de Témiscouata	Saint-Mathias-de-Cabano, école de filles.
Trois-Rivières	École Louise, école mixte, indépendante.

Et la séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le 4 février prochain, premier mercredi de ce mois.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire-adjoint.

CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Tenu à l'Hôtel du Gouvernement, Québec, les 16 et 17 septembre 1930

Sous la présidence de l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique

PROGRAMME

MARDI, 16 SEPTEMBRE 1930

2½ h. après-midi—Séance préliminaire.

"Les inspecteurs régionaux et les inspecteurs d'écoles urbaines—leurs attributions et leurs devoirs" par C.-J. Miller, inspecteur général.

Suggestions et remarques.

MERCREDI, 17 SEPTEMBRE 1930

9½ h. avant-midi—Congrès plénier.

Discours de bienvenue par l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique.

Réponse au discours de M. le Surintendant par M. L.-P. Goulet, vice-président de l'Association des Inspecteurs d'écoles.

"La nouvelle organisation de l'inspection scolaire"—"Devoirs des inspecteurs d'écoles", par C.-J. Miller, inspecteur général.

Suggestions et remarques.

"Remarques générales sur les devoirs des inspecteurs d'écoles concernant l'examen des livres des secrétaires-trésoriers", par M. Lionel Bergeron, Secrétaire du département de l'Instruction publique.

2 h. après-midi—Étude du bulletin et des formules de rapports de la première visite annuelle—Statistiques scolaires et statistiques agricoles—Fonds de Pension.

Suggestions et remarques.

Vœux du Congrès.

Clôture du Congrès par M. le Surintendant.

O CANADA !

PROCÈS-VERBAL, 9e CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES, TENU A QUÉBEC LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 1930

Séance du 16 septembre avant-midi.

PRÉSENTS: L'hon. Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, président; M. Lionel Bergeron, secrétaire du Département de l'Instruction publique; M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires catholiques; MM. L.-O. Pagé, J.-E. Boily, J.-A. Paquin, J.-E. L'Italien, Paul Hubert, et J.-E. Lamarre, inspecteurs régionaux; MM. A.-M. Filteau et L.-P. Goulet, inspecteurs de la cité de Québec; MM. A.-B. Charbonneau, Chs.-A. Shaffer, J.-R. Désormeaux et J.-R. Côté, inspecteurs de la cité de Montréal. M. L. Longtin, inspecteur de Montréal, s'était fait excuser pour cause de maladie, et M. R. Maltais, inspecteur de la région de l'Outaouais, avait été retardé en route par un accident.

A 2 h. 30, la séance s'ouvre par la récitation de la prière. M. le Surintendant félicite brièvement Messieurs les inspecteurs régionaux et Messieurs les inspecteurs de cités de leur promotion, les assure de son entière confiance et dit qu'il attend de leur travail les meilleurs résultats.

M. C.-J. Miller, invité à prendre la parole, s'exprime en ces termes;

"Messieurs, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre nomination au poste d'inspecteurs régionaux. En vous choisissant pour remplir ces importantes fonctions, le gouvernement de cette province vous a honorés de sa confiance et je suis convaincu que vous saurez toujours vous en montrer dignes dans l'accomplissement de vos devoirs.

De nouveau, je vous offre mes félicitations et mes meilleurs vœux de succès.

Les responsablités que vous avez assumées sont grandes et nombreux sont vos devoirs. De votre zèle, de votre esprit d'initiative, dépend le succès de la nouvelle organisation de l'inspection scolaire dans la province de Québec. Il importe donc souverainement que vous connaissiez la portée de vos attributions et l'étendue de vos devoirs. Tels sont les deux points principaux qui seront développés au cours de cette séance préliminaire.

En premier lieu, il importe de vous rappeler que, dans l'exercice de vos fonctions, vous devrez, en toute circonstance, suivre la direction qui vous sera donnée par le Surintendant de l'Instruction publique et agir en conformité avec la loi et les règlements scolaires.

Inutile d'ajouter que vous êtes sous la direction immédiate de l'Inspecteur général des écoles primaires. En conséquence, dans le but d'assurer cette unité de direction toujours indispensable au bon fonctionnement de toute organisation, vous devrez lui soumettre vos projets de conférences, de réunions ou de tout travail concernant l'inspection des écoles.

Le Comité Catholique, au cours de sa session de mai 1930, a adopté les règlements relatifs à vos devoirs. Ces amendements ont reçu l'approbation du Lieutenant-Gouverneur le 5 juin 1930, et ils sont énumérés dans la section 3 intitulée "Devoirs des Inspecteurs régionaux".

Ensemble nous allons les lire et les commenter.

Suit un commentaire détaillé de chacun des devoirs des inspecteurs régionaux, tels qu'énumérés à la section 3 du chapitre VII des Règlements du Comité catholique.

M. l'Inspecteur général invite les inspecteurs régionaux à faire les suggestions qu'ils croient opportunes et de cette étude en commun, les principaux points à retenir sont les suivants:

1°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux de résider dans les limites de leur district respectif;

2°—De consacrer tout leur temps à leurs fonctions;

3°—De se tenir en rapport constant avec les inspecteurs de leur région respective et de les guider dans leur travail. A cette fin, les inspecteurs de district devront faire passer leurs rapports par les mains des inspecteurs régionaux qui les transmettront au Département après les avoir marqués "Vu et approuvé", s'ils jugent qu'il n'y a rien à reprendre.

S'il y a des irrégularités, ils devront les signaler au Surintendant. Celui-ci enverra à l'inspecteur régional une copie des remarques faites à l'inspecteur de district au sujet de ces irrégularités.

Les inspecteurs régionaux devront accompagner les nouveaux inspecteurs de leur région dans une partie de leur première visite pour les initier à leur travail. Ils devront faire de même lorsque des plaintes seront portées contre un des inspecteurs sous leur juridiction.

Ils devront aussi intervenir pour régler certains cas d'engagement d'institutrices, d'annexion ou de division de municipalités.

4°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux de visiter, chaque année, quelques écoles de chacun des districts sous leur surveillance;

5°—De réunir de temps à autre les inspecteurs de leur région, afin de leur signaler les défauts qu'ils auront pu constater dans la tenue des écoles et dans l'administration des commissions scolaires, et leur suggérer les améliorations à faire.

Il serait important pour l'inspecteur régional de réunir les inspecteurs de sa région au début de chaque année scolaire, afin de leur donner une direction générale avant la première visite.

6°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux d'orienter l'enseignement de façon à ce qu'il réponde aux besoins particuliers de leur région respective.

En autant que les écoles rurales sont concernées, M. Boily exprime ses regrets de ce que la campagne entreprise il y a quelques années en faveur des jardins scolaires ait été discontinuée. Ces jardins scolaires fournissaient à l'institutrice l'occasion de donner à ses élèves d'excellentes leçons de choses, de leur faire aimer la terre et de leur apprendre une foule de notions utiles sur la rotation et diverses pratiques culturales.

M. Pagé parle des résultats obtenus dans son comté par les jardins scolaires. Il demandait aux institutrices de faire sur le terrain de chaque école un jardin d'environ 12 pieds divisé en trois plades-bandes. Tous les élèves qui voulaient devenir jardiniers devaient en faire un duplicata chez leurs parents et l'institutrice devait voir comment chacun s'était occupé de son travail. Le Département envoyait aussi quelques prix comme récompense. Vers l'automne, une exposition scolaire était organisée. Elle était annoncée en chaire par M. le Curé et on rendait ensuite une visite à l'exposition qui se tenait dans chaque paroisse. Dans ce temps-là, il y avait environ 2000 jardiniers dans le comté de Lotbinière, mais maintenant que l'agronome s'occupe de la chose, il n'y a plus d'élèves jardiniers.

On exprime aussi le désir d'obtenir pour les inspecteurs le rétablissement des cours de vacance qui se donnaient il y a quelques années à Oka ou à Ste-Anne-de-la-Pocatière.

7°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux de favoriser l'ouverture et le maintien; *a*)d'une ou de plusieurs des sections de l'école primaire complémentaire; *b*) de classes de l'école primaire supérieure;

8°—D'organiser, de concert avec les inspecteurs de district, les examens du certificat d'études primaires.

Il est d'une importance capitale que ces examens se généralisent par toute la province comme sanction des études élémentaires. Un seul et même bureau devrait préparer les questions et émettre les certificats sous l'autorité du Surintendant. Ce bureau se trouve pratiquement constitué par le corps des inspecteurs réginaux. Une réunion subséquente sera employée à étudier cette question d'une manière particulière.

9°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux d'organiser, dans le cours de chaque année, des conférences destinées aux commissaires d'écoles et au personnel enseignant.

Ces conférences pourront prendre la forme de semaines pédagogiques comme celles qui ont eu lieu récemment à Joliette et à Chicoutimi. Elles ne devront pas avoir lieu trop fréquemment, afin de ne pas perdre de leur intérêt. On s'appliquera à y traiter des sujets pratiques adaptés au besoin de la région et on évitera de consacrer trop de temps aux séances publiques et aux discours qui n'ont pas d'intérêt immédiat.

10°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux de contrôler et vérifier les comptes des frais de voyage des inspecteurs d'écoles de leur région.

Tout inspecteur est supposé demeurer dans son district ou dans sa région. Par conséquent, ce n'est qu'à partir du moment où l'inspecteur pénètrera sur son territoire pour y remplir ses fonctions que ses dépenses lui seront payées. Il sera remboursé intégralement de ses frais de voyages pourvu qu'il pratique toute l'économie possible, sans cependant s'imposer aucune privation ni faire quoi que ce soit qui soit incompatible avec la dignité de ses fonctions.

11°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux de remplacer temporairement un inspecteur malade.

Il est évident que si un inspecteur de district est atteint d'une maladie qui le rend totalement invalide, l'inspecteur régional ne sera pas tenu de visiter toutes ses écoles.

12°—Il est du devoir des inspecteurs régionaux de s'acquitter en sus de tous autres devoirs que peut leur prescrire le Surintendant de l'Instruction publique.

13°—De n'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans la vente des livres ou autres fournitures d'école dans leur région;

14°—De transmettre au Surintendant de l'Instruction publique;

a) Un rapport hebdomadaire sur leurs activités et sur les observations qu'ils auront faites;

b) Un rapport annuel sur l'état général de l'enseignement dans leur région.

Le rapport annuel devra condenser toutes les activités de la région, attendu qu'à partir de cette année les rapports des inspecteurs de district ne seront plus publiés dans le rapport du Surintendant. Les inspecteurs de district devront cependant adresser un rapport annuel au Surintendant, comme par le passé.

Ayant ainsi passé en revue tous les devoirs des inspecteurs régionaux, M. l'Inspecteur général termine ses remarques par les paroles suivantes:

Comme vous le voyez, Messieurs, la portée de vos attributions et l'importance de vos devoirs font de vous de véritables directeurs de l'enseignement dans votre région.

Ce travail requiert tout votre temps et demande beaucoup de dévouement. Vous ne ménagerez ni l'un ni l'autre. En retour, soyez assurés de mon appui le plus entier.

Maintenant, il me reste un autre devoir à accomplir, celui de vous informer que le Gouvernement et le Département de l'Instruction publique comptent tellement sur votre entière collaboration pour assurer le succès du nouveau régime qui commence, qu'ils me chargent de vous dire ceci: les inspecteurs régionaux qui ne donneront pas satisfaction dans l'accomplissement de leurs devoirs, seront forcés d'offrir leur démission et de rentrer dans les rangs des inspecteurs de district.

M. l'Inspecteur général suggère ensuite la formation d'un comité des vœux et propose les inspecteurs dont les noms suivent pour en faire partie: MM. L.-O. Pagé, A.-M. Filteau, L.-P. Goulet, J.-E. Boily, A.-B. Charbonneau, Rod. Maltais, Chs-A. Shaffer, J.-Z. Dubeau et J.-M. Turcotte.

Et la séance est ajournée.

Séance du 17 septembre avant-midi.

PRÉSENTS: L'hon. Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, président; M. Lionel Bergeron, secrétaire du Département de l'Instruction publique; M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales; M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires; M. J.-G. Tremblay, assistant inspecteur général des écoles primaires; MM. L.-O. Pagé, J.-E. Boily, Rod. Maltais, J.-A. Paquin, J.-E. L'Italien, Paul Hubert et J.-E. Lamarre, inspecteurs régionaux; MM. A.-M. Filteau et L.-P. Goulet, inspecteurs de la cité de Québec; MM. A.-B. Charbonneau, Chs-A. Shaffer, J.-R. Désormeaux et J.-R. Côté, inspecteurs de la cité de Montréal; MM. A. Alain, J.-A.-F. Royer, Henri Dussault, J.-M. Caron, Ant. Millette, Nap.Piotte, J.-A. Dupuis, J.-B. Primeau, Yves LeRouzès, Léopold Carrière, J.-B. Chartrand, Lucien Hamelin, Joachim Poitras, J.-O. Goulet, A.-L. Auger, L.-M. Filteau, A.-A. Letarte, Gérard Filteau, Lorenzo Côté, J.-A. Rochefort, C.-E. Boily, Ulysse Larouche, J.-E. Desgagné, J.-B. Gagnon, Lucien Gignac, J.-A. Lefrançois, Delphis Ducharme, J.-Art. Girard, J.-V. Gagnon, F.-J. Normand, Mathias Alary, J.-E. Pellerin, A.-H. Tremblay, Camille Girard, M.-J. Curot, Elzéar Parent, Henri Bessette, Albert Morissette, A. Desjarlais, A. Beaudet, Félix Poulin, Antonio Rouleau, J.-Alphonse Drolet, J.-M. Turcotte, L.-E. Breton, J.-E. Gosselin, Irénée Jolin, J.-Wilfrid Caron, Lucien Gagné, Jos.-Z. Dubeau, Gérard Jean, P.-E. Labrecque, Henri Lavoie, Lucien Gagnon, J.-Henri Lane, Arthur Leblanc, Chs Lever, L.-A. Thériault, inspecteurs de districts.

Avaient été empêchés de se rendre au congrès par la maladie ou la distance: Mgr Leventoux MM. Longtin, Jobin et Cloutier.

M. le Surintendant ouvre la séance par l'allocution suivante:

Messieurs,

C'est toujours pour moi un plaisir et un avantage que de vous rencontrer en de semblables circonstances et pour si nobles fins. Un plaisir: votre sympathie, en effet, est manifeste et elle ne vous laisse jamais indifférents. Un avantage: votre expérience est considérable; elle nous rend toujours de précieux services.

Une autre date s'inscrit aujourd'hui dans vos annales, dans nos annales. Au 4 septembre 1917, au 12 août 1920, au 15 décembre 1922, au 2 janvier 1928, il faudra désormais ajouter le 16 septembre 1930, la date de ce congrès, de votre cinquième congrès depuis que j'ai l'honneur d'être le Surintendant de l'Instruction publique de cette province.

Ces réunions ne sont pas seulement agréables, mais utiles, nécessaires. Les membres d'un groupe important comme le vôtre y gagnent toujours à se rencontrer, à échanger leurs idées, à se communiquer les résultats qu'ils ont obtenus, à prendre contact plus intime avec leurs supérieurs, leurs guides autorisés. La grandeur d'une mission apparaît sous son véritable jour; alors de fortes résolutions se prennent afin de la remplir avec un dévouement encore plus généreux et, comme résultat très satisfaisant, la cause au service de laquelle l'esprit et le cœur ont été mis est plus aimée, mieux servie.

Vous connaissez mon opinion, notre opinion sur votre rôle.

Nous vous considérons comme de précieux auxiliaires, des collaborateurs effectifs sur lesquels nous nous sommes reposés, reposons et reposerons pour l'opération de notre loi, de nos règlements scolaires, le bon fonctionnement de notre organisme éducationnel.

Aussi, suis-je heureux de favoriser, de provoquer, par tous les moyens possibles, la tenue de vos congrès.

La réorganisation de vos cadres étaient une occasion opportune; je l'ai saisie avec empressement. Par un geste aussi prompt que généreux, l'honorable Secrétaire de la province assura la réalisation de mon désir et, par votre présence, vous me donnez une garantie de succès. Je le prie, je vous prie d'agréer mes remerciements les plus sincères et de croire que vous avez acquis de nouveaux titres à notre reconnaissance.

Vous avez entendu l'appel, et, comme dans le passé, y avez promptement répondu. Vous êtes à l'endroit qui vous a été indiqué et n'attendez qu'un signal pour abattre de la besogne, de la bonne besogne. Mais, avant de le donner, je souhaite à tous, aux aînés comme aux cadets, la plus cordiale bienvenue. J'ai aussi un autre devoir à remplir, un devoir moins agréable, un devoir pénible. Que l'histoire, hélas! se répète donc souvent, trop souvent! Hier, il y a trois ans près, celui que j'avais chargé d'élaborer le programme de votre congrès, Monsieur Antoine Dessane, un excellent fonctionnaire, tombait foudroyé quelques heures avant son ouverture.

Aujourd'hui, c'est un des vôtres qui a le même et triste sort. C'est M. Joseph Hébert, inspecteur d'écoles depuis 31 ans dans la région de Montréal qui, au moment de son départ pour se rendre ici, est enlevé subitement à l'affection des siens, à l'amitié de ses confrères, à l'admiration de son chef, au service de la cause. A cette heure même, on le conduit à sa dernière demeure. Joignons-nous par la pensée au cortège qui accompagne sa dépouille mortelle et déposons sur sa tombe un témoignage ému et sincère. La mémoire de ce cher disparu sera toujours pieusement conservée et provoquera, j'en suis certain, chez un grand nombre, la louable ambition de marcher sur de pareilles traces. Ainsi, pour notre grand avantage, continuera d'agir au milieu de nous sa forte et bienfaisante influence.

Mais trêve pour un moment à ces tristes réflexions et, à l'œuvre de suite afin que ce congrès, comme ceux qui l'ont précédé, soit couronné de succès et produise un bon rendement. S'il en est ainsi, une fois de plus nous aurons fidèlement servi la nationalité à laquelle nous appartenons.

Sous l'empire de ces sentiments, je vous fais mes meilleurs vœux et prie la Providence de vous accorder les faveurs que vous lui avez demandées.

Le congrès étant ouvert, le Surintendant invita Monsieur C.-J. Magnan à adresser la parole aux congessistes. M. le Surintendant s'exprima comme suit:

Messieurs,

Depuis votre dernière réunion, un changement radical a été opéré dans le Département de l'Instruction publique. Pendant un quart de siècle près, M. C.-J. Magnan a eu seul la direction des inspecteurs d'écoles et des écoles normales. Ces deux fonctions étaient lourdes, trop lourdes pour les épaules d'un même fonctionnaire; aussi, au mois de mars 1929, nous avons dû nous rendre au désir maintes fois exprimé de ce chef distingué et dévoué, et confier à un autre une de ses fonctions—la responsabilité de vous guider dans l'accomplissement de vos importants devoirs. Le choix d'un successeur n'est jamais chose facile. Le Gouvernement de cette province s'arrêta enfin sur un homme du métier, un des vôtres, président de votre association, dont la famille a fourni des unités précieuses au corps enseignant et de bons serviteurs à la cause de l'éducation dans notre pays. Monsieur C.-J. Miller, comme vous le savez, remplit ce poste depuis près d'un an, à notre entière satisfaction. Son passé est une garantie de l'avenir. M. C.-J. Magnan n'a plus désormais—et c'est suffisant—que la surveillance des écoles normales et l'orientation de l'enseignement primaire. Il a manifesté le légitime désir de vous rencontrer encore une fois, non pas afin de rompre, mais de tendre les liens qui vous ont unis si étroitement et vous uniront, j'en suis certain, toujours.

Avant de me rendre à sa demande, je désire lui exprimer publiquement ma profonde reconnaissance pour ses bons et longs services et je le prie de croire qu'il a acquis de nombreux titres à notre admiration et à notre reconnaissance. Ne voulant pas retarder davantage le plaisir que vous aurez une fois de plus à l'entendre, je l'invite donc de suite à vous adresser la parole.

M. Magnan remercie M. le Surintendant d'avoir bien voulu lui permettre de venir prendre congé de MM. les inspecteurs et dit ses regrets d'avoir été obligé de se séparer d'eux après avoir partagé leurs labeurs, leurs inquiétudes et leurs espérances pendant vingt ans. Il se réjouit de ce que leurs espérances se sont maintenant réalisées, félicite M. C.-J. Miller et tous ceux qui ont obtenu une promotion, promet à MM. les inspecteurs de continuer à s'intéresser à tout ce qui les touche et de collaborer avec eux par tous les moyens possibles et particulièrement par *l'Enseignement Primaire.*

M. L.-P. Goulet, vice-président de l'association des inspecteurs avait été chargé par ses confrères de répondre aux paroles de bienvenue de M. le Surintendant. Voici le texte de son discours:

M. le Surintendant,
Mes chers confrères,

L'Association des inspecteurs d'écoles étant privée de son président, il incombe au vice-président l'agréable tâche de vous exprimer toute notre gratitude pour avoir bien voulu réunir en congrès vos humbles serviteurs.

Nous saluons en vous, M. le Surintendant, le digne successeur des Meilleur, des Chauveau, des Ouimet et des De Labruère. L'intérêt que vous portez à la cause de l'éducation vous a mérité, à juste titre, la reconnaissance de tous les amis de cette noble cause. Les inspecteurs d'écoles ont répondu à votre appel avec empressement et sont particulièrement heureux de profiter du congrès pour vous remercier bien sincèrement d'avoir amélioré d'une manière aussi sensible le système d'inspection scolaire. Ils n'oublieront pas de sitôt ce geste magnifique de votre part, car par votre précieuse collaboration, vous avez réussi à obtenir, pour vos inspecteurs, des réformes depuis longtemps demandées.

Notre association apprécie hautement cette nouvelle organisation et elle vous prie, M. le Surintendant, de bien vouloir transmettre au gouvernement de cette Province, le témoignage de notre gratitude et l'assurance de notre entier dévouement.

Au début de mes remarques, j'ai mentionné l'absence de notre président. Nous sommes heureux de le retrouver à vos côtés, M. le Surintendant, à titre d'inspecteur général des écoles primaires. Nous avons appris sa nomination avec grand plaisir. Ses brillantes qualités, son expérience et ses connaissances profondes le désignaient depuis longtemps à ce poste important. Nous lui souhaitons de longs et heureux jours dans sa nouvelle carrière et l'assurance qu'il peut compter sur notre entière bonne volonté.

Monsieur le Surintendant, vous disiez lors de la réunion des instituteurs, au mois de janvier dernier, à l'École Normale Laval: "Ce n'est pas sans un serrement de cœur que M. C.-J. Magnan a donné sa résignation comme inspecteur général des écoles primaires et ce n'est pas sans hésitation que ses chefs l'ont acceptée".

Je crois exprimer l'avis de mes confrères en disant que nous garderons un souvenir impérissable du dévouement, de la haute compétence et des nombreuses preuves tangibles de patriotisme du premier inspecteur général des écoles catholiques en notre province.

Nous saluons et félicitons avec bonheur et enthousiasme MM. les inspecteurs régionaux, ces pionniers de l'enseignement dont l'expérience servira de phare au débutant dans la carrière. La promotion de huit de nos confrères est un précédent qui n peut que créer de l'émulation parmi les inspecteurs ruraux.

Nous saluons et félicitons également les vingt-trois nouveaux confrères. Notre association est heureuse de les compter parmi ses membres. Plusieurs d'entre eux sont jeunes, mais "à toute âme bien née, la valeur n'attend pas le nombre des années", a dit Corneille.

Bref, nous formons des vœux pour que l'année scolaire 1930-31 apporte, avec la nouvelle organisation, les succès que nos officiers supérieurs attendent de nous pour le plus grand bien de la cause sacrée de l'éducation.

M. J.-E. Boily demande que la motion ci-dessous ait préséance sur toutes les autres questions au programme:

Il est proposé par M. J.-E. Boily, appuyé par MM. L.-O. Pagé, A.-B. Charbonneau et A. Auger, et résolu à l'unanimité que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal:

"Les inspecteurs d'écoles réunis en congrès à Québec désirent profiter de la première séance même pour exprimer leur vive satisfaction de la réorganisation du corps des inspecteurs d'écoles sur ses bases actuelles et offrir au Gouvernement de cette Province l'assurance de leur sincère gratitude pour la bienveillance qu'il leur a témoignée en leur accordant une augmentation de traitement très appréciable et en leur assurant le paiement intégral de leurs dépenses de voyage.

"Ils se font un devoir de remercier tout particulièrement l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre et l'hon. A. David, secrétaire de la Province.

"Ils tiennent aussi à faire part de leur reconnaissance à l'hon. Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique; à M. C.-J. Simard, sous-secrétaire de la province; à M. Lionel Bergeron,

secrétaire du Département; à M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, ainsi qu'à tous ceux qui ont favorisé d'une manière quelconque l'amélioration de leur situation."

M. l'inspecteur général donne lecture des lettres de MM. L. Longtin, Geo. Jobin et Frs. Cloutier s'excusant de ne pouvoir prendre part au congrès.

Il dit combien il a été douloureusement surpris de la mort prématurée de M. l'inspecteur régional Joseph Hébert et, au nom de tous, dépose sur sa tombe l'hommage de son estime et l'assurance de son souvenir.

Il transmet aussi à MM. les inspecteurs les salutations et les meilleurs vœux de M. J.-N. Miller, ex-secrétaire du Département de l'Instruction publique, qui a dû renoncer à venir saluer lui-même les congressistes pour aller représenter le Département de l'Instruction publique, le Bureau Central et le corps des inspecteurs d'écoles aux funérailles de M. Hébert.

La séance est alors interrompue par l'arrivée de l'hon. L.-A. Taschereau et de l'hon. Athanase David, respectivement Premier ministre et secrétaire de la Province. Les distingués visiteurs sont salués par de chaleureux applaudissements.

M. le Surintendant leur souhaite la bienvenue et les invite à prendre la parole.

Voici un résumé de l'allocution prononcée par chacun d'eux:

M. le Secrétaire provincial,

Si vous êtes heureux des réformes accordées et si vous avez quelque bienveillance pour ce que nous avons fait, soyez assurés que, de notre côté, nous avons le sentiment que nous accomplissons un devoir. Je ne connais pas tous les départements de la Province, mais celui sur lequel repose le plus de responsabilité est celui de l'inspectorat de la Province de Québec au point de vue écoles. Dans le passé vous avez fait votre devoir, mais parfois les ennuis financiers, les préoccupations matérielles et familiales nuisaient à votre travail. Nous avons voulu, en revisant les salaires, vous mettre en état d'accomplir votre travail sans que vous en soyez distraits. Vous admettrez que mieux on est traité, mieux, par le fait même, on accepte les obligations imposées. Je ne me fais pas d'illusions sur le travail à accomplir. Dans notre province au point de vue scolaire, il faut bien admettre que notre enseignement fait des progrès rapides depuis 25 ans, progrès très rapides. Mais notre enseignement primaire, aussi bien de le dire, n'est pas encore ce qu'il devrait être. J'attire surtout l'attention de MM. les inspecteurs ruraux sur le point suivant: c'est un devoir national de tâcher de diriger les institutrices vers un enseignement qui retienne à la terre les enfants qui appartiennent à la terre. Guidées de la sorte, ces jeunes filles apprendront de vous une leçon qu'elles doivent transmettre aux enfants de notre Province. C'est là le plus grand service que vous pouvez rendre à notre population rurale dans laquelle résident surtout les forces vives de notre race.

Les inspecteurs régionaux devront agir avec beaucoup de tact. Ils ont une responsabilité considérable et ont été choisis parce qu'ils avaient la confiance du Département de l'Instruction publique.

Je souhaite donc que chacun de vous accepte sa responsabilité avec le sourire. Vous n'avez plus aucune raison de ne pas le faire, puisque la visite régulière de vos écoles et vos frais de voyages sont payés en entier.

L'inspecteur qui, au point de vue visites, ne fera pas son devoir, ne devra compter sur aucune bienveillance du Département. Vous avez confiance dans votre inspecteur général et dans M. le Surintendant, dont le seul plaisir et la seule ambition sont d'améliorer le système scolaire. Le gouvernement actuel est celui qui, depuis la Confédération, a fait le plus pour l'Instruction publique dans la Province de Québec et il ne s'arrêtera pas là.

M. le Premier Ministre me reproche d'être un ministre dispendieux. Je serai heureux de conserver cette réputation jusqu'à la fin des jours que je passerai dans son ministère, pourvu que les dépenses que je ferai portent sur des choses utiles et profitables à notre province.

Je vous laisse à vos travaux et vous demande de répondre à la confiance absolue, sincère, loyale que nous avons en vous par un entier dévouement et une parfaite loyauté dans l'accomplissement de vos devoirs.

L'honorable Premier Ministre,

Il me fait grand plaisir de venir vous "inspecter" ce matin, mais comme mes frais ne seront pas payés, je crois que mon inspection ne vaudra pas grand'chose. J'ai cependant grand plaisir à vous rencontrer et je remercie M. le Surintendant des paroles de sympathie qu'il a bien voulu m'adresser.

La noblesse de votre mission nous est bien connue: nous vous confions ce que nous avons de meilleur. Vos responsabilités sont très grandes et permettez-moi de vous mettre en garde contre un danger qui menace un certain nombre de nos campagnes. Un éducateur a dit: "L'école du village

a tué le village". N'est-il pas vrai que l'éducation qui se donne dans certaines écoles rurales détourne les enfants de la terre pour les diriger vers les villes? J'apprends que le Comité catholique aurait l'intention d'étudier l'opportunité d'établir un programme différent pour la ville et la campagne. Peut-être y aurait-il là un remède à cet exode vers les villes. On parle de chômage, mais ce chômage n'est-il pas dû à la trop grande affluence de la jeunesse des campagnes dans les villes? Nous devons diriger tous nos efforts pour garder les jeunes gens à la campagne. Nous avons un idéal à suivre et des traditions à conserver, et c'est dans la campagne que nous trouverons le plus puissant réconfort pour le maintien de nos traditions et le meilleur aliment pour notre idéal. Votre mission, accomplissez-la bien et nous allons tâcher de vous faire oublier les soucis matériels. J'espère que nous avons réussi pour la grande majorité, si j'en crois la résolution présentée par M. Boily.

Je vous laisse maintenant à vos travaux; nous les suivrons avec soin et je dois vous dire que si vous avez des revendications à faire, nous serons toujours disposés à vous entendre et à vous donner satisfaction, sinon dès la première demande, au moins le plus tôt possible.

M. le Surintendant prie M. le Premier Ministre et M. le Secrétaire provincial de prolonger un instant leur visite et leur donne lecture de la résolution de remerciements proposée par M. J.-E. Boily au début de la séance.

LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'INSPECTION SCOLAIRE

M. l'Inspecteur général est alors invité par M. le Surintendant à traiter l'important sujet ci-dessus. Le compte rendu qui suit est une reproduction aussi fidèle que possible de son intéressante conférence:

Messieurs,

Il y a un an bientôt, le Gouvernement me confiait la direction générale de l'Inspectorat des écoles catholiques de cette province. En même temps, j'étais chargé de réorganiser le service de l'inspection scolaire. Sans tarder, je me suis mis à l'œuvre et, grâce aux conseils de M. le Surintendant et de M. le Secrétaire du Département de l'Instruction publique, j'ai pu assurer la réalisation du projet suggéré par l'honorable Secrétaire de la province et approuvé par le Comité Catholique.

Un chapitre nouveau s'ajoute donc aujourd'hui à l'histoire de l'Instruction primaire en cette province. Comme ceux qui l'ont précédé répondaient aux exigences de leur époque respective, j'ai confiance que celui qui va s'écrire saura s'adapter aux besoins de l'heure présente.

Pour atteindre ce but si ardemment désiré, nous avons besoin de la coopération pleine et entière de vous tous, Messieurs les Inspecteurs. Connaissant trop bien le dévouement des anciens dans la carrière et escomptant celui de nouveaux élus, nous sommes assurés du concours franc et loyal de tous, afin de donner à notre système scolaire toute l'efficacité que chacun désire.

Avant de vous parler de vos devoirs, je désire vous exposer, aussi brièvement que possible, le rouage de la nouvelle organisation de l'Inspection scolaire, ce qui vous permettra d'en saisir toute l'importance et de bien vous pénétrer de l'esprit dans lequel elle a été conçue.

I

ORGANISATION NOUVELLE

En créant ce nouveau système, les autorités scolaires de la province ont voulu 1° faciliter la tâche de l'Inspecteur d'écoles, en diminuant le nombre d'écoles à visiter et en lui donnant un guide, un conseiller immédiat dans la personne de l'inspecteur régional, 2° assurer une plus grande efficacité à son travail, en lui permettant de prolonger la durée de ses visites aux écoles et aux commissaires, 3° enlever à l'inspecteur toute préoccupation pécuniaire, en le remboursant de ses dépenses intégrales et en augmentant sensiblement son traitement, 4° par l'établissement de trois catégories d'inspecteurs d'écoles, à savoir les inspecteurs ruraux, de cité et régionaux, elles ont voulu créer un système de promotion qui ne manquera pas de susciter une saine émulation.

1° *Faciliter la tâche de l'Inspecteur*

A compter du 1er juillet 1930, la partie rurale de la province a été divisée en 62 districts, y compris ceux de la Préfecture du Golfe St-Laurent et des Iles de la Madeleine. Par cette subdivision, la moyenne des écoles dans chaque district qui était de 139 a été réduite à 109, ce qui allège de beaucoup le travail de chaque inspecteur.

En outre, les districts ruraux ont été groupés par régions qui correspondent, autant que possible, aux divisions géographiques. Chacune de ces régions est sous la direction immédiate d'un

inspecteur régional, dont la mission principale est de faciliter la tâche des inspecteurs sous son contrôle et d'adapter l'enseignement aux besoins particuliers du territoire confié à sa surveillance.

Avec cette nouvelle organisation, le prestige de l'inspecteur de district n'est nullement amoindri, puisqu'il conserve encore ses mêmes attributions, ses mêmes pouvoirs auprès du personnel enseignant et des commissions scolaires.

Comme par le passé, il doit orienter et contrôler l'enseignement, conseiller et diriger les commissions scolaires dans son district.

Si l'inspecteur régional devient en quelque sorte un directeur général, l'inspecteur de district conserve ses prérogatives dans les écoles sous sa juridiction.

2° *Assurer une plus grande efficacité au travail de l'inspecteur*

Mais pour assurer au nouveau système tout le bien qu'on en attend, l'inspecteur de district doit remplir son rôle avec dévouement, et consacrer à la visite de chaque école tout le temps requis, non seulement pour connaître le degré d'avancement des élèves, mais aussi pour se rendre compte de la compétence de tous les titulaires de classe, les conseiller au besoin et même donner de temps en temps une leçon discrète de méthodologie pratique dont la plupart des débutantes ont tant besoin.

C'est dans ce but que les nouveaux règlements du Comité catholique lui font un devoir de ne pas visiter plus de trois écoles par jour.

Quant aux inspecteurs des écoles de cité, dont les écoles renferment un nombre considérable de départements, ils ne doivent pas visiter plus de dix classes par jour.

Je crois que cette direction est sage et mérite d'être suivie fidèlement.

Même dans les écoles de rang, fréquentées par au moins 10 ou 15 élèves, l'inspecteur est tenu de faire une visite régulière de deux heures.

Vous le savez, le rôle de l'inspecteur ne se borne pas seulement à diriger l'enseignement, il consiste aussi à aviser les commissions scolaires.

Lors de son passage dans les différentes municipalités de son district, il ne manquera donc pas de rencontrer les commissaires et le secrétaire-trésorier, pour leur faire connaître le résultat de ses examens et leur suggérer les moyens à prendre pour améliorer soit l'enseignement, soit l'état matériel des maisons d'écoles.

L'inspecteur est de par ses fonctions le conseiller des commissaires, c'est pourquoi il importe qu'il réside dans son district. Que de démarches ne peut-il pas leur épargner, que de services ne peut-il pas leur rendre en vivant pour ainsi dire au milieu d'eux? Ce qui est profitable, à tous les points de vue, et aux commissaires et à l'inspecteur.

Permettez-moi de dire que les 23 nouveaux inspecteurs ont été nommés avec la condition expresse qu'ils se conformeraient aux prescriptions de l'article 52 de la loi de l'Instruction publique, qui se lit comme suit: "Tout inspecteur pour les écoles publiques doit résider dans les limites de son district d'inspection, à la discrétion du surintendant".

Quant aux anciens qui demeurent en dehors de leur district, je leur conseille de se conformer, dès qu'ils le pourront, à l'article cité plus haut.

3° *Enlever à l'inspecteur toute préoccupation pécuniaire*

Depuis longtemps les inspecteurs réclamaient le remboursement intégral de leurs dépenses de voyage et une augmentation de traitement.

Le nouveau système fait droit à leurs réclamations quant aux dépenses de voyage, et applique l'échelle de salaire recommandée par la Commission du Service Civil, à savoir: salaire initial $1800.; après trois années d'inspectorat, $2100.; et après six années d'inspectorat $2400.

De plus, il prévoit un traitement plus élevé ($3200) pour les inspecteurs des écoles de cité et les inspecteurs régionaux.

4° *Système de promotion*

L'un des mérites de la nouvelle organisation, et non le moindre, consiste dans l'établissement d'un système de promotion.

Le service de l'Inspection scolaire sous le contrôle du Surintendant de l'Instruction publique est organisé comme suit:

En tête, M. le Surintendant et les principaux officiers supérieurs du Département de l'Instruction publique.

Puis vient l'Inspecteur général des écoles primaires, qui a le contrôle immédiat du service et donne la direction générale à toutes les catégories d'inspecteurs d'écoles. De plus, il dirige d'une manière spéciale le travail des sept inspecteurs de cité.

Pour la partie rurale de la province, l'Inspecteur général est assisté par huit inspecteurs régiornaux, dont les attributions et devoirs sont énumérés dans la nouvelle section 3 du Chapitre 7 des èglements du Comité catholique.

Les inspecteurs régionaux ont sous leur surveillance, 6, 7, 8, ou 9 inspecteurs de district, selon l'étendue du territoire de chaque région.

En résumé, le Service de l'Inspection scolaire est composé de l'Inspecteur général et de son assistant, de 7 inspecteurs d'écoles urbaines, de 8 inspecteurs régionaux et de 62 inspecteurs de districts ruraux.

En créant des cadres bien définis et correspondant à l'importance des fonctions à remplir et aux aptitudes requises, on a voulu susciter une saine émulation parmi les inspecteurs d'écoles. Nul doute que cette innovation sera bien vue par tous les intéressés.

A vous, Messieurs, par votre zèle et des études personnelles qui assurent une culture générale plus étendue, de mériter la confiance des autorités scolaires en cette province. Et ayez l'assurance qu'un jour votre travail et vos efforts recevront leur récompense.

Ici, l'occasion me paraît opportune pour déclarer qu'il est injuste et mal à propos de faire entendre que des inspecteurs ont pu obtenir leur élévation au poste l'inspecteur régional ou de cité, pour des raisons autres que celles de leur propre mérite. Si tel était le cas, nous ne pourrions que le regretter.

En temps qu'inspecteur général, je déclare catégoriquement que ceux qui ont été promus méritaient tout simplement les postes de confiance qu'on leur a confiés.

Je tiens à ajouter que parmi les aspirants, la plupart avaient les qualités requises pour aspirer à ces positions, mais le nombre des promotions étant limité, il a fallu faire un choix.

Voilà pourquoi il a été impossible de faire droit à toutes les demandes. Néanmoins, un système de promotion existe actuellement et nous devons nous en réjouir.

II

DEVOIRS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

En faisant connaître le rouage du nouveau système de l'inspection scolaire, j'ai attiré votre attention sur quelques-uns de vos nombreux devoirs. Il convient maintenant de les passer en revue, afin d'en faire l'analyse et répondre aux questions que vous pourrez poser.

Ensemble, nous allons les lire aux pages 39 et 40 des Règlements du Comité catholique.

M. l'Inspecteur général rappelle ici chacun des devoirs des inspecteurs de district, en y ajoutant certains commentaires. De nombreuses questions auxquelles répondent M. le Surintendant, M. le Secrétaire du Département de l'Instruction publique et M. l'inspecteur général servent à élucider les points difficiles. Voici le résumé de cette étude:

1° Faire, au cours de chaque année scolaire, deux visites au moins à chacune des écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics de leur district d'inspection, et consacrer à chaque visite au moins deux heures pour les écoles primaires élémentaires, trois heures pour les écoles primaire complémentaires et quatre heures pour les écoles primaires supérieures; cependant, en autant que les écoles à plusieurs titulaires sont concernées, les inspecteurs ne doivent pas visiter plus de six classes par jour, à moins que le nombre total de classes sous contrôle dans leur district n'excède 350. Dans ce dernier cas, ils doivent s'entendre avec le Surintendant sur le temps qu'il convient de consacrer à la visite de chaque classe.

Dans les districts urbains où il y a plus de 350 titulaires, les inspecteurs devront consacrer à la visite de chaque classe le plus de temps possible afin d'exercer un contrôle vraiment efficace sur le personnel enseignant et de s'assurer un prestige de plus en plus grand auprès des commissaires.

Si l'inspecteur juge qu'une seconde visite pourrait être utile au cours du premier semestre, il lui sera loisible de la faire.

2° Lors de leur première visite, faire, sous la direction du Surintendant de l'Instruction publique, une ou plusieurs conférences pédagogiques aux instituteurs et aux institutrices de leur district d'inspection, à l'endroit le plus propice, pour leur rappeler leurs devoirs et leur signaler les défauts qu'ils auront pu constater, au cours de leur inspection, dans la tenue de leurs écoles.

Les instituteurs et les institutrices donneront congé à leurs élèves pendant le temps qu'ils seront absents pour ces conférences, et ceux qui y assisteront recevront une indemnité que le lieutenant-gouverneur en conseil fixera.

L'indemnité ne doit pas être accordée aux titulaires des écoles indépendantes. Si, à cause de l'exiguïté des écoles sous contrôle, la conférence a lieu dans une école indépendante, l'inspecteur pourra allouer une indemnité raisonnable pour le loyer de la salle.

Une fois ses conférences terminées, l'inspecteur devra retourner sans retard au Département le solde du montant qu'il a reçu pour payer l'indemnité d'un dollar qui est accordée à chaque titulaire.

3° Examiner les élèves sur les différentes matières du programme d'études approuvé, et exiger qu'il soit suivi par le maître et les élèves.

4° Transmettre au Surintendant:

a) Les noms des instituteurs qui se distinguent dans l'enseignement de toutes les matières du programme d'études autorisé;

b) Les noms de ceux qui, après avertissement, négligent de suivre ce programme ou de se servir d'un tableau de l'emploi du temps.

L'inspecteur devra examiner le tableau de l'emploi du temps, le corriger au besoin et exiger qu'il soit affiché dans la classe.

5° S'assurer si l'on observe les règlements concernant les maîtres et les élèves; prendre note particulièrement de la classification des élèves, de l'arrangement du tableau de l'emploi du temps; voir de quelle manière sont tenus le journal d'appel et les autres registres de l'école.

Outre l'examen des élèves, le travail prescrit par l'article ci-dessus exige une somme de temps assez considérable. C'est pourquoi l'inspecteur doit donner à chaque école le temps réglementaire.

6° Examiner les méthodes d'enseignement suivies par l'instituteur.

7° Donner de temps en temps quelques leçons en présence du maître.

C'est là un des points les plus importants de la visite de l'inspecteur, surtout dans les écoles dirigées par une débutante, et voilà pourquoi il n'y a pas trop de deux heures pour visiter même la plus petite école.

8° Voir quels moyens sont employés pour maintenir la discipline.

9° Donner à l'instituteur tous les conseils nécessaires.

10° Inscrire, dans le registre des visiteurs, l'appréciation du résultat de son examen et toutes autres remarques qu'il jugera à propos de faire aux commissaires ou aux syndics ou à l'instituteur.

Faire des rapports soignés. Il y a toujours moyen de trouver quelque chose d'intéressant à dire, lorsque la visite a été faite sérieusement.

11° Encourager les maîtres à conserver les meilleurs cahiers de devoirs de leurs élèves et transmettre au département de l'Instruction publique, lorsque le Surintendant l'exigera, les travaux dignes d'être exposés.

On devra, comme par le passé, recueillir les meilleurs dessins exécutés par les élèves et engager les institutrices à ne pas négliger cette branche importante du programme. Lorsqu'il constate que le dessin est mal enseigné, pourquoi l'inspecteur ne ferait-il pas donner par l'institutrice une leçon sur cette matière, afin d'en profiter pour corriger ses erreurs de méthode?

12° S'assurer de quelle manière on observe les règlements relatifs aux maisons d'écoles, aux lieux d'aisances, au mobilier, etc., et voir spécialement si la salle de classe est suffisamment spacieuse pour donner la quantité d'air respirable nécessaire à chaque enfant, et si l'on donne le soin voulu au chauffage et à la ventilation des classes.

13° Remplir un bulletin d'inspection pour chaque école et transmettre au Surintendant les bulletins des écoles d'une municipalité, dès que la visite en est complétée.

Quelques inspecteurs se montrent très négligents sous ce rapport. Certains bulletins parviennent au Département deux mois et même trois mois en retard.

14° Transmettre un rapport de leurs visites aux secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires visitées.

Ces rapports, qui doivent être transcrits sans délai dans le registre de la municipalité par le secrétaire-trésorier, doivent être signés par l'inspecteur à sa visite suivante.

Encore une fois, faire des remarques judicieuses et précises, montrant ainsi que vous savez voir et apprécier. Ne pas se contenter de dire "Tout va mal" ou "Tout va bien". S'il y a des lacunes, précisez en quoi elles consistent et indiquez-en les remèdes. Si vous êtes satisfaits, quelques mots de félicitations, bien choisis engageront les commissaires ou les institutrices à faire de nouveaux efforts et vous assureront la confiance des uns et des autres.

15° Dans leurs rapports annuels au Surintendant, classer les municipalités scolaires de leur district d'inspection, par ordre de mérite, en accordant 10 points pour chaque sujet.

Le rapport annuel que l'inspecteur adresse au Surintendant devrait être une synthèse de toutes les activités scolaires de son district au cours de l'année qui vient de finir.

Éviter les longueurs et les récriminations inopportunes. Se garder également d'une trop grande concision: certains rapports sont d'une maigreur décevante. Surveiller son style: s'attacher à la clarté et à la correction, sinon à l'élégance de la phrase. Quelques-uns se font mal juger à cause de leur pauvreté d'idées et de la négligence dont ils font preuve dans la construction de leurs phrases.

Le rapport, sans être long, peut toujours être substantiel et intéressant. Ne pas oublier que ce rapport doit être adressé à M. le Surintendant avant le 1er août de chaque année.

A ces multiples devoirs, poursuit M. Miller, s'ajoute pour vous l'obligation de donner l'exemple d'une vie irréprochable; car, ne l'oubliez pas, vous êtes tenus de par vos fonctions de vivre en honnêtes citoyens et en bons chrétiens.

En organisant ce congrès, je me suis promis de parler franchement et clairement; c'est ce que je ferai pour votre plus grand bien. Les positions nettement établies sont encore celles qui donnent les meilleurs résultats.

Donc, évitez tout ce qui pourrait diminuer votre prestige ou amoindrir l'influence que vous devez exercer. Inutile d'en dire davantage, je suis certain que vous me comprenez.

De ce qui précède, nous pouvons tirer la conclusion suivante:

L'organisation nouvelle assure une plus grande efficacité à l'inspectorat scolaire, parce qu'elle facilite le travail des inspecteurs et leur procure les moyens de consacrer tout leur temps à leur fonction.

A vous d'en garantir le succès par votre fidélité à bien remplir tous vos devoirs.

M. Lionel Bergeron fait ensuite à MM. les inspecteurs de très importantes observations sur le soin avec lequel ils doivent examiner les livres des secrétaires-trésoriers et surveiller leur comptabilité. Il insiste de façon particulière sur les points suivants:

I—Examen du livre de délibérations, afin de vérifier:

1° Si chaque procès-verbal est dûment signé par le président et le secrétaire-trésorier;

2° Si mention y a été faite de la prestation de serment des commissaires;

3° Si, dans le cas où le Secrétaire a fourni son cautionnement sous forme de police d'assurance, les commissaires ont adopté une résolution pour accepter ce cautionnement et si copie de cette résolution a été adressée au Surintendant;

4° S'il y a eu des emprunts et si ces emprunts ont été contractés selon la loi.

II—Examen du livre de caisse, afin de s'assurer:

1° Si au débit on trouve bien les montants des diverses subventions payées par le Gouvernement au cours de l'année précédente et les montants des emprunts, s'il y en a eu de contractés;

2° Si le crédit de la caisse indique que les deniers perçus ont été régulièrement déposés en banque, ainsi que l'exige la loi scolaire.

III—Examen du rôle de perception, afin de constater le montant des arrérages et de faire aux commissaires les représentations nécessaires.

IV—Examiner le grand livre, afin de voir *a*) si les institutrices sont payées régulièrement et intégralement; *b*) si les intérêts et les versements dus sur les emprunts ont été acquittés à échéance.

V—Examiner l'acte de cautionnement pour voir s'il est en bonne et due forme et s'il donne aux contribuables une protection suffisante.

VI—S'assurer si le secrétaire-trésorier a soumis un état détaillé et apuré de ses comptes aux commissaires; si ses comptes ont été vérifiés et s'il s'est conformé aux prescriptions des articles 348 et 349 concernant la reddition de ses comptes devant les contribuables.

VII.—S'assurer que le rapport d'élection pour l'année courante a été adressé au Surintendant et prendre les mesures nécessaires pour se procurer le rapport annuel des commissaires assez tôt pour le faire parvenir au Département à la date prescrite par la loi.

VIII.—Exiger la production des polices d'assurances, afin de constater si les propriétés scolaires sont assurées pour au moins la moitié de leur valeur.

M. Ernest Gagnon, assistant-comptable du Département, demande à MM. les inspecteurs de faire parvenir le plus tôt possible, à qui de droit, les subventions destinées aux municipalités les plus méritantes et les gratifications accordées aux institutrices qui ont obtenu le plus de succès dans l'enseignement. Ils doivent retourner sans retard au Département les chèques des institutrices dont ils ne connaissent pas l'adresse, afin que le comptable puisse en faire rapport au Trésor.

A l'avenir, pour se conformer aux règlements établis par l'auditeur de la Province, MM. les inspecteurs voudront bien ne pas manquer de faire signer toutes et chacune des personnes à qui ils remettent l'indemnité d'un dollar à l'occasion de la conférence d'automne.

Il est midi et la séance est suspendue jusqu'à 2 h. 15 de l'après-midi.

Séance du 17 après-midi.

PRÉSENTS: les mêmes.

Cette séance est surtout consacrée à l'étude des détails à observer en remplissant le bulletin de la première visite et celui de la seconde.

M. le Surintendant, M. le Secrétaire du Département et M. l'inspecteur général attirent l'attention de MM. les inspecteurs sur les points suivants:

Dorénavant on devra mettre sur la couverture non seulement le nom du secrétaire-trésorier, mais aussi celui du président de la commission scolaire.

A remarquer que les bulletins devront être adressés à l'inspecteur régional qui, après en avoir pris connaissance, les transmettra au Département. L'Inspecteur aura soin d'inscrire son nom et le numéro de son district.

Avant d'aller visiter les écoles d'une municipalité, l'inspecteur est libre de s'annoncer ou de ne pas le faire. Cependant, comme règle générale, il vaut mieux prévenir les commissaires et les institutrices.

L'inspecteur doit insister pour se faire accompagner par au moins un des commissaires au cours de sa visite aux écoles. Il pourra ainsi profiter de sa présence pour lui signaler les améliorations qui s'imposent et pour l'intéresser à la bonne tenue des écoles.

Chaque fois que l'inspecteur doute si l'institutrice est légalement qualifiée, il doit exiger qu'elle produise un brevet de capacité.

Se montrer prudent en répondant à la question "Le titulaire est-il compétent"? La meilleure manière est d'indiquer par un chiffre le degré de compétence.

Ne pas se contenter de donner la superficie ou la capacité de chaque classe, mais aussi la longueur, la largeur et la hauteur.

Voir à ce que la vérification des comptes se fasse régulièrement et à l'époque prescrite par la loi. Pour faire son rapport, le vérificateur peut facilement se guider sur la formule d'état financier qui apparaît sur la première page du rapport annuel des commissaires.

Relativement au matériel de classe, on devra demander des explications au secrétaire-trésorier, si l'on ne trouve pas dans chaque école les quatre cartes géographiques distribuées depuis quelques années par toute la province, savoir: Province de Québec, Puissance du Canada, Am rique du Nord, Mappemonde.

Notez aussi soigneusement si l'école possède une "Répartition mensuelle du Programme" et si l'on conserve l'"Enseignement Primaire" pour le faire relier chaque année.

Rapport hebdomadaire.—Pour assurer une collaboration plus intime et plus efficace entre les différents fonctionnaires du service de l'inspection des écoles, les inspecteurs locaux devront chaque semaine adresser *en duplicata* un rapport du travail accompli dans l'intérêt des écoles de leur district respectif, pendant la semaine précédente. L'inspecteur régional gardera un exemplaire de ce rapport et enverra l'autre au Département.

M. le notaire Noël, secrétaire de la commission administrative du fonds de pension, fait une brève étude de la loi régissant ce fonds de retraite. Il attire l'attention de ses auditeurs sur les dispositions les plus importantes de la loi et fournit des précisions sur certains points obscurs qui lui sont soumis.

Le point capital à signaler aux commissaires est qu'ils sont libres de faire la retenue ou de ne la pas faire, mais qu'ils ne doivent, pour aucune raison, omettre de mentionner dans leur rapport annuel les noms de toutes les institutrices laïques diplômées ou non-diplomées qui ont enseigné sous leur contrôle toute l'année ou une partie de l'année seulement, peu importe que ces institutrices aient été engagées directement par les commissaires ou qu'elles l'aient été par une congrégation religieuse avec laquelle les commissaires ont fait des conventions pour la tenue de certaines classes.

M. Noël prie MM. les inspecteurs de bien vouloir faire distribuer aux institutrices qui pourraient en avoir besoin les petits livres intitulés "Loi du fonds de pension" qui leur seront adressés prochainement.

Certains inspecteurs demandent s'ils auront la faculté de faire compter comme avantages, ainsi que la chose se faisait par le passé, le montant qui leur sera accordé comme remboursement de leurs frais de voyage. On décide de soumettre la question à la commission administrative qui pourra faire amender la loi, si elle le juge à propos.

M. Noël est suivi par M. Théophile Lamontagne, du service des Statistiques agricoles, qui sollicite le concours de MM. les inspecteurs pour l'aider à mener à bonne fin le travail de compilation dont il est chargé.

Antérieusement à 1929, les statistiques agricoles étaient contrôlées par le bureau fédéral. Depuis un an, on en a fait une branche du service de l'Économie rurale de cette province.

Pour arriver à établir des statistiques d'une manière sérieuse, il faut obtenir des rapports du plus grand nombre de cultivateurs possible. Or, pour atteindre les cultivateurs, il faut le concours des institutrices et pour atteindre les institutrices, il faut l'aide des secrétaires-trésoriers.

MM. les inspecteurs rendraient un grand service à la province en usant de leur influence auprès des secrétaires-trésoriers et des institutrices pour les engager à donner volontiers leur coopération au service des Statistiques agricoles.

Voici particulièrement ce que l'on attend de leur obligeance:

1° Insister auprès des secrétaires-trésoriers pour qu'ils envoient sans retard la liste des institutrices de leur municipalité.

2° A l'occasion de la visite d'automne, faire comprendre aux institutrices qu'elles feraient œuvre patriotique en fournissant au service des Statistiques agricoles les renseignements qu'il leur demande, en distribuant fidèlement les questionnaires qui leur sont adressés et en les recueillant pour les retourner au Département de l'Agriculture.

3° Lors de la deuxième visite, dire un bon mot aux enfants des écoles, afin de leur démontrer qu'il est dans l'intérêt des cultivateurs et dans celui de toute notre nationalité de fournir au service des Statistiques agricoles les renseignements qu'il désire.

M. Lionel Bergeron, secrétaire du Département, informe MM. les inspecteurs que le souscomité chargé de l'examen des ouvrages classiques désirerait avoir leur opinion au sujet des "Exercices de calcul" préparé par M. J.-A. Paquin pour le cours inférieur. MM. les inspecteurs n'ayant pu examiner cet ouvrage que d'une manière fort sommaire, croient sage de ne pas se prononcer avant d'en avoir fait une étude plus complète.

Avant de se séparer, les congressistes adoptent la résolution suivante:

Il est proposé par M. A.-M. Filteau, appuyé par M. E. Litalien, et résolu à l'unanimité que l'expression de sympathie suivante soit adressée à son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec:

Les inspecteurs d'écoles catholiques, réunis en congrès plénier à l'Hôtel du Gouvernement à Québec, désirent offrir à Son Éminence le Cardinal Rouleau l'hommage de leur sincère attache-

ment et de leur filiale soumission: ils souhaitent à Son Éminence un prompt et complet rétablissement de l'accident dont Elle a été victime.

Toujours sincèrement dévoués, ils veulent continuer de travailler ferme à l'amélioration des écoles primaires et au maintien, dans ces dernières, des meilleures traditions religieuses et nationales.

Et la séance est ajournée.

B.-O. Filteau,
Secrétaire du Congrès.

Cyrille-F. Delage,
Surintendant de l'Instruction publique et président du congrès.

NOMINATIONS

Arrêtés en conseil

L'honorable Secrétaire de la Province, dans un mémoire en date du 7 octobre 1930, expose:

Que par lettre en date du 22 septembre 1930, le Surintendant de l'Instruction publique recommande les nominations et le transfert mentionnés ci-après:

1° La nomination de M. l'inspecteur J.-G. Marien comme inspecteur régional pour la région de Montréal (No 2), aux lieu et place de feu M. Joseph Hébert, avec un salaire de $3,200.00 pour faire partie de la classe G, service extérieur.

2° Le transfert de M. l'inspecteur Napoléon Piotte dans le district No 26, aux lieu et place de M. l'inspecteur J.-G. Marien.

3° La nomination de M. Joseph Bédard comme inspecteur du district No 6, aux lieu et place de M. l'inspecteur Napoléon Piotte, avec un salaire de $1,800.00 pour faire partie de la classe F-1, service extérieur.

En conséquence, l'honorable Secrétaire propose que la recommandation du Surintendant soit approuvée.

Nominations approuvées par le Lieutenant-Gouverneur le 9 octobre 1930.

Par un arrêté en conseil en date du 16 octobre 1930, M. l'abbé J.-E. Maurais a été nommé principal de l'École normale de Saint-Pascal, à la place de M. le chanoine A. Beaudet, démissionnaire.

Par un arrêté en conseil en date du 16 octobre 1930, M. C.-J. Miller a été nommé membre du Bureau Central des Examinateurs catholiques, à la place de M. Jos. Hébert, décédé.

DOCUMENTS SCOLAIRES

188e RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

SÉANCE DU MATIN

Samedi, 14 juin 1930.

Présents:—M. B.-Oscar Filteau, Asst-sec. Dept. Inst. publique; M. G.-E. Marquis, Chef du bureau des Statistiques de la province; MM. les Inspecteurs d'écoles L.-P. Goulet, Wilfrid Caron, J.-E. Desgagné, A. Rouleau; MM. les professeurs de l'École normale Laval, Nérée Tremblay, J.-Z. Tousignant, P.-P. Magnan, Eug. Badeau, L. Gravel; MM. les instituteurs E. Allard, L. Allard,

E. Arteau, E. Asselin, J. Asselin, C. Audet, J.-M. Badeau, A. Beaumier, Trois-Rivières; J.-W. Beaumont, M. Bergeron, J.-H. Bessette, Trois-Rivières, C. Blanchet, J.-F. Blanchet, P.-E. Brault, B. Chandonnet, W. Carbonneau, U. Caumartin, R. Croteau, J.-A. Duval, O.-J. Desaulniers et G.-E. Desrochers, Trois-Rivières, J. Duchêne, R. English, J.-U. Fortin, R. Genest, J.-G. Gagnon, J. Giguère, G. Goulet, J.-E. Goulet, R. Goulet, F.-X. Goupil, A. Grégoire, L. Hamelin et L.-A. Hamel, Trois-Rivières, J.-E. Hamel, P. Houde, H. Hudon, L.-P. Jacques, T.-Rivières, G. Jean, H. Jolin, P.-E. Labrecque, D. Lapointe, T.-Rivières, A. Lapierre, J.-P. Lavoie, Ad. Lamontagne, A. Lebel, U. Leclerc, L. Lemay, Théo. Lessard, A. Morissette, H. Morissette, J.-R. Nadeau, W. O'Donnell, P. Otis, P.-E. Pagé, Simon, Paradis, G. Paré, R. Parent, C.-A. Pelletier, E. Perron, J.-R. Piuze, C.-A. Plante, G. Poulin, J.-M. Rondeau, J.-G. Rousseau, D. Savard, J.-J. Sheehey, J.-A. Simard, J.-E. Simard, G.-H. Talbot, C. Tanguay, L. Tanguay, C. Tousignant, Eloi Tremblay, J. Tremblay, T.-Ls Tremblay, R. Tremblay, A. Vézina, P.-J. Walsh, L. Boivin, J.-L. Bélanger, G. Côté, W. Francœur, L. Garant, A. Tardif, L. Gosselin, J.-B. Beaulieu, A. Ménard, C. Dussault, L.-J. Girard, R. Asselin, E. Leclerc, D. Bilodeau, les élèves-maîtres de l'École normale Laval et Charles Lever, Sec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix heures par la récitation de la prière.

M. J.-Philippe Garneau, président, souhaite la plus chaleureuse bienvenue à tous les membres présents. Il souligne la présence de la forte délégation des instituteurs des Trois-Rivières, à la tête de laquelle se trouve M. O.-J. Desaulniers, président du Cercle des Instituteurs trifluviens, et les remercie de leur unanime adhésion à l'Association. Puis s'adressant à M. B.-Oscar Filteau, Asst-Secrétaire du Département de l'Instruction publique, hôte d'honneur du jour, il lui souhaite la bienvenue en ces termes:

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Votre présence au milieu de nous, M. l'Assis-Sec., nous honore et nous encourage grandement.

Je vous remercie sincèrement d'avoir accepté notre invitation avec cette bienveillance qui vous caractérise; d'avoir fait trêve à vos pressantes obligations, pour nous être agréable.

M. l'Assistant-Secrétaire, l'Association aime à saluer en vous un de ses membres les plus remarquables.

Permettez-moi donc de rappeler en quelques mots l'agréable souvenir de votre passage dans cette maison et d'y ajouter quelques notes, bien incomplètes, sur vos activités.

Je sais que vous auriez préféré que nous ne disions rien de vos mérites; mais nous ne pouvons laisser passer l'occasion qui nous est offerte.

Lorsque, en 1915, vous avez été appelé à l'École normale Laval, vous n'avez pas tardé, ici, comme vous l'aviez fait d'ailleurs à Nicolet, à vous concilier l'estime, l'affection de tous vos élèves par votre attitude pleine de bonté.

Joignant à la finesse de l'observation, la bienveillance du jugement et des procédés, vous eûtes bientôt, comme on dit, tous les élèves dans votre main.

On a qu'à consulter ceux qui sont passés à l'École normale Laval, pendant votre professorat, pour savoir quel ineffaçable souvenir vous avez laissé dans l'esprit et le cœur de vos élèves par la courtoisie et la confiance que vous avez su leur témoigner.

Que dire maintenant des relations avec vos collègues? Elles ont toujours été marquées de la plus franche cordialité. Je pourrais ajouter que, pour quelques-uns d'entre eux, les jeunes, au nombre desquels j'aime à me compter, l'empressement que vous apportiez à nous faire profiter de votre solide expérience, nous était d'un grand secours.

Vous avez laissé en cette maison, Monsieur, un souvenir très vivace.

Pour les membres de cette association, vos élèves pour la plupart, le vivant souvenir de votre passage parmi nous n'est pas le seul témoignage qu'ils tiennent à vous exprimer. Une vive reconnaissance doit s'ajouter à ce bon souvenir pour les services rendus.

Pendant plusieurs années vous avez rempli la charge de président avec beaucoup de talent et vous l'avez conduite au succès comme toutes les causes qui ont l'heureux hasard de tomber entre vos mains.

L'Association des Instituteurs catholiques du district de Québec vous est profondément reconnaissante des progrès que vous lui avez fait réaliser sous votre habile direction.

Elle vous est en particulier reconnaissante de lui avoir obtenu du Gouvernement une subvention spéciale, qui a permis la fondation d'une bibliothèque où ceux de nos membres qui le désirent, peuvent puiser les connaissances nécessaires au perfectionnment de leur culture générale; elle vous est reconnaissante d'avoir organisé des concours pédagogiques qui, nous l'espérons, seront de mieux en mieux compris, procureront à nos membres l'occasion de se faire connaître davan-

tage et contribueront à conserver la belle réputation que l'Association a su se faire auprès des autorités.

Cette association vous est encore reconnaissante d'avoir travaillé par tous les moyens possibles à mieux faire connaître les instituteurs, sacrifiant souvent vos moments de loisir, vos instants de repos, pour aller plaider, soit à la commission scolaire, soit ailleurs, la cause de l'avancement des instituteurs, à laquelle vous tenez tant.

Et, il n'y a pas encore un an, malgré les charges de plus en plus lourdes de vos fonctions officielles, vous vous êtes imposé la tâche des cours universitaires.

Toutes ces démarches, tous ces actes, consentis avec tant de générosité de votre part, ne sont pas oubliés par les membres de cette association.

Aussi sommes-nous heureux de profiter de cette occasion pour vous dire combien nous apprécions hautement tout ce que vous faites pour nous; et nous vous prions d'agréer l'expression la plus sincère de notre très vive gratitude.

Les 10 ans que vous avez passés à l'École normale Laval laisseront dans la mémoire des membres de cette association un souvenir qu'il leur sera toujours fort agréable de faire revivre

Depuis 5 ans, vous occupez un poste de confiance dans les hautes sphères de l'organisation scolaire de cette province, comme Assistant-Secrétaire du Dept. de l'Inst. publique, où le travail ne vous manque pas.

Mais le travail, ça vous connaît. C'est pourquoi je tiens à signaler, devant nos membres, votre persévérence méritoire dans le travail intellectuel.

Combien se sont, comme vous, donné la peine de continuer des études ?

Mais encore faut-il, comme vous, M. l'Assistant-Secrétaire, faire deux parts de son travail: celle de la profession, et celle de la culture générale qui fait l'homme instruit. Et c'est l'exemple que vous nous avez donné et dont il me plaît fort de vous féliciter.

Acquérir les connaissances propres à votre état, c'était un devoir et le tout premier. Mais les connaissances essentielles ne sont ni amoindries ni gênées quand on les entoure d'une belle culture générale.

Vous avez donné à vos connaissances nécessaires, grâce à votre esprit d'observation, grâce à vos lectures ordonnées et à votre désir constant d'accroître votre érudition, de très nobles compagnes.

C'est pourquoi votre collaboration à chacun des problèmes de l'enseignement, est solide et méthodique.

Puissions-nous suivre la voie que vous nous tracez.

Au premier rang de ceux qui s'intéressent au bon renom de notre province en matière d'éducation, nous n'ignorons pas, M. l'Ass.-Sec. quelle place enviable vous êtes en train de vous créer.

Votre carrière, bien que courte encore par le temps, a été très brillante à tous les points de vue; elle fait présager les plus fructueux résultats.

En terminant, M. l'Ass.-Sec., nous vous réitérons l'expression de notre vive gratitude pour l'honneur que vous nous faites ce matin, pour les services que vous avez rendus et que vous ne cessez encore de rendre à cette association, et nous vous prions d'agréer les vœux bien sincères que nous formons pour que votre carrière soit longue et heureuse.

Chaleureusement applaudi par toute l'assistance, Monsieur Filteau répondit par l'allocution suivante:

DISCOURS DE M. B.-O. FILTEAU

M. Filteau rappelle d'abord en termes émus quelques-uns des souvenirs qu'évoquent en lui la salle des séances et l'auditoire qu'elle contient, puis il remercie M. le président de son aimable invitation et de la cordiale bienvenue que celui-ci vient de lui souhaiter.

Ce dont il faut le féliciter

Reprenant alors une idée de M. le président, qui l'avait félicité sur les succès de sa carrière, M. Filteau s'exprime en ces termes:

Mes chers amis, si j'ai remporté quelques succès et si j'ai réussi à gravir les quelques échelons qui m'ont conduit aux fonctions que je remplis aujourd'hui, ce n'est pas dû, croyez-le, ni aux grands talents, ni aux nombreuses qualités que votre président veut bien si charitablement me reconnaître, et ce n'est pas là en aucune façon ce qui doit me valoir vos félicitations.

Ce dont il faut me féliciter, c'est d'avoir eu le bonheur, un jour, grâce aux sacrifices que voulut bien s'imposer mon père, malgré une nombreuse famille, d'entrer dans cette maison, où, sous l'énergique direction du vénéré Mgr Rouleau, j'ai appris la valeur du travail et le prix du temps.

Lorsque j'arrivai au cours académique, je me trouvai, grâce à quelques leçons de latin que j'avais eu l'avantage de recevoir du bon curé de mon village, quelque peu en avance sur les autres élèves de ma classe. Alors, Mgr Rouleau ne voulant pas, dans sa paternelle sollicitude, me laisser glisser dans les habitudes de travail négligé où menaçait de m'entraîner ma légèreté naturelle, prit le généreux parti de me donner des leçons particulières.

C'est ainsi que, pendant plusieurs mois de l'année, je me rendis tous les jours à la chambre de Monseigneur, où, après avoir examiné le travail qu'il m'avait assigné, Monseigneur en faisait la critique en l'assaisonnant de force commentaires dans lesquels les épithètes péjoratives occupaient place tout à fait prépondérante. Puis, prenant le texte expliqué de Virgile (auteur que je traduisais alors), il me faisait comparer l'élégante et harmonieuse traduction qu'il avait en mains à l'incolore et lourde prose que je lui avais présentée, de manière à ne me laisser aucun doute sur la valeur de mes aptitudes littéraires.

Je sortis de cette épreuve, car ce fut une réelle épreuve au sens primitif du mot, convaincu que mon salut se trouvait uniquement dans un travail acharné de tous les instants, et ce fut l'origine de cet amour de l'étude qui, par suite de la loi des habitudes, s'est peu à peu transformé chez moi en une espèce de manie, une sorte d'appétit qui réclame sa satisfaction tout comme nos divers appétits naturels.

Ce dont il faut me féliciter encore, c'est d'avoir rencontré dans cette maison un autre excellent cœur qui voulut bien s'intéresser à moi, sans que j'aie jamais trop compris pourquoi, et qui ne cessa de me prodiguer ses bons conseils et ses encouragements. Cet homme, ce fut M. l'Ass.-Principal Caron qui, sous des dehors enjoués et les innocentes malices qu'il se plaisait à lancer de droite et de gauche, cachait une âme très sensible, très délicate et très dévouée.

Ce dont il faut me féliciter, c'est d'avoir eu de bons professeurs, qui, comme M. Magnan, M. Ahern et M. Tremblay pour n'en nommer que quelques-uns, ont été pour moi d'excellents modèles dont l'érudition et l'activité débordante faisaient alors et font encore notre admiration.

Ce dont il faut me féliciter, c'est d'avoir eu de bons camarades de classes dont les salutaires exemples nous entraînaient sans cesse au travail, et parmi ceux-là, je me plais à reçonnaître comme l'un des plus distingués celui qui préside aujourd'hui avec tant de savoir faire et de dignité aux destinées de cette institution.

Doué d'une grande facilité pour toutes les matières, y compris les arts d'agrément comme la musique et le dessin, studieux, rangé, souriant toujours, le jeune J.-J. Dubé était pour nous le modèle de l'élève accompli, et tout en lui, *comme chez son illustre patron des temps bibliques, présageait sa grandeur future.*

Ce dont il faut me féliciter, c'est d'avoir pu bénéficier pendant 10 ans de l'agréable commerce et de la fructueuse collaboration de mes collègues dans le professorat, tous hommes d'étude et de travail, se dépensant sans compter pour la préparation de leurs classes et la mise en œuvre d'un programme chargé et difficile.

Ce dont il faut me féliciter, c'est d'avoir eu de bons élèves dont l'application, dont l'effort persévérant, dont l'estime et les marques de confiance ont été pour moi le meilleur des réconforts et le stimulant le plus efficace pendant toute ma vie d'instituteur.

Ce que l'avenir réserve au jeune instituteur laborieux.

Comme vous le voyez, Messieurs, c'est à la Providence d'abord, c'est à chacun d'entre vous ensuite que je dois d'être le peu que je suis. Qui d'entre vous ne saurait refaire le chemin que j'ai parcouru et pousser plus outre ? C'est là précisément ce que je veux vous inviter à faire, mes chers amis, et vous particulièrement, chers jeunes élèves. L'avenir s'ouvre devant vous plein de promesses. Les craintes que l'on entretenait naguère sur l'avenir des écoles normales et des instituteurs qu'elles forment se sont heureusement dissipées. La carrière dans laquelle vous êtes déjà entrés ou vers laquelle vous orientez vos pas, se présente maintenant comme une large route dans laquelle vous pouvez vous engager plusieurs de front et prendre votre élan vers les hauteurs, sans vous bousculer ni vous heurter. Depuis la fondation de l'École normale jusqu'à ces temps derniers, pour chaque vacance à remplir dans nos écoles il y avait invariablement dix concurrents. Un grand nombre qui se sentaient de l'attrait pour l'enseignement devaient y renoncer ou attendre patiemment pendant plusieurs années parfois avant de pouvoir entrer en fonctions. Mais, voici que l'année dernière, pour la première fois dans l'histoire de l'École normale Laval, le nombre des demandes excède celui des instituteurs disponibles. Et je ne doute pas qu'il en sera encore de même cette année, puisque d'ici à quelques jours peut-être, vingt-trois nouvelles vacances seront créées chez le personnel enseignant par la nomination d'un pareil nombre de nouveaux inspecteurs. Il est possible, je l'admets, que la situation ne soit pas asusi favorable tous les ans, mais, dans mon humble opinion, jamais les perspectives n'ont été aussi encourageantes pour les jeunes instituteurs intelligents et travailleurs. Et voici les raisons sur lesquelles repose cette assertion. Tout d'abord, l'instituteur séculier est mieux connu et partant plus apprécié. Les petites hostilités, les petites préventions qui se faisaient jour en certains endroits contre lui se sont éteintes peu à peu et sont disparues, espérons-

le, pour toujours. Grâce à leur bonne tenue, à leur travail consciencieux et à la compétence dont ils ont fait preuve, nos instituteurs de Québec et de Montréal, comme ceux des Trois-Rivières, de Chicoutimi et de nos modestes écoles de villages ont su mériter la confiance de nos populations et de tous ceux qui les voient à l'œuvre. Cette confiance se manifeste par les éloges que nous avons maintes fois le plaisir de lire et d'entendre au Département dans l'accomplissement de nos devoirs professionnels; elle se manifeste par les excellentes relations qui existent maintenant entre vous et les chers Frères auxquels vous prêtez votre concours; elle se manifeste par la voix de nos commissaires d'écoles chez lesquels vous comptez maintenant des amis fidèles et courageux; elle se manifeste par la voix de notre clergé et jusque chez les plus hauts dignitaires de l'Église canadienne. N'a-t-on pas entendu récemment, dans cette maison, Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec, faire publiquement votre éloge en même temps que celui des instituteurs religieux et rappeler en termes magnifiques à son auditoire le respect et la reconnaissance dus à l'instituteur ?

En second lieu, les instituteurs tant laïques que religieux ont trouvé une puissante alliée dans la presse de cette Province dont la grande voix s'est fait entendre récemment en une série d'articles généralement très au point qui ne tarderont pas, je l'espère, à porter leurs fruits pour l'amélioration de votre situation financière. A ce sujet, vous me permettrez d'attirer votre attention sur le point suivant: C'est qu'il importe de bien faire comprendre à nos amis de la presse qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les séculiers et les Frères, que nous sommes les uns et les autres membres d'une même famille, animés du même esprit, inspirés par le même idéal, collaborant à la même œuvre dans l'union, le respect et la meilleure entente possible.

Comme troisième motif d'encouragement vous avez les bienveillantes dispositions de notre Gouvernement qui, en décidant d'accorder de généreuses subventions aux municipalités qui engagent des maîtres, a trouvé le véritable moyen d'assurer dans nos campagnes l'efficacité de l'œuvre poursuivie par nos écoles normales de garçons.

Et maintenant que, par suite des derniers changements ministériels, nous avons le bonheur de compter parmi les membres du cabinet provincial, en la personne de l'hon. J.-N. Francœur, un des nôtres, un ancien confrère, un ami sympathique et dévoué, n'y a-t-il pas lieu d'espérer que la politique du Gouvernement à l'égard de l'instituteur se fera plus bienveillante encore ?

Enfin, au-dessus de ces motifs de confiance, vous avez pour soutenir votre enthousiasme quelque chose de mieux encore. C'est la perspective des postes permanents et mieux rétribués vers lesquels vous pouvez porter vos légitimes ambitions. Je vous ai représenté tout à l'heure la carrière de l'enseignement comme une large route dont l'accès, à l'heure actuelle, est facile à tous ceux qui se sentent appelés vers l'enfance et la jeunesse. Cette route, en dépit de tout ce que j'ai pu dire jusqu'ici, n'est pas sans difficultés. Il s'y rencontre encore bien des souches, des ornières et des aspérités. La première étape surtout est assez rude à franchir. Elle demande beaucoup d'efforts, de dévouement, de privations parfois et de persévérance. Mais, peu à peu, le terrain s'aplanit, la marche devient plus rapide et l'on voit s'ouvrir devant soi de belles avenues conduisant à des collines d'inégales hauteurs vers lesquelles chacun est libre de diriger ses aspirations. Sur les premières se trouvent les inspecteurs d'écoles rurales, puis un peu plus loin les professeurs d'écoles normales, puis les inspecteurs d'écoles de villes et les inspecteurs régionnaux, puis plus haut encore, l'inspecteur général des écoles primaires, puis l'inspecteur des écoles normales, jusqu'à ce que l'on arrive au secrétaire du Département de l'Instruction publique. Tous ces postes, mes chers amis, vous avez droit de les convoiter et de chercher à les conquérir. Tous ces postes sont actuellement occupés par des instituteurs qui ont débuté modestement comme vous, et qui, par l'exécution consciencieuse de leurs devoirs quotidiens, par l'occupation profitable de leurs loisirs, par leur bonne conduite, par leur énergie et leur persévérance, ont gravi les sommets d'où ils commandent aujourd'hui à ceux qui sont encore dans la plaine. Du haut de ces collines, ils vous invitent, du regard, ils vous pressent de la voix, ils tendent fraternellement la main à tous ceux qui font effort pour aller prendre place à leurs cotés.

N'est-ce pas là, messieurs, une belle perspective ? N'y a-t-il pas là quelque chose d'assez attrayant pour réveiller vos énergies et stimuler votre ardeur pour le travail ? Ces postes supérieurs, vous ne pouvez pas tous les obtenir à la fois, mais vous pouvez tous y aspirer et travailler à vous en rendre dignes. Non seulement vous le pouvez, mais vous le devez, car j'aurais peu de confiance en un instituteur qui débuterait dans la carrière en disant: "Moi, je ne suis pas capable de m'élever jusque là." J'aurais peur que cet instituteur sans aspirations perdît bientôt le feu sacré et ne s'immobilisât en peu de temps dans la routine. Et qu'on ne dise pas: "Moi, je n'ai pas de talent". Car, dans cette course vers les sommets, rappelez-vous bien que la palme appartiendra toujours plus souvent aux travailleurs qu'aux beaux esprits. Ne comptez donc pas trop sur votre facilité naturelle. Si vous en avez, tant mieux, mais n'oubliez pas que tout outil qu'on n'utilise pas régulièrement finit bientôt par perdre son lustre et se rouiller irrémédiablement.

A l'œuvre donc, mes chers amis ! Ce que d'autres ont fait, pourquoi ne le feriez-vous pas ? Il suffit pour cela d'adopter la devise de vos devanciers, cette devise que l'on retrouve généralement sur chacune des médailles offertes en récompenses dans nos écoles: "Labor et constantia", "Travail et persévérance."

Et si, dans votre travail, vous avez besoin des services de votre humble serviteur, s'il est quelque chose que je puis faire pour favoriser vos aspirations de quelque manière que ce soit, soyez assurés que vous trouverez toujours chez moi la même sympathie, le même accueil fraternel que vous m'accordez si aimablement aujourd'hui en cette 187e réunion de l'Association des instituteurs de Québec.

Après le discours de M. Filteau, le président du Cercle des Instituteurs des Trois-Rivières est invité à dire quelques mots. M. O.-J. Desaulniers se rend aimablement à l'invitation de M. le président. Dans ses remarques il dit tout le plaisir qu'ont les instituteurs des Trois-Rivières de coopérer avec l'Association, qu'il leur a suffi de recevoir une invitation pour répondre présents: En terminant, il fait des vœux pour le plus grand succès de l'Association.

Sur proposition agréée à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans être lu.

Monsieur H. Bessette, instituteur aux Trois-Rivières, est ensuite invité à donner sa conférence. Cette conférence, qui n'était pas au programme officiel de l'Association, fut une agréablesurprise pour tous les membres présents et montra d'une façon tangible la part que Messieurs les instituteurs des Trois-Rivières veulent prendre en coopérant avec elle. Monsieur Bessette parla de l'éducation en général, de la nature de l'enfant, des diverses sortes d'éducation et des différents moyens d'éducation. Il intéressa vivement ses auditeurs en leur présentant "une gerbe de citations" des meilleurs auteurs qui ont écrit sur le sujet.

Monsieur Nérée Tremblay, professeur à l'École normale Laval, remercia le conférencier au nom de l'Association.

Quelques minutes furent ensuite accordées pour la perception de la contribution et l'audition de quelques rapports du Secrétaire. Il est annoncé que 47 nouveaux membres ont donné leur adhésion à l'Association.

RETRAITE FERMÉE:—Le secrétaire chargé de l'organisation de la retraite fermée annuelle des instituteurs donne lecture d'une lettre du Rev. Père Leclaire, S. J., Directeur des retraites fermées, dans laquelle il invite les instituteurs à s'inscrire en grand nombre pour le 28 août. "Chaque été, en "effet, dit le Révérend Père, la maison est réservée aux instituteurs qui désirent puiser à la source "qui jaillit jusqu'à la vie éternelle, la lumière qui les guidera et le courage moral qui, seul, les "fortifiera, les soutiendra, dans le labeur harassant de l'éducation et de l'instruction de l'enfance. "Oeuvre importante autant que difficile, qui de vous l'ignore? Mais œuvre où beaucoup, hélas! "épuisent inutilement leurs forces, prodiguent vainement leurs talents, parce qu'ils y travaillent "seuls, parce qu'ils négligent de s'adjoindre le Collaborateur céleste, Dieu:"—"Si Yahmeh ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent." A la suite de la lecture de cette lettre, une liste fut déposée sur la table pour l'inscription des futurs retraitants. Le résultat donna 27 inscriptions.

La séance fut ajournée à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée à Monsieur Éloi Tremblay, instituteur, qui, dans une conférence bien élaborée, traita de "Classe Préparatoire."

ORDRE DU JOUR

COURS D'ANGLAIS.—Tous les instituteurs qui seraient désireux de suivre des cours de vacance à Toronto inscrivent leurs noms sur une liste. Cette liste sera transmise au Cercle d'Études des Instituteurs de Québec.

FÉDÉRATION DES INSTITUTEURS CANADIENS.—Monsieur le président fait part des démarches qui ont été faites en vue d'affilier l'Association à la Fédération des Instituteurs Canadiens. Une lettre a été adressée à l'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal qui a répondu que cette proposition serait étudiée en assemblée générale. L'Association de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, à qui même lettre a été adressée, n'a pas répondu. M. Garneau insiste sur certains aspects de la Fédération, entre autres le principe d'autonomie et celui d'unanimité. Mais, pour affilier notre Association, il faudra que la constitution soit amendée et que la contribution soit portée à une piastre.

AVIS DE MOTION.—M. Roland Croteau, appuyé par M. Théo Lessard, donne l'avis de motion suivant: "Que l'article 12 de la constitution soit amendé et qu'il se lise dorénavant comme suit: "Il sera prélevé une contribution annuelle de un dollar sur chaque membre, pour le soutien de l'Association et le paiement de la contribution à la Fédération des Instituteurs Canadiens, excepté pour les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

"2. Que cette clause soit insérée dans nos règlements et ne devienne en force que le jour où l'Association sera affiliée à la Fédération des Instituteurs Canadiens."

PROPOSITION.—Par J.-W. Carbonneau, secondé par Éloi Perron: "que l'avis de motion amendant l'article 12 de la constitution soit considéré comme motion, pour être discutée immédiatement". Rejetée. Proposeur Roland Croteau, secondé par W. O'Donnell.

RÉSOLUTIONS.—"Les membres de l'Association des Instituteurs Catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval sont de tout cœur avec leurs camarades de la Saskatchewan dans leurs revendications et leurs luttes pour l'enseignement catholique et français dans les écoles de la province canadienne de la Saskatchewan.

"Que copie de la présente soit communiquée à l'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan ainsi qu'aux journaux."

Proposeur: M. Ant. Rouleau, inspecteur d'écoles, secondé par M. P.-P. Magnan, professeur à l'École normale Laval. "Que cette Association est heureuse de féliciter l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, à l'occasion de ses noces d'argent comme membre du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique."

"Elle est heureuse également de l'honneur insigne que lui a décerné l'Institut Pédagogique affilié à l'Université de Montréal, en le nommant docteur en Pédagogie "honoris causa" pour les nombreux services rendus à la cause de l'éducation."

Il est proposé par M. P.-P. Magnan, secondé par M. Antonio Rouleau, que ce qui suit soit inscrit dans le procès-verbal de cette assemblée et communiqué aux intéressés:

"L'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval de Québec a ressenti un sentiment de fierté lors de la création de l'"Ordre du Mérite scolaire" par le Gouvernement de la Province de Québec, à la suggestion du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et elle s'est réjouie de cette création qui reconnaît enfin le corps des instituteurs comme un groupement professionnel.

"C'est avec une joie bien légitime que l'Association a applaudi à la proclamation, lors de la cérémonie solennelle du 24 avril 1930 à Québec, des noms de plusieurs de ses membres les plus distingués comme devant faire partie de l'"Ordre du Mérite scolaire" de cette province. Les siens qui ont été à l'honneur en ce jour furent l'honorable C.-F. Delâge, M. J.-N. Miller, M. John Ahern, M. L. Bergeron, M. B.-O. Filteau, M. C.-J. Magnan, M. C.-J. Miller, M. N. Tremblay, M. L.-O. Pagé, M. Alphonse Filteau, M. G.-S. Vien, M. L.-P. Goulet, M. Arthur Vézina, et M. G. Brière.

"A tous ces éducateurs de mérite, l'Association est heureuse de saisir l'occasion, à sa première réunion qui suit cet important événement, pour présenter ses plus chaleureuses et sincères félicitations.

"Le lustre que les membres cités ci-dessus ont fait rejaillir sur l'Association est un acquit précieux pour elle. L'exemple donné par nos distingués collègues sera pour les jeunes membres de notre société un puissant stimulant pour l'avenir et, pour les autres plus âgés, un encouragement à continuer à accomplir intégralement les nobles devoirs d'éducation chrétienne."

Proposeur: M. Ulysse Fortin, secondé par M. Pierre Otis: "Que de sincères remerciements soient adressés à Monsieur C.-J. Simard, Sous-Secrétaire de la Province, pour le généreux octroi qu'il a accordé à notre Association."

Proposeur: M. Albert Morissette, secondé par M. Ths-Louis Tremblay: "Que de sincères remerciements soient adressés à M. Lionel Bergeron, Secrétaire du Département de l'Instruction publique, qui accorde toujours son appui aux demandes de subventions de cette Association, et qui, de plus, accorde un don personnel aux conférenciers de chacune de nos séances."

Proposeur: M. P.-E. Pagé, secondé par M. R. Croteau: "Que la joie éprouvée par les membres de cette association à l'occasion de la nomination de l'honorable J.-N. Francœur au poste de Ministre des Travaux publics lui soit exprimée par la présente."

Proposeur: M. Rondeau, secondé par M.-W. Carbonneau: "Que M. Roland Nadeau soit admis membre de l'Association."

Le président remercie l'assistance de sa bonne attention et la séance est ajournée au dernier samedi de janvier.

Programme:—M. Paul-Émile Brault: "Avec LaVérendrye dans l'Ouest."
M. Gérald Paré et Roland Croteau.

Le chant O Canada! clôt la séance à 4.10 P. M.

CHARLES LEVER,

Secrétaire.



Première messe dite en terre canadienne à l'Ile-aux-Coudres, à laquelle assistaient Jacques Cartier et son équipage, septembre 1535. Grand tableau historique fait par Antonio Masselotte, artiste-peintre de Québec. Ce tableau fut destiné à l'église de l'Ile-aux-Coudres, où il a été installé.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

Bonheur des saints

I.—Transportons-nous par la pensée dans la demeure céleste et contemplons la gloire dont jouissent les saints. Ce bonheur renferme tout ce qui peut contenter l'âme et le corps, à l'inverse du bonheur terrestre, lequel souille d'autant plus notre âme, qu'il offre plus d'attraits à nos sens.

Le bonheur du ciel nous est acquis: nous pouvons le considérer comme notre propriété, puisque Jésus-Christ nous a rachetés, et a inscrit, avec son sang, nos noms dans le royaume de son Père. Les saints désirent que ces noms ne soient pas effacés et Dieu le souhaite encore davantage.

Que d'âmes qui, dans notre position, se sont sanctifiées par les moyens dont nous disposons! Elles sont arrivées au ciel sans rien faire d'extraordinaire. Nous faisons ce qu'elles faisaient, il suffit de le bien faire pour être bienheureux comme elles. Ne sont-elles pas bien récompensées de la violence qu'elles se sont faite?

Les saints possèdent Dieu et avec Dieu toutes sortes de gloires,de plaisirs, de richesses, et cela pour une éternité! Leur pauvreté, leur mortification, leur crainte, tout a passé; la récompense ne passera jamais; il en jouiront éternellement.

II.—Les exemples que les saints nous ont donnés nous marquent le chemin qui conduit au ciel. Ces exemples sont pour nous tous; on peut les suivre sans crainte.

Les saints étaient pleins de foi, éloignés du monde et du péché, charitables, patients.

S'ils se sont faits saints, ce n'est pas par leurs forces: ils étaient faibles et misérables comme nous; ils avaient leurs passions et leurs mauvaises inclinations comme nous. Par les grâces qui ont suivi leur baptême et leur vocation, ils sont parvenus à la perfection de leur état. Prenons courage: nous avons les mêmes secours de la grâce: nous pouvons donc facilement devenir saints comme eux.

Une fois qu'un chrétien s'est épris d'un ardent amour pour la sainteté, il n'a qu'à se dire avec saint Ignace: "Pourquoi ne pourrais-je pas faire ce qu'ont fait les saints?" Cette parole, souvent répétée, nous donnera des ailes.

On s'éprend du bonheur des saints, en songeant qu'ils comptent dans leurs rangs des êtres que l'on a beaucoup aimés, et qu'on désire, au plus tôt, aller rejoindre pour toujours! Pensons-y souvent et demandons à ces êtres chéris de Dieu de nous aider dans nos luttes ici-bas, afin que nous puissions les rejoindre auprès de Celui qui a promis de nous recevoir dans les demeures éternelles.

Résolution: Je penserai souvent au Ciel et au bonheur que Dieu m'y réserve, si je vis conformément à sa loi.

E. P.

LANGUE FRANÇAISE

École primaire élémentaire

COURS INFÉRIEUR

DICTÉES

I

La lettre R

La lettre *r* est quelquefois muette à la fin des mots (verbes, noms, adjectifs).

Aimer — balancer — chanter — donner — épier — flatter — garder — humer — isoler — jeter — porter — vacciner.

Armurier — boulanger — charcutier — drapier — épicier — ferblantier — gantier — laitier — matelassier — ouvrier — papetier roulier — serrurier — teinturier — verrier — vitrier — voiturier.

Audiencier — dernier — premier — droitier — boulevardier — carnassier — étranger — façonner — financier — grimacier — guerrier — princier — rancunier — roturier — séculier — voyer.

La lettre *r* sonne dans les mots *amer*, *cher*, *fier* et quelques autres.

II

*L'*R *redoublé*

On double l'*r* dans les mots commençant par *er*, *or*, *ir*, *ar*, ou après ces syllabes.

Arrachement — arrangement — arrêt — arrivée — arrogance — arrondissement — arrosage — arrosoir.

Erreur — errant — errement — erroné — errer — terrible — terrasse — terrassement.

Corroborer — horreur — horrible — horripiler — horripilation — torrent — torrentiel.

Irrraisonnable — irréconciliable — irréfléchi — irrégulier — irrésistible — irrésolution — irrévérence — irresponsable — irréprochable — irrévocable — irrigation — irritation.

Exercice.—Copier ces mots après les avoir prononcés distinctement.

III

La sonorité de l'*r* est douce dans quelques mots.

Angleterrre — Auxerre — Navarre — Pierre.

Bagarre — bécarre — bizarre — équerre — fumeterre — guerre — lierre — serre — terre tonnerre — verre — simarre — tintamarre — cimeterre — barre — jarretière.

Exercice.—Comparer la sonorité de l'*r* dans cet exercice avec ce même son dans les mots de l'exercice précédent.

RÉCITATION

CHANT DE LA TOUSSAINT

Chantons les combats et la gloire
Des saints, nos illustres aïeux;
Ils ont remporté la victoire,
Ils sont couronnés dans les cieux.
Il n'est plus pour eux de tristesse,
Plus de soupirs, plus de douleurs.
Ils moissonnent dans l'allégresse
Ce qu'ils ont semé dans les pleurs.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

Le fumeur

Racontez l'histoire de votre camarade qui, avec un sou, achète un cigare et fume. Il est malade, son cœur se soulève. S'il prend l'habitude de fumer, il s'empoisonnera lentement.

SUJET TRAITÉ

Henri avait un sou, il a acheté un cigare. Il fume. La fumée lui entre dans les yeux et dans le nez: il pleure, il tousse et il crache, mais il fume ! Bientôt il laisse échapper son cigare; il est tout pâle; la tête lui tourne, son cœur se soulève. Avec le temps il s'habituera à la fumée et n'éprouvera plus ces malaises, mais il perdra l'appétit, sa mémoire s'en ira, il s'empoisonnera lentement.

COURS MOYEN

EXERCICES DE PENSÉES ET DE LANGAGE

SUJET A TRAITER

Ajouter un complément direct et un complément indirect ou un complément circonstanciel aux verbes suivants: aimer, prêter, diriger, apprendre, informer, rendre, etc., etc.

SUJET TRAITÉ

Aimer ses parents avec tendresse.
Prêter son livre à un camarade.
Diriger ses pas vers l'église.
Apprendre une bonne nouvelle avec plaisir.
Informer un père de la conduite de son fils.
Rendre à chacun ce qui lui est dû.

VOCABULAIRE

1. *Hiver et froid.*—Gelée, givre, dentelle, glace, glaçon, glacial, gel, dégel, verglas. Sec, vif, cuisant, piquant,mou, dur, durci, fragile, résistant. Cingler (frapper avec un fouet; le vent froid comparé à une lanière qui cingle); fouetter, glacer, pénétrer, refroidir (espèce de paralysie momentanée), trembler, grelotter, s'enrhumer, résonner, craquer. Protéger, protection, lutte, défense, combattre, combat; manteau, capuchon, foulard, cache-nez, gants, fourrure, sabots, chaussons, botte, laine, lainage.

2. *La neige.*—Flocon, papillon, couche, ouate, abondance. Ciel bas, obscur, sombre. Neige : blanche, froide, silencieuse. Voltiger, tourbillonner, amonceler, amasser, épaissir, effacer, fondre. Cantonnier, traîneau, tracer un chemin, balayer..., etc.

DICTÉES

I

FIN D'AUTOMNE

Les premiers corbeaux ont passé sur nos têtes et, dans le ciel gris, leurs bandes se succèdent, croassant sans arrêt. Le vent souffle de l'est, puis il saute brusquement au nord et son haleine devient glaciale. Les oiseaux, en bandes derrière les haies, piaillent déjà d'épouvante.

Une à une les feuilles s'en vont, traînées par les tourbillons dans la boue des chemins, dans la terre des guérets pour s'arrêter derrière une grosse haie qui retient leur course folle.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Qu'est-ce que des corbeaux?—Pourquoi dit-on les premiers corbeaux? (parce qu'ils étaient les premiers qui arrivaient du Nord),—*bandes*, troupes d'hommes ou d'animaux qui se déplacent et voyagent en même temps—*se succèdent*, arrivent les uns après les autres,—*croassant*, le cri du corbeau est *croâ, croâ*, voici pourquoi l'on dit que les corbeaux *croassent*, —le *vent saute*, change brusquement de direction: il venait de l'est, il vient tout à coup du nord,—*son haleine*, son souffle.—Quels oiseaux piaillaient d'épouvante? (les petits oiseaux qui craignent le froid),—*guérets*, terres labourées, non ensemencées.

Retenez: automne,—corbeaux,—oiseaux (x, marque du pluriel),—*gris*, s, parce qu'au féminin on dit: *grise*,—*succèdent* (2 c),—*arrêt* (2 r),—*souffle* (2 f),—*nord* (d),—*haleine* (h.lei),—*derrière* (2 r),—les *haies* (h),—*déjà* (à)—*les feuilles traînées* (î),—*terre* (2 r),—*les guérets*,—*course folle.*

(Copier les mots à retenir.)

II

CHUTE DE NEIGE

Le *ciel est si bas* qu'il semble toucher la terre... De blancs flocons de neige *commencent* à voltiger... Bientôt, ils *deviennent* plus nombreux, plus *pressés;* une légère couche, *pareille* à cette *poussière* de sucre dont on *saupoudre* les gâteaux, *s'étend* sur le sol... et l'on dirait que les *toits* ont mis des chemises blanches. La couche *s'épaissit*, et déjà les *inégalités* du terrain ont disparu... *Peu à peu*, les chemins *s'effacent*, et la neige tombe toujours, lentement, *silencieusement.*

D'après TH. GAUTIER.

PRÉPARATION ET EXERCICES.—1. Tableau très sobre, mais description très exacte.—2. Expliquer: *ciel bas. Pressés:* non pas rapides, mais serrés. *Pareille:* par la couleur. *Saupoudrer:* recouvrir d'une couche de poudre, de poussière. *Inégalités, peu à peu, s'effacer.*—3. Orthographe de: *pareille, poussière, saupoudre, inégalités, silencieusement, s'étend, s'apaissit.* L'accord de: *commencent.*—4. Analyser: *toits, inégalités, deviennent.*—5. Conjuguer: *épaissir* au présent.—6. Construire une phrase avec: *si..., que.*

III

DIVERSES SORTES D'ADJECTIFS

Écoutez *ce* discours, admirez *cet* orateur.—*Cette* rue et *ces* carrefours sont spacieux.—*Ta* hauteur te fera des ennemis.—Honore *tes* parents, Dieu le commande.—On disait autrefois *septante* pour *soixante-dix:* on disait aussi *nonante* pour quatre-vingt-dix.—Vous êtes le *deuxième* et moi le *cinquième* sur le tableau d'honneur.—Ce vieillard n'a *aucune* ressource. —*Certains* pêcheurs ne reçoivent *nul* avis, ils n'admettent *aucune* remontrance. — *Quel* homme vous a vendu ces drogues?—*Quel* père je quitterais, disait Joas à Athalie, et pour *quelle* mère !—On a confisqué *leurs* marchandises, mais ils ont recouvré *leur* liberté.—Le quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier sera célébré en *dix-neuf cent trente-quatre.*

QUESTIONS GRAMMATICALES.—*Combien distingue-t-on de sortes d'adjectifs déterminatifs?* On en distingue quatre sortes qu'on appelle adjectifs *démonstratifs*, adjectifs *possessifs*, adjectifs *numéraux* et adjectifs *indéfinis.—Donnez la définition de chacune de ces espèces.* L'adjectif *démonstratif* montre la personne ou la chose dont on parle, comme on peut le voir dans les deux premières phrases. L'adjectif *possessif* indique à qui appartient la chose désignée par le nom, ainsi qu'on peut le voir dans la 3e et la 4e phrases. L'adjectif *numéral* indique le nombre, l'ordre ou le rang celui qui marque simplement le nombre se nomme

adjectif numéral *cardinal;* celui qui marque l'ordre ou le rang, est appelé adjectif numéral *ordinal;* les phrases 5e et 6e en donnent des exemples. L'adjectif *indéfini* indique que le nom est employé d'une manière vague et générale: la 7e et la 8e phrases en referment des exemples.—*Sont-ce là tous les adjectifs déterminatifs ?* Oui, cependant quelques grammairiens distinguent encore les *interrogatifs*, adjectifs qui servent à provoquer une réponse, comme dans les 9e et 10e phrases.

ANALYSE GRAMMATICALE.—*Jésus-Christ a dit: je suis le bon pasteur; je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.* Distinguer les pronoms: en dire la nature, l'espèce et la fonction grammaticale.

RÉCITATION

PRIÈRE DU MATIN

Seigneur, ton soleil radieux
Répond à la voix qui l'appelle,
Et reprend, docile et joyeux 1,
Un pas de sa course éternelle 2.
Apprends-nous enfin dans ce jour
A faire un pas dans ton amour 3.

Ce soleil que tu fis si beau,
Reflet de ta bonté puissante 4,
Réchauffe le petit oiseau,
Et ranime la fleur mourante;
Mais toi seul as, soleil vivant 5,
Un rayon pour le cœur souffrant 6.

Mgr GERBET.

COMMENTAIRE.—1. La régularité du soleil dans sa course le montre pour ainsi dire obéissant tous les jours aux ordres de Dieu et remplissant avec joie sa mission.

2. Enchaînement de *métaphores:* le chemin que parcourt chaque jour le soleil dans le ciel est un pas de sa course, qui a commencé avec le monde pour finir avec lui.

3. C'est-à-dire à progresser dans ton amour et dans la pratique de tes commandements.

4. *Apposition et métaphore:* de même qu'un corps renvoie par réflexion une partie de sa lumière sur un autre, de même Dieu, dans sa bonté, charge le soleil de réchauffer et d'éclairer les créatures.

5. *Métaphore:* Dieu est pour les humains le soleil qui réchauffe leurs âmes et la lumière qui éclaire leurs esprits.

6. Les consolations dont Dieu ranime nos cœurs abattus par la souffrance ressemblent aux rayons dont le soleil réchauffe la nature.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

L'automne à la campagne

Qu'est-ce que l'automne? Quels sont les mois d'automne?

Quel temps fait-il et quels travaux exécute-t-on en cette saison?

Que deviennent les feuilles des arbres et les oiseaux?

Un mot des jours, des nuits, des pluies. Conséquence.

SUJET TRAITÉ

L'automne est la troisième saison de l'année; il succède à l'été. Il comprend la fin du mois de septembre, les mois d'octobre et de novembre et une partie de décembre.

Il ne fait plus chaud comme en été, ni froid encore comme en hiver. Au début de l'automne on termine les récoltes de grains, on arrache les patates et les navets, on rentre les choux et les citrouilles. En octobre et en novembre on fait des labours et on nettoie les rigoles et les fossés, et l'on bat le grain.

Les feuilles des arbres jaunissent et tombent. Beaucoup d'oiseaux quittent notre province pour aller passer l'hiver dans les pays chauds.

Les jours diminuent; les nuits sont plus longues et plus froides. Les pluies et les brouillards sont fréquents. Volontiers, le soir, à la veillée, on se rapproche du foyer.

COURS SUPÉRIEUR

VOCABULAIRE

Le vent et la pluie

NOMS.—Le brouillard, la brume, les nuages, une bourrasque, l'aquilon, une rafale, l'ouragan, la tempête, une saute de vent. Une accalmie, une ondée, la bruine. Une fondrière. Une ornière. Les flaques du chemin. Le clapotis de la pluie.

ADJECTIFS.—Le brouillard léger, opaque, malsain. La brume ténue, épaisse. Les nuages fugitifs, accumulés, menaçants. Une bourrasque violente, une rafale brusque, une légère ondée, une accalmie soudaine. Une fondrière infranchissable, une ornière profonde. Le vent plaintif.

VERBES.—Le brouillard s'élève, descend dans la vallée, s'épaissit, s'atténue, isole les objets, provoque les accidents. Les nuages s'amoncellent, s'accumulent, se dispersent, s'enfuient, obscurcissent le ciel, se refroidissent, se résolvent en pluie.—Le vent se déchaîne, tourne, geint, murmure, s'apaise, s'engouffre dans les défilés, agite et tord les arbres, ébranle les toitures, agite l'océan.

DICTÉES

I

BONHEUR ET CHÂTIMENT

L'*expérience* nous révèle quelque chose d'affligeant relativement au *bonheur éternel* que Dieu nous propose. Elle nous *apprend* que la pensée du ciel, toute consolante qu'elle est, fait généralement *peu* d'impression sur les *hommes du monde*. La crainte des châtiments

les touche *beaucoup plus* que l'espoir de la récompense.

Cependant, s ils voulaient approfondir *sérieusement* les choses qu'ils dédaignent, leur *insouciance* pour les délices du ciel *serait* bientôt *remplacée* par un ardent désir de s'en procurer la jouissance.

Qu'un *homme du monde* commence par se dire énergiquement à lui-même, en descendant *au fond* de son âme: J'ai une soif *insatiable* du bonheur; il me faut du bonheur pour *étancher* cette soif, comme il me faut de l'air et des aliments pour vivre; oui, je le sens, comme je sens mon *existence*, je suis fait pour être heureux.

A cette première réflexion, qu'il en ajoute une *seconde* bien frappante encore; qu'il se dise: Le bonheur que je désire *est-il* sur la terre? Evidemment non, puisque ce que je veux, *avant tout*, en fait de bonheur, c'est l'exemption de ce qui m'empêche de le goûter, l'*exemption* de la souffrance. Or, la souffrance étant le partage de tout homme en ce monde, il m'est impossible de trouver ici-bas le bonheur après lequel je soupire.

L'abbé Dubois.

Annotations.—*Expérience:* La lettre *x* prend ici le son dur, comme toutes les fois qu'elle est suivie d'une consomme. On appelle expérience la connaissance des faits acquise par l'observation personnelle. De ce mot on a fait: *expérimental:* fondé sur l'expérience *expérimentalement:* avec expérience; *expérimentateur:* celui qui fait des expériences; *expérimenté:* qui a une grande expérience; *expérimenter:* vérifier par l'expérience, etc. —*Bonheur éternel:* Félicité infinie réservée aux élus dans le ciel; en sens contraire, on dirait de même: *Malheur éternel*, pour souffrances sans fin et sans limites, réservées aux damnés.—*Apprend:* Les verbes en *dre* comme *rendre*, *apprendre*, etc., se terminent par un *d* à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif; ceux en *indre* et en *soudre* se terminent par un *t*.—*Peu de:* L'adverbe *peu*, suivi de la préposition *de*, forme avec celle-ci une locution prépositive indiquant soit la petite quantité, soit la minime importance de la chose dont il est parlé.—*Hommes du monde:* Le mot *monde* désigne parfois la société des gens distingués par la naissance, le rang, l'esprit, la science, le talent, etc. être homme du monde, c'est vivre dans le monde, en connaître les usages et les suivre; au pluriel on dit aussi: *les gens du monde*, pour exprimer la même idée.—*Beaucoup plus:* L'adverbe *beaucoup* exprime la quantité et se place ordinairement devant un nom indéterminé: beaucoup de *monde*—beaucoup de *malice;* devant un comparatif: beaucoup plus *habile*, beaucoup moins *grand* beaucoup moins *mal*, etc.

RÉCITATION

NOVEMBRE

Voilà les feuilles sans sève
Qui tombent sur le gazon;
Voilà le vent qui s'élève
Et gémit dans le vallon;
Voilà l'errante hirondelle
Qui rase du bout de l'aile
L'eau dormante des marais;
Voilà l'enfant des chaumières
Qui glane sur les bruyères
Le bois tombé des forêts.

L'onde n'a plus le murmure
Dont elle enchantait les bois.
Sur des rameaux sans verdure
Les oiseaux n'ont plus de voix.
Le soir est près de l'aurore.
L'astre à peine vient d'éclore
Qu'il va terminer son tour,
Il jette, par intervalle,
Une lueur, clarté pâle
Qu'on appelle encore un jour.

La brebis, sur les collines,
Ne trouve plus le gazon;
Son agneau laisse aux épines
Les débris de sa toison . . .
Toute herbe, aux champs, est glanée;
Ainsi finit une année,
Ainsi finissent nos jours.

Lamartine.
(*Les Harmonies poétiques*).

Indications.—Tableau très complet, sinon très ordonné, de la nature en novembre. Toute chose semble s'arrêter, s'atténuer ou s'éteindre. Rechercher les mots par lesquels l'auteur exprime que la vie se retire lentement des êtres et des choses (feuille sans sève, eau dormante, bois tombé, l'onde n'a plus de murmure, les oiseaux n'ont plus de voix, le soleil n'a plus d'échat, la brebis n'a plus de gazon).

Ce tableau de la nature apparaît au poète comme le symbole de la vie humaine, que le temps emporte avec sûreté vers sa fin. Poésie caractéristique du génie de Lamartine.

COMPOSITION

VISITE AU CIMETIÈRE

La visite au cimetière le jour des Morts.—Comment la font les vrais chrétiens?—Et les autres?—Quel bien les morts en reçoivent-ils dans les deux cas?

Le triste anniversaire est passé, et comme chaque année il a réveillé dans les foyers où le deuil avait semé les larmes des souvenirs plus ou moins douloureux.

C'est un fait étrange à constater, mais le 2 novembre est une date qui ne passe inaperçue de personne; les indifférents eux-mêmes s'inclinent ce jour-là devant ce quelque chose si grand et si terrible: la mort. Et pour l'ob-

servateur quel étrange spectacle que ces processions interminables vers les cimetières.

Il est dans nos usages d'aller au cimetière visiter nos morts ce jour-là, combien de personnes même n'y vont que ce jour-là; elles suivent en cela une tradition plus qu'un mouvement de leur cœur !

Donc en foule on se porte vers les lieux de repos en habits de deuil ou en toilette sombre, la mine plus ou moins de circonstance. Dans cette foule où les rangs sont confondus, on peut faire une distinction; d'ailleurs sur les visages, dans l'expression des yeux on lit des sentiments bien différents. D'une part sont les vrais chrétiens qui remplissent en faisant cette visite un devoir sacré, cela se voit, de l'autre sont les indifférents, ils vont là par coutume, par tradition, ou ce qui est plus laid.. par distraction !...

Quelles sont les pensées des uns et des autres quand ils sont au bord de la tombe qui renferme un être qu'ils ont aimé? Les vrais chrétiens, ceux qui savent et qui croient que tout n'est pas fini lorsque la dépouille mortelle est remise à la terre, se souviennent, pleurent et prient. Ils prient avec confiance, ils prient avec ardeur, ils demandent au Maître suprême d'accorder le repos éternel, le bonheur à ceux qu'ils ont aimés et puis leur douleur elle-même s'adoucit, la séparation leur semble moins dure, ils aperçoivent, dans un moment plus ou moins éloigné, l'instant de la réunion et ils quittent le cimetière tristes, c'est certain, mais plus forts pour la lutte de la vie et le cœur plus calme, car ils ont senti que leurs morts étaient contents.

Et les autres? les indifférents, ceux qui ne croient pas et ceux qui nient, comment font-ils leur visite? Oh ! d'une façon banale, ils vont là, ils arrangent quelques fleurs, des couronnes, ils se souviennent, ils pleurent aussi, mais c'est tout, rien ne crie dans leur âme, ils ne sentent pas tressaillir celui qui dort, ils le croient si bien fini pour toujours... Et l'âme vide, sans consolation, ils retournent dans la vie !

Et les morts? les chers êtres qui nous ont précédés dans la vie et qui nous ont quittés, quel bien éprouvent-ils de ces pèlerinages aux cimetières? Aucun dans le second cas, un profond adoucissement de leurs peines dans le premier.

C'est bien de ne pas abandonner la tombe des siens, c'est encore mieux de ne pas abandonner leur âme. Le jour des Morts doit être un jour de prières, prions donc toujours; une couronne orne un tombeau, mais une prière délivre une âme.

École primaire complémentaire

DICTÉE

QU'EST-CE QUE DE NOUS?

Si je *jette* la *vue* devant moi, quel *espace infini* où je ne suis pas! si je la *retourne* en *arrière*, quelle suite *effroyable* où je ne suis plus! et que j'occupe peu de place dans cet abîme immense du temps ! Je ne suis rien; un si petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant; on ne m'a envoyé que pour faire nombre; encore n'avait-on que faire de moi, et la pièce n'en aurait pas été moins jouée quand je serais demeuré derrière le théâtre.

Encore, si nous voulons discuter les choses dans une considération plus subtile, ce n'est pas toute l'étendue de notre vie qui nous distingue du néant; et vous savez, chrétiens, qu'il n'y a jamais qu'un moment qui nous en sépare. Maintenant nous en tenons un; maintenant il périt, et avec lui nous péririons tous, si, promptement et sans perdre de temps, nous n'en saisissions un autre semblable, jusqu'à ce qu'enfin il en viendra un auquel nous ne pourrons arriver, quelque effort que nous fassions pour nous y étendre et alors nous tomberons tout à coup, manque de soutien. O fragile appui de notre être ! ô fondement ruineux de notre substance ! Ah ! l'homme passe vraiment de même qu'une image en figure; et comme lui-même n'est rien de solide; il ne poursuit aussi que des choses vaines, l'image du bien, et non le bien même.

Que la place est petite que nous occupons en ce monde ! si petite certainement et si peu considérable que je doute quelquefois, avec Arnobe, si je dors ou si je veille. Je ne sais si ce que j'appele veiller n'est peut-être pas une partie un peu plus excitée d'un sommeil profond, et si je vois des choses réelles, ou si je suis seulement troublé par des fantaisies et par de vains simulacres. "La figure de ce monde passe, et ma substance n'est rien devant Dieu."

BOSSUET.

LES MOTS ET LES IDÉES

JETER éveille l'idée de *lancer* dans une direction déterminée ou non. Les principaux vocables de la famille sont: *jeter, jet, jetée, jeton, jactance, abject,*

abjection, adjection, adjectif, conjecturer, conjecture, conjectural, déjection, éjection, injecter, injection, interjeter, interjection, objet, objecter, objection, objectif, projet, projeter, projection, projectile, sujet, sujétion, assujettir, assujettissement, subjectif, trajet, trajectoire. Les équivalents sont: *lancer, pousser, dévier.*

VUE, nom formé du participe passif de *voir*, marque le résultat de l'action exprimée par ce verbe: *voir*, c'est *tourner les yeux* vers, *jeter les regards* sur. Les vocables de cette famille sont très nombreux; nous indiquerons seulement quelques-uns des dérivés simples: *voir, voyant, vue, vision, visuel, visage, visière, viser, visée, visible, visibilité, visiter, visite, visitation.* Les équivalents sont *tableau, paysage, site, regard, ouverture, fenêtre, idée, dessein, opinion.*

ESPACE éveille l'idée d'une chose facilement et profondément *pénétrable* ou logeable; une chose dans laquelle les regards peuvent plonger et s'étendre à volonté. Les principaux vocables de la famille sont: *espace, espacer, espacement, spacieux.* Les équivalents sont: *étendue, immensité, intervalle libre, place grande et large.*

INFINI, qui est *sans fin, sans limite.* Les principaux vocables de la famille sont: *fin, final, finir, finesse, finasser, fignoler, finage, finance, financier, financer, affiner, affinage, affinité, confiner, confins, définir, définition, infini, infinité, infiniment, indéfini, indéfinissable, raffiner, raffinement.* Les équivalents sont: *immense, illimité, sans bornes.*

RETOURNER, faire une *conversion en arrière, mettre sens dessus dessous.* Les principaux vocables de la famille sont: *tourner, tournée, tournement, tournant, tour, tourière, tournoyer, tournoi, tourniquet, atour, contour, contourner, autour, entour, entourer, entourage, détourner, détour, détournement, retourner, retournement.* Les équivalents sont: *revenir, changer d'opinion.*

ARRIÈRE, qui reste *par derrière*, vient du latin *retro.* Les principaux vocables de la famille sont: *arrière, arriérer, arrérages, derrière, dernier, rétroactif, rétroactivité, rétrocéder, rétrocession, rétrograde, rétrograder, rétrospectif.* Les équivalents sont: *après, derrière, postérieurement.*

EFFROYABLE éveille l'idée de *plissement* de la peau, de *rides* produites subitement par le froid; s'applique à une impression pénible qui nous glace et nous fait trembler. Les principaux vocables de la famille sont: *froid, froidir, froideur, frigidité, frileux, frisson, frissonner, frayeur, effrayer, effroyable, effroi.* Les équivalents sont: *horrible, affreux, épouvantable, odieux, alarmant.*

RÉCITATION

LA PENSÉE DES MORTS

Où vivent-ils? Quel astre à leur paupière
Répand un jour plus durable et plus doux?
Vont-ils peupler ces îles de lumière,
Ou planent-ils entre le ciel et nous?

Sont-ils noyés dans l'éternelle flamme?
Ont-ils perdu ces doux noms d'ici-bas...
Ces noms de sœur, et d'amante et de femme?
A ces appels ne répondront-ils pas?

Oh! non, mon Dieu! si la céleste gloire
Leur eût ravi tout souvenir humain,
Tu nous aurais enlevé leur mémoire:
Nos pleurs sur eux couleraient-ils en vain?

Ah! dans ton sein que leur âme se noie,
Mais garde-nous nos places dans leur cœur;
Eux qui jadis ont goûté notre joie,
Pouvons-nous être heureux sans leur bonheur?

Étends sur eux la main de ta clémence
Ils ont péché, mais le ciel est un don;
Ils ont souffert,—c'est une autre innocence;
Ils ont aimé,—c'est le sceau du pardon.

LAMARTINE.

COMPOSITION

SUJET A TRAITER

Le sens de la vue

Quel est le siège du sens de la vue? Courte description de cet organe et de son fonctionnement. Hygiène de cet organe.

SUJET TRAITÉ

Les organes des sens sont destinés à établir nos rapports avec le monde extérieur, c'est-à-dire à recevoir les impressions émanant des objets et à les transmettre au cerveau par les nerfs.

La vue, qui est certainement le plus précieux de nos sens, nous fait percevoir les impressions lumineuses, la forme des corps, les couleurs, les distances, etc.; la vue a pour siège l'œil.

L'œil est formé de plusieurs membranes qui s'enveloppent et de différentes humeurs. Les rayons lumineux pénètrent d'abord dans la cornée transparente, traversent la pupille, trou percé dans l'iris. L'image se forme sur la rétine, membrane composée d'un grand nombre de filets nerveux. Enfin le nerf optique aboutit au cerveau, siège de toutes les impressions.

Cette courte description, qui donne une idée de la délicatesse de l'organe de la vue, doit aussi faire comprendre quels soins particuliers réclame cet organe dont la conservation est si nécessaire.

Pour se garder pendant longtemps une bonne vue, il faut éviter de travailler longtemps à la lumière, sur des objets qui demandent de l'attention; une lumière trop vive est également nuisible; il est dangereux, pendant le jour, de fixer le soleil, le soir, de s'exposer aux rayons trop brillants d'une lampe ou de tout autre appareil d'éclairage. Les abat-jour, qui atténuent la lumière doivent être choisis de préférence très pâles.

Enfin, comme dernières précautions, on se gardera des courants d'air froid, surtout pendant le sommeil; on évitera tout ce qui pourrait causer de l'humidité, par exemple avoir du linge mouillé étendu dans la chambre où

l'on couche. Et puis, si la vue baisse au point qu'il faille recourir aux lunettes, il faut les choisir avec un très grand soin, car rien n'altère la vue comme les verres qui ne sont pas exactement appropriés à la faiblesse de l'œil.

SECTION AGRICOLE

DICTÉES

I

(Orthographe)

L'OISEAU ET LE LABOUREUR

L'oiseau est le seul ennemi que nous puissions opposer à l'insecte. Seul il en aime la chair; seul il peut le poursuivre dans les airs ou le déterrer dans les sillons. L'oiseau est notre véritable garde-champêtre. Outre qu'ils nous égayent par la beauté de leur plumage et le charme de leurs chants, ils opposent une résistance efficace à l'envahissement de ce terrible ennemi qu'est l'insecte. On se fera facilement une idée des services que l'oiseau peut rendre à l'agriculture en songeant que la fauvette consomme au moins deux cents insectes par jour. Vingt mouches de nos maisons ne son pas trop pour un de ses repas, et, au bout d'une demi-heure, elle est en état de recommencer son festin.

II

ORTHOGRAPHE

Le coq

Le coq est un oiseau pesant dont la démarche est grave et lente, et qui, ayant les ailes fort courtes, ne vole que rarement et quelquefois avec des cris qui expriment l'effort. Il chante indifféremment la nuit et le jour, mais non pas régulièrement à certaines heures, et son chant est fort différent de celui de la poule. Il gratte la terre pour chercher sa nourriture; il avale autant de petits cailloux que de graines et n'en digère que mieux. Il boit en prenant de l'eau dans son bec et levant la tête à chaque fois pour l'avaler. Il dort le plus souvent un pied en l'air et en cachant sa tête sous l'aile du même côté.

Il a beaucoup de soin et même d'inquiétude et de souci pour ses poules. Il les conduit, les défend, va chercher celles qui s'écartent, les ramène et ne mange que lorsqu'il les voit toutes manger autour de lui. BUFFON.

RÉCITATION

LE CLOCHER NATAL

O clocher natal qui domines
Les champs, les forêts, les maisons,
Et fais retentir les collines
De l'écho de tes oraisons;

O clocher des places natales
Qui montres du doigt le ciel bleu,
Plus que les grandes cathédrales,
A l'homme tu parles de Dieu !...

C'est par toi que l'âme naïve,
L'âme simple du paysan
Demeure toujours attentive
Aux saintes croyances d'antan.

C'est par toi, clocher salutaire,
Par ta voix douce infiniment,
Que la détresse de la terre
Peut monter jusqu'au firmament !...

Et plus que la ravine blonde,
Où poussent les foins rajeunis,
Plus que la savane qu'inonde
L'immortelle chanson des nids;

Plus que la clairière où les gerbes
Jettent leurs rayons enflammés;
Plus que les buissons, remplis d'herbes
Et plus que les champs parfumés;

Plus que les collines prospères,
Plus que les forêts et les monts,
Plus que la maison de nos pères,
O clocher natal, nous t'aimons !...

Blanche LAMONTAGNE.

SECTION MÉNAGÈRE

LECTURE EN CLASSE

POURQUOI UNE JEUNE FILLE DOIT APPRENDRE A FAIRE LA CUISINE

L'homme ne vit pas pour manger et les satisfactions de son estomac sont assurément les plus grossières qu'il puisse éprouver. Mais il a besoin de manger pour vivre, et si Dieu a attaché un certain agrément à cette nécessité, c'est qu'il a voulu sans doute bien marquer sa

divine volonté de nous voir conserver notre santé, précieuse pour remplir nos devoirs, et vivre le plus longtemps possible pour accomplir la mission qu'il nous a dévolue sur la terre. Pour cela nous avons besoin du secours de la nourriture matérielle.

Mais la nourriture ne peut être bienfaisante au corps que si elle est saine et parfaitement assimilable. Ces deux conditions ne se réalisent que si les mets sont préparés avec soin et si la ménagère a le souci de choisir ce qui convient le mieux au tempérament de ceux pour qui elle travaille.

Pour cela, il lui faut savoir reconnaître la bonne qualité des aliments, savoir la manière de les faire cuire à point et de les présenter avec un aspect assez engageant pour que l'appétit les désire.

Tout cela s'enseigne dans les leçons de cuisine.

Un autre motif, d'ordre supérieur encore, doit engager les jeunes filles à bien étudier la cuisine. C'est l'obligation qui s'impose à toute femme de rendre agréable la maison à ceux qui l'habitent.

Le père de famille, qui travaille dehors pour le bien de tous, revient au logis trois fois par jour, afin de s'y restaurer et d'entretenir les forces qui lui sont nécessaires pour son travail. Il a généralement tout juste le temps de manger à la hâte; il a grand appétit s'il se porte bien; il nécessite des soins s'il est malade. Il doit donc, pour toutes ces raisons, trouver sur la table, dès son arrivée, les aliments qui lui conviennent, comme qualité et comme quantité.

Lorsqu'il aura l'habitude de ne pas attendre ses repas et de se voir présenter une nourriture convenablement préparée, sa maison lui paraîtra plus agréable et plus précieuse que toute autre. Il s'y plaira infiniment, ne désirera point en sortir, réservera à sa famille toutes ses heures de liberté, ce qui donnera à la fois, à la maîtresse de la maison, une grande joie de cœur et un grand repos d'esprit.

Toute la famille bénéficiera de ces résultats non seulement au point de vue de l'économie qui en découlera, mais aussi par le bien-être et la santé que les soins donnés à la cuisine apportent avec eux.

Ajoutons enfin que, même les jeunes filles riches ou de situation aisée, même celles en état de se faire servir, ne doivent pas négliger la cuisine. D'abord parce qu'elles ne commanderont bien à leurs domestiques que si elles savent faire elles-mêmes ce qu'elles leur demandent. Ensuite parce qu'elles ne sont pas assurées d'être toujours riches et qu'un jour viendra peut-être où il leur faudra elles-mêmes mettre, comme on dit, la main à la casserole. Que de fois, l'on a vu de ces coups de la Providence abaissant dans des situations inférieures celles-là mêmes qui se croyaient à l'abri des épreuves. Or, ce n'est pas en ces moments qui se produisent parfois quand la jeunesse est passée, ce n'est pas en ces moments qu'il faut faire l'apprentissage de la vie domestique. Il faut, au contraire, être toute préparée à la nouvelle tâche qu'on a à remplir, et cela ne se peut que si l'on a étudié pour cela étant jeune.

Une femme, quelles que soient son intelligence, sa situation dans le monde et son éducation, ne sera jamais rabaissée par le renom qu'elle aura acquis de bonne maîtresse de maison et de bonne cuisinière. Bien au contaire, elle prouvera ainsi la largeur de son intelligence, la sagesse de son jugement, et le désir qu'elle a de remplir ses devoirs de mère de famille pénétrée des vertus domestiques.

QUESTIONS ORALES.—Comment devons-nous interpréter la volonté de Dieu qui nous permet de trouver quelque satisfaction dans la nourriture matérielle?—Dans quelles conditions une nourriture est-elle saine et bienfaisante?—Pourquoi une jeune fille doit-elle apprendre à faire la cuisine?—Énumérez toutes les raisons qui l'engagent à ne pas mépriser cet enseignement.

DEVOIR ÉCRIT.—Une jeune fille qui a l'habitude d'écrire son "Journal" a reçu aujourd'hui sa première leçon de cuisine. La maîtresse lui a dit pourquoi on donnait aux élèves cet enseignement. Supposez que cette jeune fille relate ce fait dans son "Journal". Notez, comme elle le ferait elle-même, ce qu'elle y inscrira.

RÉCITATION

LE CHAPELET DES MORTS

Sur les larmes-de-Job dont la chaîne de fer
Porte le crucifix de cuivre et la médaille, [maille,
Grand'mère, dans la chambre, égrène, maille à
Le chapelet, pour ceux d'autrefois et d'hier.

Pâle sœur des défunts, sainte de l'oratoire, [soir,
Pâle ombre dont les jours ne sont plus qu'un long,
De plus près que personne, elle entend, sans le voir
L'être éploré qui clame au fond du purgatoire.

Afin d'ouvrir à tous, les paradis rêvés,
Pour tous ceux dont les corps gisent au cimetière,
Abandonnés déjà, sans secours, sans prière,
Larme à larme, elle épand la plainte des *ave*.

Seule, jointe à la peine, au nostalgique exil
Des âmes qui lui sont parentes, elle prie:
"A l'heure de la mort, priez pour nous, Marie,
Priez pour eux, priez, ô Mère! Ainsi soit-il."

Un ange emportera le message qu'envoie
Celle qui s'est vouée aux deuils du souvenir.
Les larmes, les regrets, les douleurs, vont finir
Dans la communion de l'éternelle joie.

La sainte femme a l'air presque immatériel,
Et nous nous demandons si l'auréole blanche,
Dont l'âge a couronné la tête qui se penche,
N'est pas quelque reflet anticipé du ciel.

Nérée Beauchemin.

(Patrie Intime)

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

DÉSORDRES PRODUITS PAR L'ALCOOL

Le malheureux alcoolique se croit fréquemment poursuivi: tantôt il redoute des hommes armés de couteaux, tantôt il entend des cris de mort qu'on profère contre lui, ou bien une foule de gens l'insultent, tiennent des propos injurieux sur son honneur et sa moralité; d'autres fois, il se sauve par la fenêtre pour échapper aux poursuites du diable qui veut s'emparer de lui ou, comme je l'ai vu, il s'empresse de monter dans un vagon de chemin de fer afin d'éviter les gendarmes qui veulent l'arrêter. Tout pour le pauvre diable est un motif de crainte, constamment il est sous le coup de la fatale idée que ses jours sont en danger.

Dr Lancereaux.

Questions.—1. Donner trois compléments déterminatifs; indiquer de quels verbes ils sont compléments.—2. Trouver un nom, un verbe et un adverbe de la même famille que *injurieux*.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE, ALGÈBRE ET MESURAGE

COURS INFÉRIEUR

1ère ANNÉE

Revue sur les nombres de 15 à 20:

1. $10+6=$ $10+7=$ $16-10=$ $18-10=$
   $10+7=$ $10+9=$ $17-10=$ $19-10=$
   $10+8=$ $10+6=$ $18-10=$ $17-10=$
   $10+9=$ $10+10=$ $19-10=$ $16-10=$
   $10+10=$ $10+8=$ $20-10=$ $20-10=$
2. $16=10+?$ $16=9+?$ $17=10+?$ $18=10+?$
   $17=10+?$ $16=8+?$ $17=9+?$ $18=9+?$
   $18=10+?$ $16=7+?$ $17=8+?$ $18=8+?$
   $19=10+?$ $16=6+?$ $17=7+?$ $19=10+?$
   $20=10+?$ $16=5+?$ $17=6+?$ $19=9+?$
3. $2+2+2+2+2+2+2+2=?$ $4+4+4+4=?$
   8 fois 2 = ? 4 fois 4 = ? $16\div2=\ldots$ $16\div4=\ldots$
4. $3+3+3+3+3+3=\ldots\ldots$ $6+6+6=\ldots$ $9+9=\ldots$
   6 fois 3 = . 3 fois 6 = . . . 2 fois 9 = . . .
   $18\div3=\ldots$ $18\div6=\ldots$ $18\div9=\ldots$
3. Lucien a 12 poules grises et 6 noires. Combien en a-t-il en tout?

2e année

Exercices sur les nombres jusqu'à 500.

1. Additions:

72	73	84	57	124	219	247
85	97	17	46	46	127	108
90	16	52	93	73	18	92
36	68	78	16	9	6	7

2. Soustractions:

424	432	496	420	405	400
−216	145	318	132	227	142

3. Multiplications :

224	132	21	52	61	81
×2	×3	×4	×4	×5	×6

4. Divisions:

24 ÷ 3 = . . .	25 ÷ 5 = . . .	30 ÷ 6 = . . .	18 ÷ 3 = . . .
28 ÷ 4 = . . .	36 ÷ 4 = . . .	45 ÷ 5 = . . .	54 ÷ 6 = . . .

5. Antoine a récolté 120 choux dans une planche, 148 dans une deuxième et 75 dans une troisième. Combien de choux a-t-il récoltés en tout?

COURS MOYEN

3e année

1. Divisez par la méthode abrégée et faites la preuve:

4) 3624	6) 65814	9) 11259	11) 31882	12) 72144

Ex.: 4) $\frac{3644}{911}$; 911 × 4 = 3644.

2. Divisez chacun des nombres suivants par 37, 28, 19 et 46. (Ne pas s'occuper des restes.)

a) 37905, *b*) 35911, *c*) 98634, *d*) 48208, *e*) 29823.

Rép.: *a*) 1024; 1353; 1995; 824.
b) 970; 1282; 1890; 780.
c) 2665; 3522; 5191; 2144.
d) 1302; 1721; 2537; 1048.
e) 806; 1065; 1569; 648.

3. Un cultivateur vend au marché 225 poches de patates. Il paye $3.40 pour ses dépenses et achète pour sa famille divers articles coûtant en tout $22.95. S'il lui reste encore $209.90, combien a-t-il vendu la poche de patates?

Solution : Montant de la vente: $209.90 + $22.95 + $3.40 = $236.25.
Prix d'une poche: $236.25 ÷ 225 = $1.05. *Rép.*

4e ANNÉE

1. Trouvez le montant de chacun des achats suivants:
   a) $7\frac{3}{4}$ verges de coton à 12 sous la verge.
   b) $6\frac{2}{3}$ acres de terre à \$18. l'acre.
   c) $8\frac{5}{6}$ tonnes de foin à \$14. la tonne.

Solution : *a*) $7\frac{3}{4}\times 12 = \$0.93$. *Rép.*
b) $6\frac{2}{3}\times \$18 = \$120$. *Rép.*
c) $8\frac{5}{6}\times 14 = \frac{53}{6}\times 14 = \frac{742}{6} = 123\frac{4}{6}$ ou $\$123\frac{2}{3}$. *Rép.*

2. Que paiera-t-on pour chacun des achats ci-dessous?
   a) $12\frac{1}{2}$ minots de patates à $\$0.96\frac{2}{3}$ le minot;
   b) $20\frac{2}{3}$ gallons de lait à $\$0.20\frac{3}{4}$ le gallon;
   c) $36\frac{3}{4}$ livres de clou à $\$0.08\frac{3}{8}$ la livre.

Solution : *a*) $0.96\frac{2}{3}\times 12\frac{1}{2} = \frac{290}{3}\times\frac{25}{2} = \frac{7250}{6} = \$12.08\frac{1}{3}$. *Rép.*
b) $\$0.20\frac{3}{4}\times 20\frac{2}{3} = \frac{83}{4}\times\frac{62}{3} = \frac{5146}{12} = \$4.28\frac{5}{6}$. *Rép.*
c) $0.08\frac{3}{8}\times 36\frac{3}{4} = \frac{67}{8}\times\frac{147}{4} = \frac{9849}{32} = \$3.07\frac{25}{32}$. *Rép.*

3. J'ai payé \$5.30 pour une tinette de beurre de 16 lbs 7 onces. Trouvez le prix d'une livre.

Solution : 16 lbs 7 onces $= 16\frac{7}{16}$ lb.
$\$5.30 \div 16\frac{7}{16} = 5.30 \div \frac{263}{16}$ ou $5.30 \times \frac{16}{263} = \$0.32\ \frac{64}{263}$.

COURS SUPÉRIEUR

5e ANNÉE

1. Si 5 vaches ou 7 chevaux mangent en 20 jours l'herbe d'un certain champ, pendant combien de jours ce champ suffirait-il à la nourriture de 5 chevaux et de 7 vaches?

Solution : Si 5 vaches prennent 20 j., 1 vache prend 100 jours et en 1 j. consomme $\frac{1}{100}$.
Si 7 chevaux prennent 20 j., 1 cheval prend 140 jours et en 1 j. consomme $\frac{1}{140}$.
5 chevaux consommeront $\frac{5}{140}$ et 7 vaches, $\frac{7}{100}$.
$\frac{5}{140}+\frac{7}{100} = \frac{25\times 49}{700} = \frac{74}{700}$, partie consommée en 1 j.
$700 \div 74 = 9\frac{34}{74}$ ou $9\frac{17}{37}$ j.; *Rép.*

2. J'achète 296 moutons à $\$5\frac{1}{2}$ par tête et, après avoir dépensé une somme égale à $\frac{2}{11}$ de leur prix coûtant pour leur entretien, je les échange pour 74 vaches que je revends immédiatement à $\$30\frac{1}{2}$ par tête. Quel est mon bénéfice?

Solution : $296\times 5\frac{1}{2} = \$1628$, achat.
$\$1628\times\frac{2}{11} = \$296$, entretien.
$\$1628 + \$296. = \$1924$, achat et entretien.
$\$30\frac{1}{2}\times 74 = \$2257$, vente.
$\$2257 - \$1924 = \$333$. *Rép.*

6e ANNÉE

1. J'envoie à mon agent \$1613. pour m'acheter des marchandises. Trouvez le montant de l'achat, si l'agent déduit \$14. pour le fret et 2½% de commission.

Solution : \$1613 – \$14 = \$1599, achat et commission.

\$1599 ÷ 1.025 = \$1560. *Rép.*

2. J'ai acheté pour \$72. de patate à 80 sous le minot. Après un certain temps, une partie ayant été endommagée par la gelée, je vends le reste avec un profit de 60%, recevant ainsi \$102.40. Combien de minots ont été gâtés par la gelée ?

Solution : \$72. ÷ \$0.80 = 90 minots achetés.

Puisqu'on a gagné 60%, on a vendu 160% du prix coûtant.

Prix coûtant de la partie non endommagée: $\frac{\$102.40 \times 100}{160} = \$64.$

\$72 – 64 = \$8, valeur de la partie endommagée.

\$8.00 ÷ \$0.80 = 10 minots. *Rép.*

SECTION AGRICOLE, COMMERCIALE, MÉNAGÈRE

7e ANNÉE

Arithmétique

1. Les trois premiers termes d'une proportion sont 364, 546 et 1092. Quel est le quatrième ?

Solution : Soit q le quatrième terme; la proportion s'écrit: $\frac{364}{546} = \frac{1092}{q}$.

D'où $q = \frac{1092 \times 546}{364} = 1638$. *Rép.*

2. Les extrêmes d'une proportion sont l'un et l'autre égaux à 19620. L'un des moyens est 6540. Quel est l'autre ?

Solution : Soit m le moyen cherché; la prop. s'écrit: $\frac{19620}{6540} = \frac{m}{19620}$.

Or, on sait que le produit des extrêmes égale le produit des moyens.

D'où $m = \frac{19620^2}{6540} = 58860$. *Rép.*

3. Un entrepreneur s'engage à faire un ouvrage en 24 jours. Il y met 20 hommes qui travaillent 8 heures par jour pendant 18 jours. S'apercevant alors qu'il n'y a que les $\frac{2}{3}$ de l'ouvrage de faits, il décide de porter à 10 le nombre d'heures de travail quotidien et d'ajouter un nombre suffisant d'ouvriers pour terminer l'entreprise à la date convenue. Combien d'ouvriers doit-il ajouter ?

Solution : La question revient à ceci:

Pour faire $\frac{2}{3}$ en 18 jours de 8 hrs, il faut 20 hms.

Pour faire $\frac{1}{3}$ en 6 jours de 10 hrs, il faut ?

$\frac{20 \times 1 \times 18 \times 8}{2 \times 6 \times 10} = 24$ hms. 24 – 20 = 4 hms. *Rép.*

8e ANNÉE

1. L'escompte en dedans d'un billet de $10292. pour 1 an et 73 jours a été de $372. Trouvez le taux.

Solution : *L'escompte en dedans égale l'int. de la valeur actuelle.*
$10292 − $372 = $9920. val. act.
$9920 ont donné $372.
$100 ont donné $\frac{\$372\times100}{9920} = \$3.75$ pour 1 an et 73
1 an et 73 = $1\frac{1}{5}$ an ou $\frac{6}{5}$ d'année.
$\frac{\$3.75\times5}{6} = \$3.125$. Taux pour 1 an. *Rép.:* $3\frac{1}{8}\%$.

2. Si l'escompte en dehors sur $110. est de $10. pour un certain temps, quel sera l'escompte en dedans pour le même temps?

Solution : Taux de l'esc.: $\frac{\$10\times100}{110} = 9\frac{1}{11}\%$.
Esc. en dedans: $\frac{\$110\times9^{1}/_{11}}{109^{1}/_{11}} = \frac{\$110\times1}{12} = \$9\frac{1}{6}$. *Rép.*

SECTION INDUSTRIELLE

7e ANNÉE

Mesurage

1. Trouvez en acres la superficie d'une pièce de terre en forme de triangle isocèle dont les deux côtés semblables ont 96 perches et l'autre côté, 48 perches.

Solution : Hauteur du triangle = $96^2 - 24^2 = 92.95$ perches.
Superf. en per. $\frac{92.95\times48}{2} = 2230.8$.
Superf. en acres $2230.8 \div 160 = 13.9425$. *Rép.*

2. Quel est le côté en perches d'un champ en forme de triangle équilatéral dont la superficie est de 4 acres?

Solution : 4 acres = $160\times4 = 640$ per. car.
Surface du triangle équi. = $C\times0.433$.
Côté = $\sqrt{\frac{640}{0.433}} = 38.44$. *Rép.*

3. Les trois côtés d'un triangle ont 130, 140 et 150 pieds. Trouvez la hauteur du triangle par rapport au plus grand côté.

Solution : $\frac{130+140+150}{2} = \frac{420}{2} = 210$.
Sup. = $\sqrt{210\times(210-130)\ (210-140)\ (210-150)} = \sqrt{210\times80\times70\times60} = 8400$.
Hauteur = $8400 \div \frac{150}{2} = 112$. *Rép.*

Algèbre

1. Jean a 80 citrouilles et Joseph en a 60. Combien de citrouilles Joseph devrait-il donner à Jean pour que celui-ci en eût 2½ fois autant que celui-là?

Solution : Soit x le nombre demandé.
Après que Joseph aura donné x, il lui restera $60 - x$. Et Jean aura $80+x$.
Alors $2\frac{1}{2}\ (60 - x) = 80+x$.
$150 - \frac{5x}{2} = 80+x$.
$300 - 5x = 160+2x$ ou $300 - 160 = 2x+5x$
$7x = 140$ d'ou $x = \frac{140}{7} = 20$. *Rép.*

2. Paul se rend à pied au village voisin et revient en automobile. En s'en allant il fait 3 milles à l'heure et en revenant 30 milles. S'il a mis 2 heures et 12 minutes pour l'aller et le retour, à quelle distance du village demeure-t-il ?

Solution : Posons x pour la distance.
Alors $\frac{x}{3}$ représente le temps pour aller et $\frac{x}{30}$, le temps pour revenir.
$\frac{x}{3}+\frac{x}{30} = 2\frac{1}{5}$h.
$10x+x = 66$ ou $11x = 66$, d'où $x = \frac{66}{11} = 6$. *Rép.*

8e ANNÉE

Mesurage

1. Un disque circulaire de 100 pouces de diamètre est percé d'une ouverture circulaire. Sachant que le disque pèse 6 onces par pouce carré et que son poids total est de 2208 lb. et 15 onces, on demande le rayon de l'ouverture.

Solution : Superf. totale du disque: $100^2 \times 0.7854 = 7854$ po. car.
Poids du disque en onces $= 2208\frac{15}{16} \times 16 = 35343$.
Superf. réelle du disque: $35343 \div 6 = 5890.5$ po. car.
Superf. de la partie enlevée: $7854 - 5890.5 = 1963.5$ po. car.
Rayon de l'ouverture $= \sqrt{\frac{1963.5}{3.1416}} = 25$. *Rép.*

2. On a un cercle de 56 pouces de diamètre. Quelle est la surface du segment compris dans un secteur de 60 degrés ? ($\pi = 3\frac{1}{7}$.)

Solution : Superf. du cercle $= \frac{28^2 \times 22}{7} = 2464$ po. car.
Superf. du secteur $= \frac{2464 \times 60}{360} = \frac{2464 \times 1}{6} = 410\frac{2}{3}$ po. car.
Superf. du triangle compris entre la corde et les deux rayons du secteur est celle d'un triang. équil. de 28 po. de côté.
$28^2 \times 0.433 = 339.472$ sup. du triangle.
$410.666 - 339.472 = 71.194$ sup. du segment. *Rép.*

Algèbre

1. Décomposer en facteurs:

a) $a^4 - b^4$ *c*) $a^2+5a - 24$
b) a^3+b^3 *d*) $2x^2+7x+6$

Solution : *a)* $a^4 - b^4 = (a^2+b^2)\ (a^2 - b^2) = (a^2+b^2)\ (a+b)\ (a - b)$. *Rép.*

b) $a^3+b^3 = (a+b)\ (a^2 - ab+b^2)$. *Rép.*

c) $a^2+5a - 24 = (a+8)\ (a - 3)$. *Rép.*

d. $2x^2+7x+6 = (2x+3)\ (x+2)$. *Rép.*

2. Un maçon a reçu $450 pour la construction d'un mur. S'il avait reçu $\$1\frac{1}{5}$ de plus la perche, il aurait reçu en tout $540. Trouvez la longueur du mur.

Solution : Soit x la longueur.

Alors $\frac{450}{x}$ le prix reçu par perche.

Et $\frac{540}{x}$ le prix qu'il aurait reçu.

$\frac{540}{x} = \frac{450}{x} + 1\frac{1}{5}$

$2700 = 2250+6x$

$-6x = -2700+2250 = -450$

$x = \frac{450}{6} = 75$ perches. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LAFONTAINE

Samedi, le 27 septembre dernier, on a dévoilé à Montréal, sur le magnifique parc qui porte son nom, un monument à Sir Hippolyte Lafontaine, ancien premier ministre sous l'Union des deux Canada, ancien juge de la Cour supérieure du Bas-Canada. Né en 1807 à Boucherville, Lafontaine fut admis au Barreau en 1829. A la suite de Papineau, il s'enrôla dans les Patriotes de 1837-38 et il fut même emprisonné après la tourmente. Elu député sous l'Union, il fut deux fois premier ministre du Canada-Uni. Lafontaine, en 1849, fit rétablir l'usage du français au Parlement, usage aboli par l'Acte d'union de 1840. C'est à ce grand homme d'État que les Canadiens français doivent la jouissance de leur liberté civile et politique depuis près d'un siècle. Après avoir conquis de haute lutte le gouvernement responsable, Lafontaine fit adopter par le Parlement les lois nécessaires à son bon fonctionnement. C'est comme défenseur de la langue française que ce grand patriote mérite d'être proposé à l'admiration de la jeunesse canadienne. Le trait suivant mérite d'être rappelé:

Après son élection de York en 1842, Lafontaine paraît à la Chambre et il doit fournir certaines explications. On le somme de parler en anglais, la seule langue permise par la nouvelle constitution. Un député insiste avec violence, avec insolence même. Le grand patriote demeure impassible et il commence en s'animant peu à peu: "L'honorable député a-t-il oublié que j'appartiens à cette nationalité si injustement traitée par l'Acte de l'Union ? Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle mon premier discours en cette Chambre. Je me défie de mon habileté à manier la langue anglaise, mais le pourrais-je, je n'en prononcerais pas moins mon premier discours dans celle de mes ancêtres, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte de l'Union qui décrète la proscription de la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Cela, je le dois à mes compatriotes, cela, je le dois à ma dignité".

Louis-Hippolyte Lafontaine a bien mérité de la patrie candienne-française.

LOURDES

Foi, espérance, charité, voilà les vertus divines qui fleurissent à Lourdes; c'est leur parfum qu'emportent dans leurs âmes les pèlerins; or, en elles consiste toute la vie chrétienne.

Ceux-là mêmes qui ne partagent ni notre foi ni nos espérances devraient s'incliner profondément devant le grand fait de Lourdes. Ils célèbrent la résignation d'un Marc-Aurèle et d'un Epic-

tête. Mais, aux pieds de la Vierge immaculée, ce ne sont pas quelques êtres exceptionnels qui pratiquent cette vertu, mais des milliers et des milliers d'âmes, et leur résignation n'est pas l'acceptation forcée d'une fatalité aveugle, mais l'acceptation volontaire et totale d'épreuves qui, en nous assimilant à l'Homme de douleur, nous rapprochent de plus en plus de lui pour la gloire et le bonheur, après l'avoir été dans la souffrance.

On célèbre les grands philosophes de l'antiquité qui ont fait consister la perfection de l'humanité dans son assimilation à la divinité. Mais cette conception des plus grands génies de la spéculation philosophique, elle se réalise à Lourdes chez les plus humbles et chez les plus simples, qui,de la théorie fort belle d'intelligences d'élite, font la plus héroique des réalités.

Qu'ils viennent donc à Lourdes, ceux qui, de loin, haussent les épaules devant le miracle, et, s'ils ont quelque chose dans l'esprit et dans le cœur, ils ne pourront pas manquer d'être profondément émus, eux aussi, devant la splendeur des trois grandes vertus chrétiennes qui illuminent ces terres privilégiées: la foi, l'espérance et l'amour.

JEAN GUIRAUD.

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

Novembre

1er novembre 1696, d'Iberville quitte Plaisance pour sa glorieuse campagne de Terre-Neuve.

2 novembre 1775, Montgomery s'empare de Saint-Jean sur le Richelieu.

3 novembre 1647, à Ville-Marie, premier mariage de Français (Mathurin Meunier et Françoise Fafard), ancêtres de Calixa Lavallée, l'auteur de la musique de notre hymne national, *O Canada terre de nos aieux!* dont les paroles sont de feu le juge A.-B. Routhier. Une fille de Mathurin Meunier épousa à Château-Richer, près Québec, Isaac Pasquier-Lavallée. C'est de ce Lavallée que descend notre illustre compatriote, Calixa Lavallée.

4 novembre 1864, arrivée des Frères des Écoles chrétiennes, à Ottawa.

6 novembre 1837, les "Fils de la Liberté" aux prises avec les membres du "Doric Club".

7 novembre 1837, arrivée des premiers Frères des Écoles chrétiennes au Canada, à Montréal.

12 novembre 1848, naissance d'Emma Lajeunesse, célèbre cantatrice canadienne-française connue sous le nom d'Albani.

13 novembre 1775, les troupes américaines ayant à leur tête Richard Montgomery entrent dans la ville de Montréal, en prennent possession.

14 novembre 1849, Toronto est proclamé capitale du Canada, après l'incendie des bâtisses du Parlement à Montréal par les Orangistes.

16 novembre 1885, exécution de Louis Riel à Régina. Riel, chef métis canadien-français, avait défendu les droits de ses compatriotes: il fut victime de la haine orangiste.

18 novembre 1671, mort édifiante de Madame de la Peltrie au monastère des Ursulines de Québec qu'elle avait fondé en 1641.

19 novembre 1778, naissance à Beauport, près Québec, de Charles-Michel de Salaberry, le futur héros de Châteauguay.

21 novembre 1800, fondation de la communauté des Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, en France, par Madeleine-Sophie Barat, canonisée par Sa Sainteté Pie XI le 24 mai 1925.

23 novembre 1837, victoire des Patriotes à Saint-Denis.

24 novembre 1833, naissance, à Sainte-Rose, du Curé Labelle, le grand apôtre de la colonisation dans la Province de Québec. Il mérita d'être surnommé le "roi du nord".

25 novembre 1837, défaite des Patriotes, à Saint-Charles.

27 novembre 1861, inauguration, à Montréal, des tramways à chevaux.

28 novembre 1896, exploits de d'Iberville, à Terre-Neuve.

D'APRÈS LES "ANNIVERSAIRES CANADIENS" DE ÉLIE SALVAIL.

UNE EXPOSITION MISSIONNAIRE

La dernière semaine de septembre a été consacrée à une magnifique exposition missionnaire tenue à Montréal. Cette exposition a été visitée par des foules nombreuses et recueillies. Des conférences instructives et édifiantes y ont été données par des missionnaires. Dans le vaste salle de l'Exposition, on lisait des inscriptions comme celles-ci: "Qui donne un prêtre aux missions, donne plus de mille âmes à Dieu"—"Gagner une âme, c'est plus que créer un monde"—"Qu'est-ce que le bonheur? C'est d'en donner"—"La moisson est grande, mais les ouvriers sont peu nombreux". Souhaitons que cette admirable exposition fasse naître de nombreuses vocations missionnaires.

COLLECTION DE "L'ÉVANGILE DANS LA VIE"

Vient de paraître à l'occasion du Centenaire de l'Heure Sainte;

"L'AGONIE DE JÉSUS"

Méditations sur les se pt Paroles du Christ en croix (1)

avec Lettres-Préfaces
de S. G. Monseigneur S. HERSCHER,
archevêque de Laodicée
et de S. G. Monseigneur GONON, évêque de Moulins.

" . . . D'un bout à l'autre, je les ai lues (les bonnes feuilles de ce petit volume) avec un très grand intérêt. Il semblait qu'il n'y eût plus rien à dire sur un sujet tant de fois traité. Et cependant vous avez su le présenter aux âmes pieuses, sous une forme élégante et avec des vues tout à fait neuves et touchantes . . .

† S ébastien HERSCHER.

Tout gravite autour de la Passion.

L'éternité et le temps y sont attentifs.

Aussi, n'est-il pas surprenant que la plupart des saints en aient fait l'objet de leur contemplation constante. Ils y ont puisé les grandes leçons de la souffrance vivifiant l'amour, et de l'amour consommé par la souffrance.

Or, il semble que le point culminant du grand drame soit l'agonie suprême du Sauveur sur la Croix. Rien n'est, pour l'âme, précieux, plein de lumières, rayonnant de grâces pénétrantes comme les sept paroles qu'à ce moment sacré, la divine Victime laissa tomber de ses lèvres adorables.

Combien suavement, profondément, elles sont méditées dans les pages qui suivent ! Rien n'y manque à la pieuse étude que les auteurs en font faire, doctrine sûre, pensées neuves, aperçus suggestifs et, par-dessus tout, une saveur mystique de bon aloi.

A ce petit livre nous souhaitons de nombreux lecteurs, parce que nous sommes sûr qu'il exercera près d'eux un apostolat fécond.

† Augustin GONON, Évêque de Moulins.

MŒURS BRUTALES—ÉDUCATION PAÏENNE

Au cours de septembre dernier, deux boxeurs célèbres ont exhibé leur force brutale, à Québec et à Montréal, devant des foules évaluées à 8 ou 10,000 personnes. Le champion des deux brutes a reçu $5,000 à Québec et $7,000 à Montréal. C'est de l'éducation à rebours, c'est un exemple de la pire espèce, c'est un retour honteux vers la barbarie.

NOUVEAÛTÉS LITTÉRAIRES

J. Vandervorst. Israêl et l'Ancien Orient.—Illustrations dans et hors texte. 2e édition entièrement revue. Bruxelles. Albert Dewit, 1929. Gr. in-8° de XVI.—425 pages.—Prix 75 francs belges.

Voici la seconde édition d'un ouvrage qui a déjà rendu bien des services. L'auteur nous dit lui-même qu'il a voulu spécialement être utile à ceux qui n'ont pas le loisir ou la possibilité de recourir eux-mêmes aux sources: il a fait le travail de dépouillement et de critique et s'est efforcé de replacer les écrits bibliques dans le cadre historique et géographique de l'Ancien Orient. Il a atteint son but.

Les grandes divisions sont demeurées les mêmes; et peut-être regrettera-t-on que des six parties de l'ouvrage, les deux premières:—des origines à la royauté, et de la royauté à la chute de Samarie en 722,—n'aient pas reçu, cette fois, un peu plus de développements. On y trouve pourtant l'essentiel. Nous avons observé avec satisfaction que l'auteur, désormais, n'admet plus qu'une seule expédition de Sennacherib en Judée, au temps d'Ezéchias, celle de 701. De même il a tenu compte de la récente découverte de la tablette cunéiforme B. M. 21.901, qui a définitivement

(1) Librairie *Mignard*, 38, rue St-Sulpice, Paris, 6e.—et à "L'Évangile dans la Vie", 18, rue d'Armaillé, Paris 17e. Prix: 5 francs.
(Pour les abonnés de "L'Évangile dans la Vie" : 3 fr. 50, franco).

établi la date de la chute de Ninive et de l'Empire assyrien (612) L'illustration s'est enrichie de plusieurs clichés et dessins de l'École Saint-Étienne de Jérusalem, et les appendices fournissent plusieurs listes et documents des plus intéressants. Les tables aussi sont excellentes, et la carte précieuse, malgré quelques lacunes.

C'est en somme, du côté catholique, le meilleur ouvrage de ce genre. Les étudiants en Écriture Sainte le consulteront souvent avec profit.

H. Bordeaux, Visages français.—Histoire et littérature. Plon, éditeur, prix 15 fr.

Ces essais fort revivre quelques unes des figures les plus représentatives de la pensée française et de son action dans le monde. Et d'abord Chateaubriand, non pas seulement l'ancêtre du romantisme, mais l'homme d'état occupant dans la diplomatie son activité inquiète, traversée de prodigieuses intuitions, exerçant magnifiquement la fonction d'ambassadeur à Rome, prenant part à un conclave, etc. Vient ensuite une esquisse consacrée à Hoche sur le Rhin. On retrouvera aussi dans ce recueil le texte du discours de réception par lequel M. Henri Bordeaux accueillit M. Louis Madelin, page d'histoire littéraire d'un tour achevé. Barrès devait figurer dans cette galerie. Son rôle y est admirablement défini: "Il a élargi les destinées individuelles, soulevé le poids des devoirs monotones et mornes avec les ailes de sa poésie pour la conservation de la race". Que d'autres figures significatives sont évoquées: René Boylesve, le Général Weygand, Jacques d'Arnoux, l'auteur inoubliable des *Paroles d'un revenant*, Foch, le plus grand homme de guerre depuis Napoléon, Clémenceau, Jeanne d'Arc enfin, exemple éternel d'immolation au dogme de l'immortalité de la patrie!

LES DIX LOIS DE JEFFERSON

1. Ne renvoyez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.
2. N'employez pas autrui pour ce que vous pouvez faire vous-même.
3. Ne dépensez pas votre argent avant de l'avoir gagné.
4. N'achetez jamais ce qui est inutile, sous prétexte que c'est bon marché.
5. La vanité nous coûte plus que la faim, la soif et le froid.
6. Ne nous repentons jamais d'avoir mangé peu.
7. Rien n'est fatiguant, si c'est fait de bon cœur.
8. Que de chagrins nous ont donnés les malheurs que notre imagination nous faisait craindre et qui ne sont jamais arrivés!
9. Prenez toujours les choses par le bon bout.
10. Si vous êtes en colère, comptez jusqu'à cent avant de parler.

LA LAMPE DU SANCTUAIRE

La lampe du sanctuaire brûle dans l'ombre, seule et silencieuse la nuit, étincelante à la lumière du jour et pendant les cérémonies religieuses où les fidèles se pressent en foule nombreuse. La lampe du sanctuaire est un gage de soumission au Très-Haut dans Son habitation terrestre, c'est un hommage ininterrompu d'adoration à l'égard du Maître souverainement miséricordieux. Cette lampe vigilante semble nous remplacer auprès du tabernacle où elle symbolise notre cœur constant et désintéressé. Elle représente en quelque sorte la soumission parfaite des chœurs célestes qui montent la garde et prient devant le tabernacle comme si c'était le Trône de l'Agneau, sans jamais se reposer un instant.

Cardinal WISEMAN.

PENSÉES

Bouquet de pensées.—Qu'est-ce donc que le progrès? C'est une tendance de l'homme qui le fait sortir de sa situation actuelle, pour l'élever à une condition meilleure; c'est une expansion de la nature, une ascension contenue dans un type de bonté souveraine. Le progrès, dans son acceptation la plus haute, est donc l'essor spontané de l'homme vers un être qui vaut mieux que lui.

Frédéric Ozanam.

Un mauvais livre est pire qu'une mauvaise action.

Mme de Staël.

Rien de meilleur que la bonté, puisqu'en perfectionnant ceux qui la pratiquent, elle fait en même temps le bonheur de ceux qui en bénéficient.

J. Guibert.

Pour un cœur vaillant, toujours le devoir prime sur le bonheur.

M. DU CHAMFRANC.

Les âmes, comme la terre, quand on les laisse en friche, ne produisent que des fruits sauvages.

Mgr DUPANLOUP.

Il est plus facile de faire le mal que de le réparer, et le souvenir d'une injustice subsiste longtemps après que l'injustice a disparu.

EN LISANT

L'aumône ne s'adresse jamais mal: si elle se trompe de pauvre, elle ne se trompe pas de Dieu.

H. LASSERRE.

Un pays qui ne veut plus des hommes de foi va aux hommes de loi, en attendant qu'il aille aux hommes sans foi ni loi.

LACORDAIRE.

La foi sans les œuvres, c'est le figuier stérile de l'Évangile, c'est un arbre sans fruit, une vigne sans raisin, un bois inutile.

Mgr DE SÉGUR.

La plus grande misère de l'homme n'est pas la pauvreté, ni la maladie, ni l'hostilité des événements, ni les déceptions du cœur, ni la mort; mais le malheur d'ignorer pourquoi il naît, souffre et passe.

E. LAMY.

BIBLIOGRAPHIE

FORMULAIRE MATHÉMATIQUE, 2e édition, revue, corrigée et augmentée. L'accueil fait à la première édition de ce petit compendium a nécessité cette 2e édition. Les élèves de 6e, 7e et 8e année, de même que les candidats au Brevet Supérieur ou au Brevet Élémentaire, trouveront dans le FORMULAIRE un résumé clair, précis et très à point des principales formules de mathématiques élémentaires.

Le FORMULAIRE est en vente chez Granger, Frères, 54, Notre-Dame-ouest, à la Procure des Frères des Écoles chrétiennes, 984, rue Côté, Montréal, ou chez l'auteur M. J. Chrusten, 10264, rue Péloquin, Montréal.

Le FORMULAIRE se détaille .25c l'unité, $2.40 la douzaine.

MÈRE BRUYÈRE, par *Sœur Marie du Rédempteur*.—L'Œuvre des Tracts continue sa galerie des grandes figures canadiennes. Aux portraits des fondatrices de communautés religieuses qu'elle nous a déjà présentés, elle ajoute aujourd'hui celui de Mère Bruyère, fondatrice d'une de nos congrégations les plus méritantes et les plus prospères, les Sœurs Grises de la Croix, d'Ottawa.

Figure peu connue du grand public mais combien admirable et dont la piété filiale d'une de ses religieuses a intelligemment reproduit les traits. Une telle brochure non seulement instruit et édifie, mais rend plus fiers de sa race.

Elle se vend 10 sous l'exemplaire, $6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

VOIX D'ALASKA.—Fondation de la mission de Sainte-Croix, sur les rives du Yukon, en 1888. Ce joli volume de deux cents pages renferme la traduction des *Mémoires* de Sœur Marie-Joseph-Calasanz, religieuse missionnaire des Sœurs de Sainte-Anne, et l'une des fondatrices de la Mission d'Alaska. D'une lecture intéressante et édifiante les pages de la *Voix d'Alaska*, pages abondamment illustrées, sont tout à la fois une leçon de géographie et d'histoire du Canada. En vente à la procure des Sœurs de Sainte-Anne, Lachine, P. Q.

C.-J. MAGNAN, directeur-propriétaire, 79, Chemin Sainte-Foy, Québec, Canada.